



# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

**2011**



## SOMMAIRE

PROFIL 2

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR  
GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ 3

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE 5

- 1.1. Chiffres clés 6
- 1.2. Historique 8
- 1.3. Stratégie 10
- 1.4. L'enjeu stratégique des ressources humaines 12
- 1.5. Activités 13
- 1.6. Responsabilité sociétale de l'entreprise 17
- 1.7. Facteurs de risques **RFA** 21

# 2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE **RFA** 23

- 2.1. Conseil d'administration 24
- 2.2. Intérêts et rémunérations 28
- 2.3. Rapport du Président sur la gouvernance  
d'entreprise et sur les procédures  
de contrôle interne et de gestion des risques 35
- 2.4. Rapport des Commissaires aux comptes  
sur le rapport du Président du Conseil 44

# 3 COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 45

- 3.1. Analyse de l'activité  
et des résultats consolidés **RFA** 46
- 3.2. Résultats de AUSY 49
- 3.3. Commentaires sur les filiales 51
- 3.4. Investissements 53
- 3.5. Dividendes 53

# 4 COMPTES CONSOLIDÉS **RFA** 55

- 4.1. Bilan consolidé 56
- 4.2. Compte de résultat consolidé 57
- 4.3. Autres éléments du résultat global 58
- 4.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés 59
- 4.5. Tableau de variation des capitaux propres  
consolidés 60
- 4.6. Notes annexes 61
- 4.7. Information sur les comptes Pro forma 83
- 4.8. Rapport des Commissaires aux comptes 89

# 5 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX 91

- 5.1. Bilan **RFA** 92
- 5.2. Compte de résultat **RFA** 93
- 5.3. Notes annexes **RFA** 94
- 5.4. Tableau des résultats des 5 derniers  
exercices 107
- 5.5. Rapport des Commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels **RFA** 108

# 6 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL 109

- 6.1. Renseignements sur la Société **RFA** 110
- 6.2. Renseignements sur le capital **RFA** 114
- 6.3. Actionnariat **RFA** 120
- 6.4. Informations boursières 125

# 7 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 JUIN 2012 127

- 7.1. Ordre du jour 128
- 7.2. projets de résolutions 129
- 7.3. Rapport spécial des Commissaires  
aux comptes sur les conventions et  
engagements réglementés 135

# 8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 139

- 8.1. Documents accessibles au public 140
- 8.2. Responsables du document **RFA** 140
- 8.3. Responsables du contrôle des comptes et  
honoraires 141
- 8.4. Table de concordance du Document de  
référence **RFA** 143
- 8.5. Table de concordance du rapport financier  
annuel 146
- 8.6. Table de concordance du rapport de gestion 147
- 8.7. Table de concordance des informations RSE 149



## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2011

Le présent Document de référence contient l'ensemble des éléments du rapport financier annuel.



Le présent Document de référence de la société AUSY sur l'exercice 2011 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2012, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité de marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire. Par ailleurs, en application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2010, ainsi que les rapports de nos Commissaires y afférents présentés de la page 110 à 151 du Document de référence D-11-0416 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2011 ; les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2009, ainsi que les rapports de nos Commissaires y afférents présentés de la page 99 à 136 du Document de référence D-10-0275 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2010.



## MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

### Le bond en avant

L'année 2011 a été très structurante pour le groupe AUSY. Elle s'est traduite par un véritable bond en avant puisqu'elle a permis une augmentation du chiffre d'affaires de près de 50 %.

C'est pour une grande part le résultat de 3 opérations de croissance externe qui représentent ensemble 100 M€ de CA en année pleine :

- le groupe APTUS consolidé depuis le 1<sup>er</sup> février et présent en France et en Espagne ;
- l'activité APX-AS intégrée au 1<sup>er</sup> avril en région Rhône-Alpes ;
- le Groupe ELAN consolidé au 1<sup>er</sup> juillet et présente en Allemagne et en Espagne.

En parallèle de l'intégration de ces 3 structures, le Groupe a poursuivi sa dynamique de croissance organique à + 10,3 % sur l'année et a créé deux nouvelles implantations à l'international, au Royaume-Uni et en Inde, portant leur nombre à 7 à la fin de l'année contre 3 début 2011.

Par ailleurs, pour se donner les moyens de poursuivre ses ambitions dans les prochaines années, le Groupe a renforcé sa structure financière par une augmentation de capital et le contrôle du capital à travers un concert entre les managers et deux nouveaux partenaires financiers.

Lorsqu'on observe la trajectoire suivie par le Groupe depuis l'annonce, il y a 5 ans, du premier plan de développement, la transformation est frappante :

- chiffre d'affaires multiplié par 3,4 ;
- résultat opérationnel multiplié par 5 ;
- résultat net multiplié par 7.

La tendance montre un renforcement des « work packages » et de l'activité internationale.

Au second semestre 2011 :

- le poids de l'international représente 25 % de l'ensemble du Groupe contre 9 % en 2006 ;
- le poids des *work-packages* représente 40 % de l'activité totale contre 15 % en 2006.

Fin 2011, le groupe AUSY présente réellement un nouveau visage avec une avance d'un an sur des objectifs de croissance très ambitieux.

Ses 4 priorités pour 2012 devront être les suivantes :

- propager sa dynamique d'appréciation des marges sur les nouveaux périmètres ;
- sécuriser ses positions sectorielles ;
- renforcer ses positions géographiques ;
- préparer le prochain plan de développement qui démarrera en 2013 et dont l'axe principal sera l'accélération du développement international.







# 1

## Présentation du Groupe



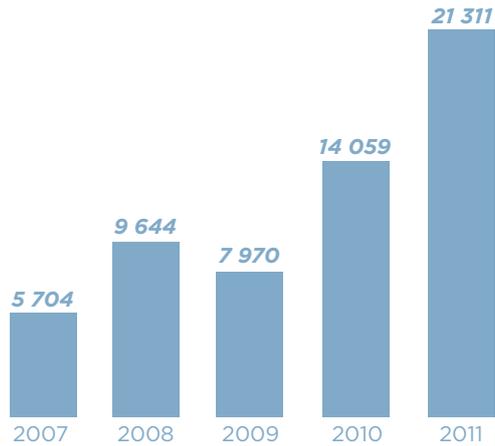
<b>1.1. CHIFFRES CLÉS</b>	<b>6</b>
<b>1.2. HISTORIQUE</b>	<b>8</b>
1989-2012 : une croissance maîtrisée	8
<b>1.3. STRATÉGIE</b>	<b>10</b>
AVENIR 2012, une stratégie ambitieuse et réaliste	10
Une croissance forte et maîtrisée	10
Une offre enrichie	10
Le déploiement international	10
La démarche qualité	11
<b>1.4. L'ENJEU STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>12</b>
Une dynamique de recrutement génératrice de croissance	12
Université AUSY : la diffusion des compétences et de la culture AUSY	12
<b>1.5. ACTIVITÉS</b>	<b>13</b>
Une volonté d'équilibre	13
Les dix premiers clients d'AUSY	14
Évolution du marché des Hautes Technologies	14
La proximité prend une nouvelle dimension	15
Exploitation (marques, brevets et agences)	16
<b>1.6. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE</b>	<b>17</b>
<b>1.7. FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>21</b>

## 1.1. CHIFFRES CLÉS

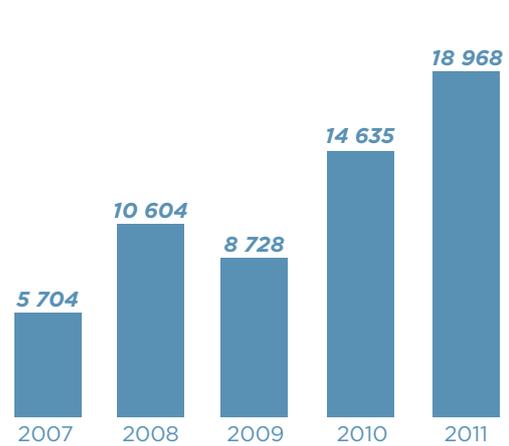
## INDICATEURS FINANCIERS

(Données publiées)

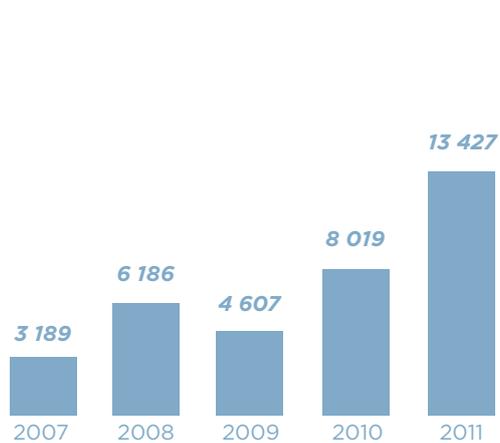
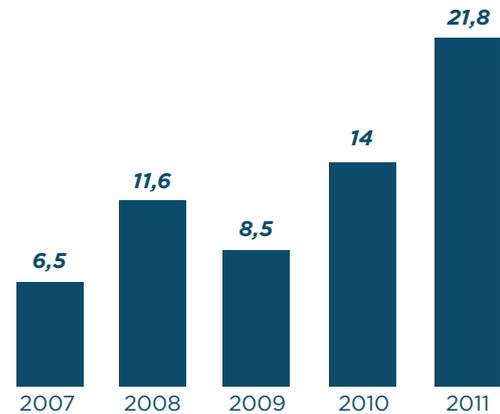
Résultat opérationnel (en k€)



Résultat opérationnel courant (en k€)

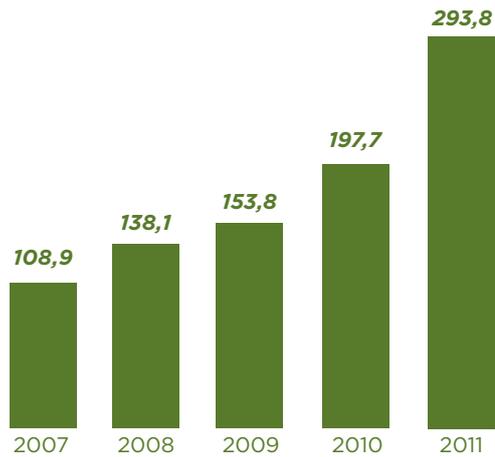


Résultat net part du Groupe (en k€)

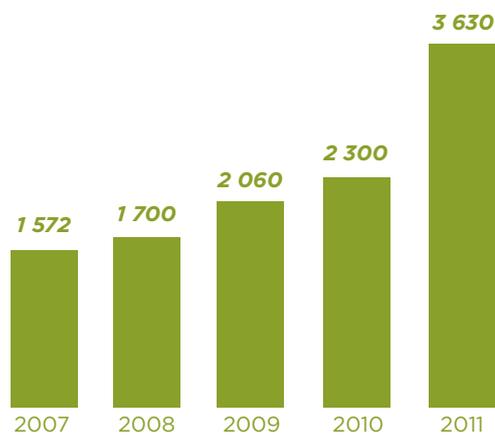
Capacité d'autofinancement en M€  
(avant impôt et coût de l'endettement)

## INDICATEURS OPÉRATIONNELS

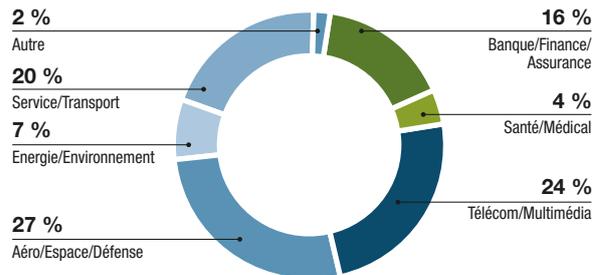
Chiffre d'affaires (en k€)



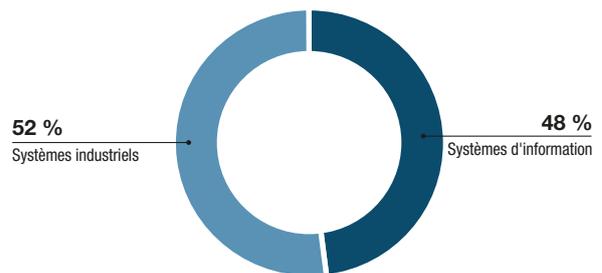
Nombre de salariés



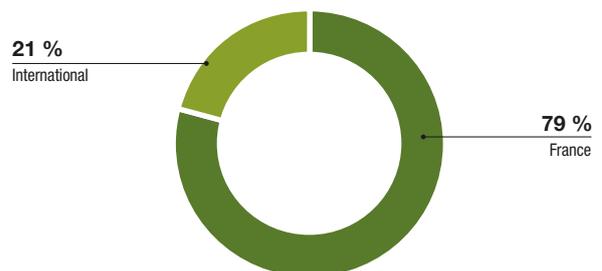
Répartition du chiffre d'affaires par secteur



Répartition du chiffre d'affaires par métier



Répartition géographique du chiffre d'affaires



### Certifications Qualité



ISO 9001 V 2008



EN9100  
(note de 100/100)



CMMI niveau 3



AUSY labellisé  
« Entreprise innovante »  
par l'OSEO Innovation

# 1

## Présentation du Groupe Historique

### 1.2. HISTORIQUE

#### 1989-2012 : une croissance maîtrisée

1999

Introduction sur le Second marché de la Bourse de Paris le 30 avril 1999 pour accroître sa notoriété, diversifier ses sources de financement et favoriser son projet de développement en Europe. Premier développement en dehors de l'Hexagone avec la création d'AUSY Benelux, basée à Bruxelles.

2002

Certification ISO 9001 version 2000.

2005

Émission de 4,6 M€ d'OCEANE à échéance le 15 mars 2010.

1989

Création d'AUSY le 18 décembre 1989 par Jean-Marie MAGNET, actuel Président-Directeur général, dans le cadre d'un LBO (Leverage Buyout). La société est spécialisée dans l'informatique technologique avec trois implantations initiales : Paris, Lyon et Rennes.

1999

2001

AUSY confirme son ambition européenne par l'acquisition de On Site Group et des filiales belges et luxembourgeoises du groupe Actif France. Poursuite du maillage commercial sur le territoire français avec l'ouverture de nouvelles implantations.

2002

2004

Changement de Direction.

2005

1989

2001

2004





2007

Lancement du plan de développement CAP 2009.  
Première opération de croissance externe s'inscrivant dans la stratégie définie dans le cadre de CAP 2009 avec l'acquisition en juillet de la société de conseil et d'ingénierie informatique Aequalis.  
Émission de BSA.

2010

Lancement du plan AVENIR visant à atteindre dans un premier temps 300 M€ de chiffre d'affaires en 2012 et 4 000 collaborateurs.

2012

2006

AUSY est certifié « Entreprise innovante » par l'OSEO Innovation et devient éligible au FCPI.  
Création de Pentalog Technology en décembre, joint-venture dont le capital est détenu à parts égales par AUSY et Pentalog High Tech. Cette société a pour vocation de porter l'offre Nearshore et en Roumanie.

2006



2007

2009

Finalisation du Plan CAP 2009 avec quatre opérations de croissance externe :

- Février 2009 : rachat d'une branche d'activité de la société ESL Technologies spécialisée dans le design.
- Mars 2009 : acquisition de la société Axylog spécialisée en technologies Wireless suivie d'une transmission universelle du patrimoine de cette structure au bénéfice d'AUSY au 1er juillet 2009.
- Juillet 2009 : acquisition d'un fonds de commerce de la société EMI, spécialisée dans le calcul scientifique pour le compte de l'industrie aéronautique ; cette activité est exploitée en location-gérance par la société Exalen Technologies et ce, afin de lui permettre d'élargir et de compléter son offre Mécanique.
- Août 2009 : acquisition de la société belge Bow Communication et sa filiale Data Flow Consultancy afin de renforcer la présence d'AUSY au Belux.

Émission d'OBSAAR pour 20,8 M€ à dernière échéance en 2014.  
Nouvelles certifications :

- Certification CMMI niveau 3.
- Certification EN9100 pour les activités des Opérations Industrie Paris et Toulouse avec un score de 100/100 au questionnaire d'évaluation EN9100.

2009

2010

2011

Première phase de la réalisation du plan AVENIR avec trois opérations majeures de croissance externe :

- Février 2011 : acquisition de l'intégralité du capital du groupe APTUS.
- Avril 2011 : acquisition en région Rhône Alpes du fonds de commerce APX-AS représentant environ 130 collaborateurs dans le domaine des Systèmes d'information.
- Juillet 2011 : acquisition de 51 % du groupe allemand ELAN avec lequel AUSY déployait depuis plusieurs années une offre pour l'aéronautique dans le cadre d'une joint-venture.

Réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du DPS (Droit préférentiel de souscription) pour un montant de 15 M€ (mars 2011).  
Signature d'un contrat de crédit syndiqué pour un montant de 32 M€.

2011



## 1.3. STRATÉGIE

Alors qu'ils s'efforcent de réduire le nombre de leurs fournisseurs, les clients grands comptes attendent des partenaires sélectionnés qu'ils soient capables de les accompagner dans tous leurs développements. Ils exigent à la fois plus de qualité, de disponibilité et de valeur ajoutée, à des coûts optimisés.

En quelques années, AUSY a réussi à se doter de la taille et des compétences lui permettant d'être référencé comme fournisseur de premier rang chez tous ses clients. Aujourd'hui, sa stratégie vise clairement à développer les positions et les marges du Groupe en anticipant et en accompagnant les demandes des grands donneurs d'ordre en France, et à l'international.

### AVENIR 2012, une stratégie ambitieuse et réaliste

La réussite du Plan CAP 2009, dans une conjoncture pourtant peu favorable, a permis à AUSY de dépasser les 150 M€ de chiffre d'affaires avec plus de 2 000 collaborateurs.

L'objectif du nouveau plan AVENIR, présenté en mars 2010 est de doubler de taille en trois ans pour atteindre, d'ici 2012, les 300 M€ de chiffre d'affaires et un effectif de 4 000 collaborateurs. Cet objectif ambitieux est d'autant plus réaliste qu'il est pratiquement atteint dès 2011 avec l'acquisition d'APTUS, d'APX-AS et d'ELAN. Réussir leur intégration est un enjeu qu'AUSY sait maîtriser grâce à l'expérience acquise et à l'organisation mise en place au cours des dernières années.

#### Les principes de management AUSY favorisent la réussite de l'intégration des nouvelles acquisitions :

- l'écoute ;
- le respect des différences culturelles / structurelles / fonctionnelles ;
- la connaissance et l'adaptation aux demandes locales (marché, technologies, *business model*) ;
- la réorganisation de la structure managériale qui accompagne le suivi fort de l'ensemble des indicateurs de performance, de productivité et rentabilité ;
- une nouvelle dynamique commerciale, la collaboration étroite et la confiance envers les équipes en place ;
- la communication et la synergie des directions opérationnelles pour offrir un accompagnement client global ;
- l'augmentation de la profitabilité.

### Une croissance forte et maîtrisée

La volonté d'équilibre a fait la force d'AUSY. Elle caractérise également sa dynamique de croissance, générée à parts égales par le développement interne et par les acquisitions.

### Une offre enrichie

Les besoins de valeur ajoutée et de coûts bien maîtrisés incitent les clients à se tourner de plus en plus vers les prestations au forfait. AUSY a anticipé cette évolution de l'assistance technique vers l'engagement de résultat en renforçant ses centres d'expertise et son organisation.

Globalement, les activités *work package* représentent 40 % du chiffre d'affaires. Par sa maturité sur les projets, que ce soit en engagement de moyens ou de résultats, APTUS apporte de nouvelles ressources et consolide l'expertise du Groupe.

**La Direction des Projets Groupe (DPG)** consolide et supervise l'ensemble des projets menés au forfait en veillant à leur rentabilité. Elle pilote les centres de compétences et de production au niveau du Groupe, en France et à l'international, garantit la cohérence et la pertinence des réponses techniques et veille à l'optimisation des coûts en proposant la mutualisation des ressources (partage des locaux, matériels, infrastructures, logiciels...).

Le modèle développé par AUSY assure un relais et une réactivité en temps réel entre le *front office* commercial et technique, c'est-à-dire le pilotage projet *next door* du client, et le *back office* localisé dans les centres de services AUSY.

### Le déploiement international

La capacité de projection du Groupe à l'international est un axe essentiel de la stratégie d'AUSY pour les années à venir. Elle répond au besoin des clients de concilier proximité, valeur ajoutée, qualité et optimisation des coûts en s'appuyant sur un seul et même partenaire.

Au cours des années passées, AUSY a renforcé ses positions et noué des partenariats stratégiques afin de saisir ces nouvelles opportunités de croissance. Les acquisitions réalisées en 2011 donnent une nouvelle ampleur à ce dispositif. APTUS a étoffé le maillage géographique avec sa filiale en Espagne. Pour sa part, ELAN est principalement implanté en Allemagne et dispose également d'une implantation en Espagne.

- Un modèle qui a fait ses preuves

AUSY répond à une préoccupation majeure de ses clients industriels, notamment dans le secteur de l'aérospatial en raison de leurs engagements de transfert de compétences négociés. Le **pôle international**, créé en 2009, est le point de contact entre la Direction du Développement et de la Stratégie et des DPG ; il permet une mise en œuvre optimale des ressources et des pôles de compétences dans les pays concernés.

Pour accompagner ses clients à l'international, AUSY s'appuie d'abord sur la zone « Nearshore ». Avec des pays tels que la Roumanie, cette zone offre des avantages qui conviennent particulièrement aux entreprises de l'Hexagone :

- équipes francophones ;
- proximité géographique ;
- horaires identiques ;
- niveaux d'études et qualités techniques des ingénieurs locaux.

Plus loin, la zone « Offshore » qui s'étend à des pays comme l'Inde propose d'autres avantages :

- coûts salariaux plus faibles ;
- nombre important et grande disponibilité des ingénieurs pour des projets qui demandent une forte mobilisation des ressources ;
- niveaux de formation élevés en informatique logicielle.

La force du Groupe sur son offre internationale tient principalement au maintien de ses process et de son Système qualité ainsi que de son exigence de performance, induite par un fort pilotage en local et un développement des ressources en propre. Pour s'en assurer, la DPG compte un interlocuteur dédié à l'offshore, en lien permanent avec la Direction Qualité.



## La démarche qualité

Les certifications renforcent l'image de l'entreprise et sa crédibilité auprès de ses clients actuels et potentiels car elles attestent objectivement la qualité de l'offre proposée. Pour AUSY, les certifications sont, elles aussi, un moyen d'accompagner la stratégie et d'anticiper les développements à venir.

Selon une étude Pierre Audouin Consultant, AUSY est l'une des sociétés les mieux certifiées du marché. Son Système de Management de la Qualité traduit l'engagement du Groupe pour améliorer en continu son business model et l'ambition d'apporter la même qualité de service sur l'ensemble de ses métiers, de ses implantations géographiques et de ses projets transnationaux.

### • La réponse AUSY aux attentes du marché

Tous les sites français d'AUSY ont reçu la certification ISO 9001 V 2008, renouvelée chaque année.

Depuis 2009, les activités de la Direction des Opérations Paris et de la Région Sud-Ouest (RSO) sont certifiées **CMMI maturité 3**, niveau atteint par peu de sociétés en France. Ce modèle d'amélioration des processus pour les activités d'ingénierie logicielle et d'ingénierie système est reconnu dans le monde entier et particulièrement demandé dans l'industrie aéronautique.

La Direction des Opérations Paris et de la Région Sud-Ouest (RSO) ont également obtenu, avec la note de 100/100, la certification **EN9100**, premier référentiel harmonisé pour les activités de conception, de développement, de production, d'installation et de maintenance dans les secteurs de l'aéronautique, du spatial et de la défense.

### • Intégration et déploiement des pratiques

Au sein du Groupe, les certifications permettent d'harmoniser les pratiques en systématisant les mêmes engagements en matière de qualité. Au fur et à mesure de son développement, AUSY étend donc le périmètre de ses certifications. Les sites de Sophia-Antipolis et d'Aix-en-Provence ont ainsi été intégrés dans la certification ISO et la filiale Exalen Technologies a été certifiée ISO 9001 sur Nantes et EN9100 sur Toulouse et Paris.

Pour les sociétés nouvellement acquises, les certifications sont l'expression d'une culture commune contribuant à faciliter l'intégration. Il en est ainsi de la certification EN9100 d'ELAN dans le domaine aéronautique, dont le renouvellement interviendra, comme celle d'AUSY, en 2012. APTUS dispose par ailleurs d'une certification CEFRI en radioprotection.

Le déploiement international du Groupe constitue désormais le nouvel enjeu du Système qualité AUSY afin de répondre aux besoins des clients partout dans le monde.

## 1.4. L'ENJEU STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

### Une dynamique de recrutement génératrice de croissance

La capacité à détecter, recruter et fidéliser les meilleurs talents est une des clés de la réussite d'AUSY. Cette dynamique de recrutement est une exigence pour répondre à la volonté de croissance du Groupe, mais elle répond à des critères extrêmement sélectifs, voire élitistes sur certains profils, car seule l'excellence permet de faire la différence pour répondre aux attentes des clients.

Fidèle à ses habitudes, AUSY anticipe et prépare l'avenir également en matière de recrutement. Le Groupe a développé de longue date des relations suivies avec une dizaine d'écoles d'ingénieurs parisiennes et régionales et participe à leurs forums de recrutement et à leurs animations ou, inversement, les invite à ses propres événements. Les ingénieurs du Groupe interviennent régulièrement dans leurs cursus de formation. Ils font ainsi bénéficier les élèves de l'expertise AUSY (développement de cas pratiques et de thématiques techniques sur le plan opérationnel/fonctionnel) et les informent des opportunités de carrières au sein du Groupe, notamment dans leur région.

Afin de privilégier la souplesse et la réactivité, le processus de recrutement est décentralisé dans chaque Direction opérationnelle, ce qui permet à la fois de s'adapter en temps réel à l'activité et aux profils recherchés et de créer de véritables opportunités et parcours de carrière.

En 2011, le Groupe a accueilli près de 1 000 nouveaux collaborateurs venus d'APTUS, d'APX-AS et d'ELAN et procédé à 1 100 nouveaux recrutements.

### Université AUSY : la diffusion des compétences et de la culture AUSY

Les ingénieurs AUSY sont les ambassadeurs du Groupe auprès de ses clients. Le principal enjeu de la politique de Ressources Humaines est donc pour AUSY de matérialiser et de renforcer le lien de ses consultants avec leur entreprise. Outre la mise en place d'un intranet permettant l'accès en temps réel à l'actualité de la Société, la communication s'établit aux travers des diverses actions liées au suivi quotidien des projets par les managers et des actions menées au niveau du Groupe (réunions d'agence, événement des Directions régionales ou du Groupe).

Cependant, le moteur essentiel de la cohésion du Groupe et de fidélisation de ses équipes est l'Université AUSY. Cette structure de formation continue a fait ses preuves depuis plusieurs années et joue un rôle essentiel dans l'affirmation et le partage de la culture AUSY.

L'Université AUSY construit et met en œuvre des cursus de formation ambitieux et de très haut niveau, reconnus par les partenaires et clients du Groupe, d'autant qu'elle bénéficie de l'agrément d'organisme de formation reconnu.

Conçus par les experts du Groupe, ces cursus visent à offrir à chaque collaborateur l'opportunité de développer son expertise technique, de mener à bien son projet professionnel, de découvrir de nouvelles pratiques managériales ou de réaliser un objectif de développement personnel.

En 2011, un parcours d'intégration « APWay » (pour AUSY Personal Way) a été mis en place pour les consultants qui leur permet de prendre contact avec leur entreprise et d'en devenir des ambassadeurs efficaces auprès de ses clients.



## 1.5. ACTIVITÉS

### Une volonté d'équilibre

#### • Systèmes d'information/Systèmes industriels, la dualité confirmée

L'activité d'AUSY repose sur deux cœurs de métier complémentaires : les Systèmes d'information et les Systèmes industriels.

Cependant, leur répartition quasi homogène (52 % en R&D et 48 % en SI) est une spécificité d'AUSY et l'un des fondamentaux de sa stratégie.

Les deux métiers subissant les variations de la conjoncture à des moments différents et de manière différente, leur poids équilibré positionne le Groupe sur un mode « acyclique », c'est-à-dire peu sensible aux variations du marché, ce qui permet à AUSY d'évoluer beaucoup plus sereinement, comme en témoigne la croissance organique enregistrée en 2009 alors que tout le secteur était en baisse.



#### Les Systèmes d'information

Dans le domaine de l'informatique de gestion, AUSY intervient sur des applications concernant les fonctions transverses de l'entreprise (comptabilité, facturation, stock, paie), ainsi que sur des problématiques spécifiques (Asset management...).

Nos clients veulent augmenter leurs parts de marché, approfondir la connaissance de leur potentiel clients, mettre en place un marketing opérationnel ciblé ou plus réactif... Ces objectifs stratégiques font appel aux technologies les plus avancées et constituent autant de champs d'action ouverts à la compétence de nos experts techniques et fonctionnels.

L'activité Infrastructure propose une offre complémentaire idéale : conseil et expertise technique sur les infrastructures des Systèmes d'information ; des expertises fortes sur la sécurité et la visualisation qui représentent de véritables atouts d'accompagnement des grands comptes vers le *cloud computing*.

#### Les nouvelles tendances stimulent le marché

Le secteur de la vente en ligne et des paris en ligne offre notamment de très fortes opportunités de croissance. Les banques recherchent davantage de fiabilité pour les outils gestionnaires de produits financiers et davantage de confidentialité pour la gestion des données ; par ailleurs, les infrastructures bancaires ont besoin de plus en plus de maintenance et les influx inévitables en nouvelles technologies nécessitent des réorganisations importantes et complexes.

La recherche de mobilité et de convergence entre les différents médias, leur disponibilité et leur utilisation à la demande, les technologies de réalité augmentée devraient insuffler toujours plus de dynamisme aux acteurs de ce secteur, qui font face à une concurrence de plus en plus acharnée.

#### Les Systèmes industriels

Plus de 20 ans d'expérience dans la conception de Systèmes industriels complexes permettent à AUSY d'être un acteur majeur du secteur des projets de pointe de l'industrie.

Labellisé par l'OSEO Innovation et agréé CIR, le Groupe intervient auprès des principaux acteurs de l'industrie et de l'innovation technologique et scientifique. Son expertise lui permet d'accompagner ses clients sur l'intégralité du cycle de vie de leurs produits, depuis les phases de spécification jusqu'aux phases de validation, en passant par la conception, l'industrialisation et la production.

AUSY a élaboré différentes offres métiers qui s'adressent à plusieurs secteurs tels que :

- les logiciels embarqués ;
- la mécanique ;
- l'ingénierie systèmes ;
- les télécommunications ;
- l'énergie.

#### Vers de nouveaux besoins

Dans le secteur de la défense, les dépenses militaires nationales en Europe tendent à diminuer, mais les dépenses consacrées à la cybersécurité et aux univers de simulation devraient se renforcer.

Le marché de l'énergie est poussé à la fois par une demande de plus en plus importante, la raréfaction des ressources et la recherche de nouvelles formes et utilisations de l'énergie.

Sur le marché des télécommunications, les principaux moteurs de croissance (selon l'Euro) seront la reconnaissance vocale et surtout la mobilité avec la multiplication des téléphones intelligents et des connexions haut débit.

### • Un équilibre sectoriel générateur de croissance

Grâce à la dualité de son offre, AUSY bénéficie d'une répartition équilibrée de son activité entre les différents secteurs industriels et tertiaires. En 2011, l'intégration d'APTUS, d'APX-AS et d'ELAN renforce les positions du Groupe tout en préservant cet équilibre. L'Aéronautique/Espace/Défense devient le secteur phare d'AUSY, suivi de près par les Télécommunications/Multimédia et la Banque/Finance/Assurance. L'Énergie/Environnement prend de l'ampleur et un nouveau secteur Santé/Médical émerge.

Les dix premiers clients du Groupe représentent 44 % de l'activité en 2011, mais aucun grand compte ne dépasse le seuil de 10 % du chiffre d'affaires, ce qui minore considérablement le risque de dépendance financière, tout en nous assurant d'importantes perspectives de développement au sein de leurs différentes entités en France et à l'international.

### Les dix premiers clients d'AUSY

	2010	2011
1	AMADEUS	EADS
2	THALES	FRANCE TELECOM
3	ST MICROELECTRONICS	AMADEUS
4	EADS	THALES
5	SAFRAN	SAFRAN
6	FRANCE TELECOM	ST MICROELECTRONICS
7	BELGACOM	BELGACOM
8	BNP PARIBAS	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
9	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	BNP PARIBAS
10	ALCATEL	ALCATEL
	49 %	44 %

AUSY a créé une dynamique spécifique à destination des clients grands comptes, relayée dans chaque Direction opérationnelle par les équipes commerciales. Les fonctions pilotes GAM/KAM (Global Account Manager et Key Account Manager) sont supervisées par les directions commerciales de chaque Pays et accentuent le développement auprès des grands clients sur le long terme.

Cette organisation est dédiée à la mise en œuvre du plan de développement.

Elle contribue efficacement au renouvellement des référencements et à la conquête de nouvelles parts de marché.

### Évolution du marché des Hautes Technologies

La reprise amorcée en 2010 sur le secteur des services informatiques, après la crise de 2008/2009, risque d'être plus nuancée que prévu. Certes les besoins existent et les entreprises ne pourront retarder indéfiniment leurs investissements. Mais l'absence de croissance économique et les nouvelles contraintes de la rigueur risquent de les rendre encore plus sélectives.

Selon les estimations de Pierre Audouin Consultants, le segment du conseil en intégration devrait nettement ralentir alors que les prestations d'externalisation resteraient toujours dynamiques.

En 2012, le secteur public sera en retrait et les secteurs des Banques et des Télécommunications, très porteurs en 2011, pourraient se montrer plus prudents face à l'écrasement de la croissance. La crise financière qui perdure risque d'accentuer cette tendance.

Globalement, Pierre Audouin Consultants s'attend à une croissance moyenne du marché français de + 2,9 % pour 2012 contre + 3,6 % en 2011.

#### Principaux acteurs du marché du conseil en technologie en France (hors intégrateurs de systèmes)

- Dans les **Systèmes d'information**, AUSY rencontre des concurrents de nature très différente tels que : Alten, Business et Décision, Cadextan, Cap Gemini, GFI, Keyrus, Sopra, Steria.
- Dans les **Systèmes industriels**, AUSY fait face à des concurrents tels que : Akka, Altran, Alten, SII, Assystem.

## La proximité prend une nouvelle dimension



### • La consolidation des bases régionales

AUSY s'appuie, en France, sur 19 implantations proches des centres de décisions de ses clients. Certaines ont changé de dimension en 2011 grâce à l'intégration d'APTUS, d'APX-AS et d'ELAN. Elles ont à la fois renforcé leurs positions chez les clients communs et enrichi leurs compétences, par exemple sur les métiers de l'énergie, du médical et de la santé ou dans les domaines de la banque, de la finance et des télécommunications. Elles entrent ainsi dans un cercle vertueux générateur de croissance car en devenant un acteur de référence grâce à leur taille, elles peuvent aborder davantage de projets d'ampleur, accroître leur renommée locale et attirer les meilleurs talents.

### • Des positions renforcées en Europe

Benelux

Royaume-Uni

Allemagne

Espagne

### • Le Nearshore prend de l'ampleur

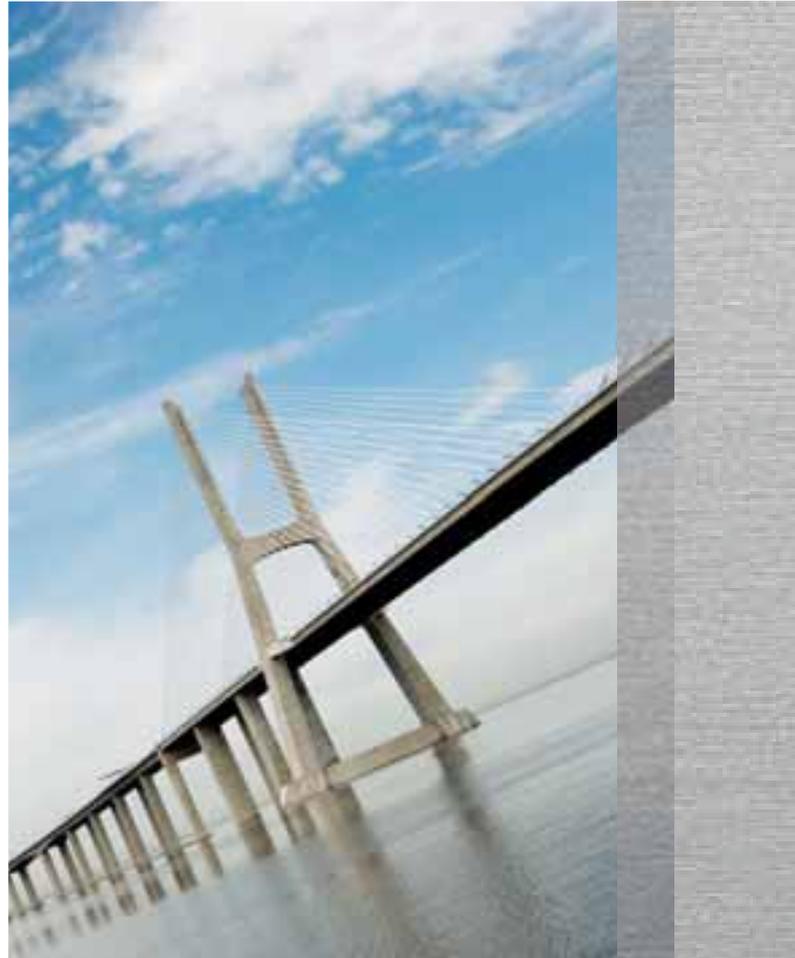
Roumanie

Tunisie

### • Une nouvelle capacité de projection internationale

Inde

Partenariats EDAG et Atkins pour une capacité d'accompagnement dans plus de 15 pays.



## Exploitation (marques, brevets et agences)

### • Marques et brevets

Le groupe AUSY détient les marques suivantes :

- ▲ **AUSY-ELAN**, enregistrée le 28 septembre 2011.  
La marque **AUSY-ELAN** a fait l'objet d'un dépôt national et international pour les pays ci-après : Benelux, Danemark, Finlande, Norvège, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Allemagne, Tunisie et Inde.
- ▲ **ELAN-AUSY**, enregistrée le 28 septembre 2011.  
La marque ELAN-AUSY a fait l'objet d'un dépôt national et international pour les pays ci-après : Benelux, Danemark, Finlande, Norvège, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Allemagne, Tunisie et Inde.
- ▲ **EXALEN TECHNOLOGIES**, enregistrée le 5 janvier 2009.  
La marque **EXALEN TECHNOLOGIES** a fait l'objet d'un dépôt national.
- ▲ **APTUS** – Conseil Ingénierie, enregistrée le 5 octobre 2001 et renouvelée le 21 septembre 2011.  
La marque **APTUS** a fait l'objet d'un dépôt national.

- ▲ **AUSY**, enregistrée le 13 juillet 2001 et renouvelée le 24 décembre 2010.

La marque AUSY a fait l'objet d'un dépôt national et international pour les pays ci-après : Benelux, Danemark, Finlande, Norvège, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Allemagne, Inde, Tunisie et Espagne.

Par ailleurs, le groupe AUSY a déposé 75 noms de domaines déclinés notamment autour des noms AUSY, APTUS, EXALEN et AUSY-ELAN. En outre, il est précisé que le nom de domaine ausy.xxx fait l'objet d'une protection à vie.

Enfin, les marques et actifs nécessaires à l'activité de la Société lui appartiennent en propre.

### • Agences

Le groupe AUSY est implanté dans des locaux occupés en location :

- ▲ en France dans des agences situées à Issy-les-Moulineaux, Rennes, Nantes, Lille, Toulouse, Lyon, Strasbourg, Orléans, Aix-en-Provence, Niort, Bordeaux, Nice, Grenoble, Caen, Lannion, Tours ;
- ▲ à l'international, le Groupe est implanté en Allemagne, au Belux, en Angleterre, en Espagne, en Roumanie, en Tunisie et en Inde.

## 1.6. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

### Informations sociales

#### • Emploi

**L'effectif total, les embauches en distinguant les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée et en analysant les difficultés éventuelles de recrutement, les licenciements et leurs motifs, les heures supplémentaires, la main-d'œuvre extérieure à la Société.**

L'effectif du Groupe était, au 31 décembre 2011, de 3 630 salariés dont 2 980 salariés en France.

En 2011, le Groupe a recruté 1 100 personnes en France réparties de la façon suivante :

CDI	1 077
CDD	7
Stagiaire	16
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 100</b>

En 2011 :

- ▲ 31 licenciements ont été effectués en France ;
- ▲ 9 111 heures supplémentaires ont été effectuées en France.

AUSY a accueilli 36 intérimaires, ce qui représente 6 équivalents temps plein. Ces contrats de travail temporaire n'ont concerné que des postes de structure.

Le recours à la sous-traitance représente 359,17 équivalents temps plein en 2011 en France.

**Le cas échéant, les informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement.**

Néant.

#### • L'organisation du temps de travail

Il s'agit de l'organisation du temps de travail, la durée de celui-ci pour les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel, l'absentéisme et ses motifs. AUSY applique un horaire collectif de 36 h 30 par semaine avec 9 jours de RTT pour l'année 2011. Le nombre de salariés à temps partiel s'élève à 67 personnes travaillant majoritairement (64 %) entre 20 heures et 30 heures par semaine.

Ci-dessous, l'absentéisme en nombre de jours selon le motif :

CP	45 913
RTT	17 730
CSS	4 571
Maladie	9 704
AT travail	360
Maternité	3 025
Paternité	870
Absences autorisées	1 508
Événements familiaux	646

**Les rémunérations et leur évolution, les charges sociales, l'application des dispositions du Code du travail relatives à l'intéressement, la participation et les plans d'épargne salariale, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.**

Le coût global du travail (masse salariale, charges sociales et taxes sur les salaires) est de 139 808 930 € en 2011 versus 104 616 512 € en 2010. En parallèle, l'effectif moyen est de 2 399 salariés en 2011 versus 1 837 en 2010 (AUSY).

#### • Les relations professionnelles et le Bilan des accords collectifs

Toutes les sociétés du Groupe mettent en œuvre une politique active de dialogue avec leurs partenaires sociaux.

Pour AUSY, le Comité d'entreprise s'est réuni 12 fois au cours de l'année 2011. Des réunions entre les délégués du personnel et la Direction sont organisés mensuellement dans tous les établissements.

Par ailleurs, plusieurs négociations ont été engagées : NAO (négociation annuelle obligatoire), Santé au travail, Égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes.

#### • Les œuvres sociales

Le Comité d'entreprise d'AUSY a consacré un budget pour les activités sociales et culturelles égal à 0,14 % de la masse salariale, soit 129 294 € en sus d'un budget de fonctionnement égal à 0,2 % de la masse salariale soit 184 705 €.

**Les relations entretenues avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateur et les populations riveraines.**

Dans le cadre de sa politique de recrutement (Ingénieurs et Bac +5), AUSY noue des partenariats avec différentes écoles d'ingénieurs et d'universités, sur l'ensemble du territoire.

Les partenariats sont de plusieurs natures :

- ▲ interventions pédagogiques sur des modules techniques ;
- ▲ conférences (sur le métier de Directeur technique...)
- ▲ cours de management (création d'entreprise) ;
- ▲ suivi de projets étudiants ;
- ▲ sponsoring d'événements (Dictée ECE...)
- ▲ simulations d'entretiens dans toutes nos écoles partenaires avec nos chargés de recrutement ;
- ▲ jury d'examens ;
- ▲ forums d'écoles ;
- ▲ versement de la taxe d'apprentissage ;
- ▲ projet de parrainage de promotion d'une école.

### • Santé et sécurité

13 réunions de CHSCT se sont tenues en 2011 au niveau d'AUSY.

AUSY n'a recensé qu'un très faible nombre d'accidents du travail en 2011 (14).

Enfin, la Direction a signé avec la majorité de ses organisations syndicales représentatives un accord d'entreprise relatif à la prévention et au traitement du stress au travail le 8 décembre 2011.

### • La formation

En 2011, AUSY a consacré à la formation professionnelle continue un budget supérieur à l'obligation légale de 1,6 % de la masse salariale.

La politique de formation appliquée dans l'entreprise vise à favoriser la formation des consultants aux nouvelles technologies afin de compter, parmi nos effectifs, de véritables experts correspondant aux besoins de nos clients.

En outre, l'université AUSY, organisme de formation agréementé, a mis en œuvre des actions de formation ciblées pour les consultants et pour la population managériale.

### • La diversité et l'égalité des chances

Convaincus que la mixité et la diversité constituent de véritables facteurs d'efficacité, de modernité et d'innovation dans l'entreprise, AUSY a décidé de s'engager dans un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, signé le 8 décembre 2011. Par ce plan, l'entreprise précise les principes qu'il convient d'appliquer afin de respecter et de développer l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes à toutes les étapes de la vie professionnelle.

Par ailleurs, l'entreprise applique toutes les dispositions légales en vigueur en matière d'emploi et de maintien dans l'emploi des personnes porteuses d'un handicap, notamment grâce à des aménagements de poste (adaptation des outils de travail).

En 2011, l'entreprise comptait dans ses effectifs 16 travailleurs handicapés, dont 8 ont intégré la Société en 2011. Il convient de préciser que ce chiffre est sans doute inférieur à la réalité, certains salariés ne se faisant pas connaître de leur employeur.

La Société a décliné sa politique en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés dans sa politique générale des achats en recourant dès que cela est possible à des ESAT (établissements et services d'aides par le travail), et en faisant systématiquement des appels d'offres auprès des ESAT pour tout besoin en imprimerie ou tout achat de fournitures dans le domaine de la communication.

## Informations sociétales

### • Impact territorial, économique et social de l'activité

Malgré le peu d'impact direct de ses prestations sur l'environnement, le groupe AUSY entend concilier performance et développement durable. AUSY travaille au quotidien pour gérer, intégrer et minorer les éventuelles répercussions de ses activités aux plans social, environnemental et économique (conformément aux principes du RSE – Responsabilité Sociale des Entreprises) et pose ses objectifs :

- ▲ mieux connaître les impacts de ses activités sur l'environnement ;
- ▲ garantir le respect de la réglementation ;

- ▲ améliorer en continu ses pratiques dans une logique de respect de l'environnement.

Pour assurer cette dynamique, un Comité de pilotage Développement Durable a été mis en place en septembre 2011, sous la responsabilité du Secrétariat général AUSY. Ce Comité regroupe les principales Directions ou Services transverses en interaction avec la problématique (Juridique et Fiscale, Services généraux, Affaires Sociales, Qualité, Communication, Recrutement...).

Ce Comité se réunit périodiquement pour définir les priorités, les axes stratégiques de la politique de Développement Durable et valide les chantiers/projets et les moyens associés.

Un Comité opérationnel coordonne, met en œuvre et suit les différents chantiers validés et « reporte » sur leurs avancements au Comité de pilotage.

Les différents projets sont eux pilotés par un chef de projet (représentant l'une des Directions), qui se doit comme n'importe quel projet, de s'engager sur des délais et des livrables.

À ce jour, ces dispositifs n'ont pas fait l'objet d'une certification officielle, mais l'ensemble de la réflexion, la manière d'établir les principes énoncés et leur mise en œuvre s'appuie sur l'ISO 26000 : 2010. Cette norme internationale fournit des lignes directrices sur les principes sous-jacents de la responsabilité sociétale, sur l'identification de celle-ci et sur le dialogue avec les parties prenantes, sur les questions centrales et les domaines d'action relatifs à la responsabilité sociétale ainsi que sur les moyens d'intégrer un comportement responsable dans l'organisation. Elle souligne l'importance des résultats et des améliorations des performances réalisées en matière de responsabilité sociétale.

### • Exemples de projets réalisés sur 2011

#### Décembre 2011

- ▲ Signature accord Santé travail ;
- ▲ Signature charte de l'inter contrat.

### • Exemples de projets planifiés sur 2012/2013

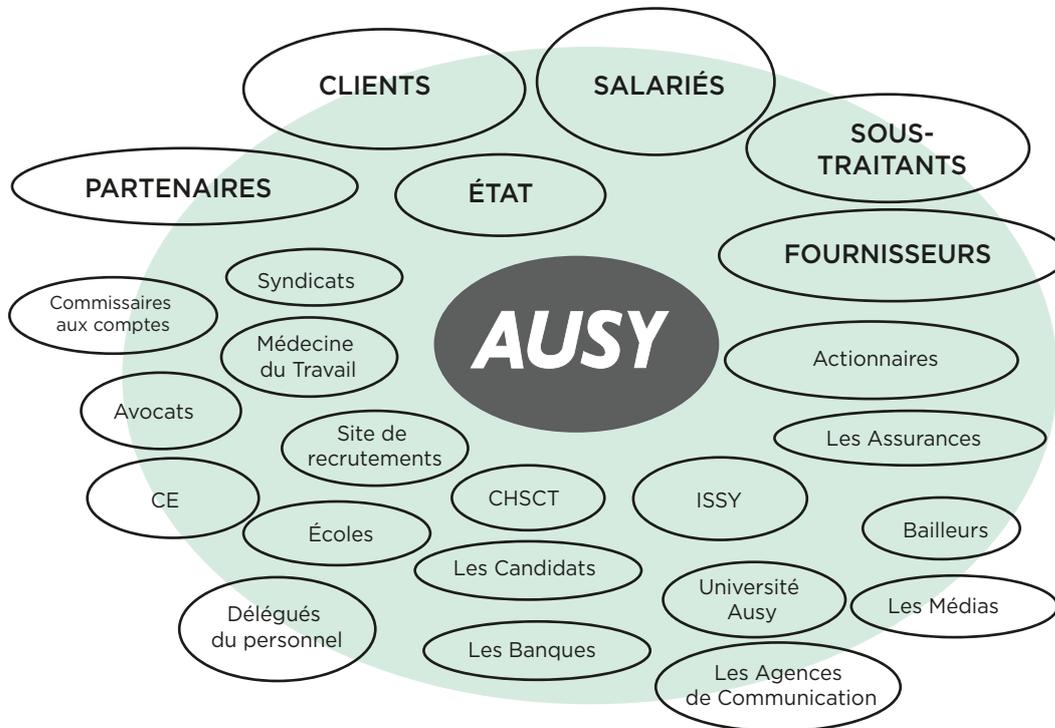
- ▲ Rédaction et publication d'un Code éthique ;
- ▲ Parution d'une newsletter sur la responsabilité sociale afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux nouveaux accords santé au travail ; accords sur l'égalité hommes/femmes et à la signature de la charte LEA. L'objectif est d'inciter les concitoyens à devenir des consom'acteurs éclairés grâce à la mise en place de repères pour favoriser ses achats/investissements durables : affichage environnemental, écolabels, guide des allégations environnementales, signes de qualité de la compétence des entreprises du bâtiment et étiquette COV ;
- ▲ Signature du Pacte Mondial, Communication axée écoles et Recrutement avec la mise en avant de deux sponsorings d'associations ;
- ▲ Bilan gaz à effets de serre ;
- ▲ Compensation Carbone du séminaire managers 2013.

### • Relations avec les parties prenantes

L'identification des parties prenantes et le dialogue avec elles sont essentiels pour aborder la responsabilité sociétale de l'organisation. Un ou plusieurs intérêts de la partie prenante peuvent être affectés par les décisions et activités de l'organisation. Cet intérêt associe un « enjeu » à la partie prenante dans l'organisation qui crée une relation

avec celle-ci. Parfois, il peut simplement s'agir du droit d'être entendu. La meilleure façon de déterminer la pertinence ou l'importance d'un intérêt consiste à considérer son lien avec le Développement Durable.

Le groupe AUSY a donc entrepris d'identifier ses parties prenantes et de déterminer sa sphère d'influence.



#### • Exemple de lien d'intérêt/d'influence avec une partie prenante

Dans le cadre de sa politique de recrutement, AUSY noue des partenariats avec différentes écoles d'ingénieurs et universités, sur l'ensemble du territoire. Le Groupe établit des partenariats qui peuvent être de plusieurs natures (interventions pédagogiques, conférences, cours de management).

#### • Sous-traitance et fournisseurs

La Société et le Groupe ont recours à la sous-traitance dans le cadre de l'exécution des contrats.

Celle-ci a représenté en 2011, 13,77 % du chiffre d'affaires de la France et 19,32 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Par ailleurs concernant l'importance de la sous-traitance et la manière dont la Société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions fondamentales de l'OIT, il est précisé qu'AUSY veille à ce que ses filiales ou partenaires respectent les dispositions internationales de l'OIT. À cette fin, elle insère les clauses contractuelles correspondantes dans les documents qui régissent les obligations entre parties et veille à ce que soient notamment respectés les articles L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8251-1 du Code du travail.

## Informations environnementales

Pour réduire leurs impacts sur l'environnement, il convient que l'organisation adopte une approche intégrée qui prend en compte les implications directes et indirectes de sa décision et de ses activités d'un point de vue économique, social, sanitaire et environnemental.

Il est nécessaire d'identifier des options permettant de réduire et d'éliminer les volumes et modes de production et de consommation non viables et de s'assurer que la consommation des ressources par personne devient durable. Tant au niveau local que mondial, les questions environnementales sont étroitement imbriquées. Les traiter nécessite une approche globale, systématique et collective.

#### • Politique générale en matière environnementale

Il convient donc que l'organisation non seulement respecte la législation et la réglementation mais aussi qu'elle assume la responsabilité de l'impact de ses activités sur l'environnement dans les zones rurales et urbaines et sur l'environnement au sens plus large. Compte tenu des limites écologiques, il convient qu'elle agisse pour améliorer ses propres performances ainsi que les performances des autres dans sa sphère d'influence.

D'autre part, lors de ses décisions d'achat, il convient que l'organisation tienne compte des performances environnementales, sociales et éthiques des produits ou services acquis, tout au long de leur cycle de vie. Si possible, il convient qu'elle privilégie les produits et services qui limitent le plus possible les impacts.

De plus, Il convient que l'organisation fasse œuvre de sensibilisation et promeuve un apprentissage approprié afin de soutenir les efforts en matière d'environnement au sein de l'organisation et de sa sphère d'influence.

Fort de ces principes le groupe AUSY a fait le choix de sensibiliser son personnel à la protection de l'environnement en rappelant des gestes simples de la vie quotidienne qui permettent de contribuer à protéger l'environnement. Chaque collaborateur peut apporter sa contribution à cette démarche qui se veut citoyenne et volontaire.

AUSY remet à chaque salarié un guide de l'Eco-responsable pour partager ensemble ses réflexions sur ce sujet.

En conséquence, AUSY invite ses collaborateurs à :

- ▲ utiliser moins de papier ;
- ▲ optimiser les impressions et réutiliser le papier usagé ;
- ▲ procéder au recyclage du papier (mise en place de bac de recyclage) ;
- ▲ procéder au recyclage des consommables (mise en place de bacs de recyclage) ;
- ▲ utiliser des ampoules à basse consommation ;
- ▲ configurer l'ensemble des matériels en mode économie d'énergie...

AUSY a mis en place :

- ▲ une politique automobile et véhicules de fonction qui permet de gérer le parc automobile de manière homogène et respectueuse de l'environnement, en choisissant des véhicules moins polluants ;
- ▲ un système de visioconférence afin de limiter les déplacements.

#### • Pollution et gestion des déchets

L'organisation peut améliorer ses performances environnementales en empêchant une pollution, y compris les émissions dans l'air de polluants tels que le plomb, le mercure... et autres substances appauvrissant la couche d'ozone. L'organisation peut avoir sur l'environnement et la santé des impacts qui peuvent toucher différemment les personnes. Ses activités peuvent engendrer une production de déchets liquides ou solides qui, mal gérés, peuvent provoquer une contamination de l'air, de l'eau, de la terre, des sols et de l'espace extérieur.

Une gestion responsable des déchets cherche à éviter de produire des déchets. Elle doit respecter la hiérarchie de réduction des déchets réduction à la source, réutilisation, recyclage et retraitement, traitement et mise au rebut des déchets. Le papier représente une partie importante des déchets produits dans les activités de tous les jours.

Conscient de ses impacts directs ou indirects le groupe AUSY a développé une politique générale en matière environnementale (*voir point précédent*) et notamment planifié un Bilan gaz à effet de serre sur 2012 et prévu une Compensation Carbone sur son séminaire Managers annuel de 2013.

#### • Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique

Non applicable.

#### • Protection de la biodiversité

Non applicable.

## 1.7. FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. Ainsi, pour l'ensemble des risques identifiés, il sera précisé :

- les liens entre l'activité déployée et le risque identifié ;
- le suivi et gestion du risque identifié ;
- l'actualisation du risque identifié, le cas échéant.

### Risques juridiques

Du fait de son activité, le Groupe est susceptible d'encourir les risques juridiques suivants :

- les Risques juridiques liés à l'exécution de ses contrats clients ou fournisseurs : cela pourrait concerner le non-respect d'engagements contractuels relatifs à des contrats en engagement de résultats. Les prestations restent encore majoritairement facturées au temps passé. Les risques liés aux activités au forfait restent faibles et sont maîtrisés. Ainsi, sur les projets au forfait, la valorisation dans les comptes intègre les risques éventuels. Par ailleurs, l'organisation interne du Groupe permet de délimiter les responsabilités et les pouvoirs des acteurs opérationnels par l'application des normes ISO mises en place. Les nouveaux projets sont soumis au Comité « Go No Go » chargé de donner son aval ou exprimer son refus face à un marché. Dans le cadre du suivi de l'exécution de ses projets, il existe un Comité de pilotage mensuel de gestion et de suivi de projets dont la mission est d'effectuer la revue détaillée de tous les projets en cours. Enfin, afin de prévenir tout litige, le dossier d'intégrité contractuel (DIC) délivre un mode d'emploi de gestion du précontentieux ;

- les Risques sociaux se traduisant notamment par les risques liés au maintien du personnel. Dans notre secteur d'activité, le personnel est principalement composé d'ingénieurs qualifiés et le succès continu du Groupe dépend, pour une large part, de sa capacité à recruter du personnel possédant les compétences et l'expérience nécessaires. À ce titre, le Groupe est exposé au risque de voir des clients, à l'issue d'une coopération particulièrement réussie, ou des concurrents, offrir à ses employés des opportunités d'emploi. Afin de gérer au mieux ce risque, le Groupe a mis en place une politique de fidélisation de ses collaborateurs qu'il ne cesse d'améliorer.

Par ailleurs, le Groupe est également susceptible d'encourir des risques dans le cadre de ses relations individuelles avec ses salariés. Au 31 décembre 2011, une provision globale de 914 k€ a été passée (versus 1 609 k€ en 2010) pour l'ensemble des litiges du Groupe. Le Groupe s'est doté d'une Direction des Affaires sociales distincte en 2011. Cette dernière gère les conflits liés aux relations sociales individuelles et collectives, et est assistée par un cabinet d'avocat qui l'accompagne depuis plusieurs années maintenant dans la gestion de ses risques prud'homaux ;

- **Risques fiscaux** : la Société est susceptible de faire l'objet de contrôles fiscaux. Depuis un an, la Direction juridique compte désormais dans son équipe un Tax legal Manager. Par ailleurs, elle est épaulée par un conseil externe sur la fiscalité en France qui l'assiste dans les opérations

*récurrentes et toutes opérations particulières (transmission universelle de patrimoine, demande de transfert de déficit, etc.). La Société a fait l'objet cette année d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Elle a reçu à ce titre une notification portant sur un redressement de 83 920 €. Ce montant a fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice 2011.*

Dans le cadre de la gestion et du suivi des risques juridiques identifiés ci-dessus, le Groupe enregistre une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers dont le passif potentiel susceptible d'en résulter peut être estimé avec une précision suffisante et ce après consultations et préconisations de la Direction juridique et fiscale et évaluation financière du risque par la Direction financière.

En dehors des litiges provisionnés, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Depuis le 31 décembre 2011, il n'existe pas de risques juridiques supplémentaires.

### Risques industriels et environnementaux

Du fait de son activité de prestations intellectuelles, le Groupe n'est quasiment pas exposé aux risques industriels et environnementaux. Mais pour assurer la protection réglementaire de son personnel travaillant sous rayonnements ionisants d'une façon reconnue par les exploitants et suivie par de nombreuses entreprises, AUSY a décidé d'appliquer les règles du « Comité français de certification des entreprises pour la formation et le suivi du personnel travaillant sous rayonnements ionisants » (CEFRI), et s'est engagée à respecter les exigences du référentiel de ce Comité. Le certificat délivré par le CEFRI a été renouvelé en décembre 2011.

Pour répondre à ces exigences, le manuel MR (manuel de Management de la Radioprotection) précise :

- l'organisation pour assurer la qualification et le suivi du personnel de catégorie A ou B ;
- la désignation d'une personne compétente en radioprotection (PCR) et d'un responsable désigné (RD) ;
- le suivi de la formation, de l'aptitude médicale et de la dosimétrie de ce personnel.

De plus, l'application de ce référentiel amène à promouvoir une démarche de réduction des risques dite « ALARA » (*As Low As Reasonably Achievable*) dans l'exécution des projets.

Dans le cadre de ses projets entraînant une exposition aux rayonnements ionisants, AUSY n'envisage pas de faire appel à :

- des entreprises de sous-traitance, qu'elles soient certifiées ou non CEFRI ;
- des entreprises de travail temporaire, qu'elles soient certifiées ou non CEFRI ;

- des salariés dont les contrats de travail ne sont pas à durée indéterminée.

Dans le cadre de ses interventions de conseil et d'études chez ses clients, il n'est pas envisagé qu'AUSY intervienne dans le cas de situations anormales de travail. Si un accident radiologique se produit chez l'un de ses clients, le personnel AUSY doit immédiatement appliquer les consignes de sécurité qui lui auront été communiquées.

Depuis le 31 décembre 2011, il n'existe pas de risques industriels et environnementaux supplémentaires.

## Risques de crédit et/ou de contrepartie

La clientèle du Groupe est essentiellement constituée de grands comptes au 31 décembre 2011 : les 10 premiers clients du Groupe représentaient 44 % du chiffre d'affaires.

La quasi-totalité des créances clients sont cédées au factor ce qui traduit une bonne qualité de la clientèle.

Depuis le 31 décembre 2011, il n'existe pas de risque de crédit et/ou de contrepartie supplémentaires.

## Risques opérationnels

Du fait de son activité, le Groupe peut être exposé au risque de perte à terminaison sur les projets au forfait.

Ce risque est encadré par :

- la mise en place d'un Comité chargé de valider l'acceptation de chaque projet ;
- un suivi hebdomadaire de l'avancement de chaque projet ;
- un contrôle financier mensuel.

Au 31 décembre 2011 le Groupe a enregistré une provision pour pertes à terminaison sur contrats au forfait de 204 k€..

Depuis le 31 décembre 2011, il n'existe pas de risques opérationnels supplémentaires.

## Risques de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse faire face à ses obligations financières. L'approche du Groupe dans la gestion de ce risque est de s'assurer en permanence que le Groupe possède des fonds suffisants pour faire face à ses dettes lorsqu'elles arrivent à échéance.

La Direction financière a mis en place un suivi du cash flow prévisionnel pour chaque entité opérationnelle du Groupe qui lui permet de gérer le risque de liquidité avec une visibilité suffisante.

A la date de clôture, le Groupe ne présente pas de risque de liquidité puisque la trésorerie brute excède la dette financière courante à la date de clôture.

Dans le cadre de l'endettement liée aux OBSAAR et au prêt bancaire syndiqué, la société AUSY s'est engagée sur des covenants (structure de financement et service de la dette)

Au 31 décembre 2011, ces covenants sont respectés.

Depuis le 31 décembre 2011, il n'existe pas de risques de liquidité supplémentaires.

## Le risque de marché (risque de taux et risque de change)

Les financements à moyen terme (ligne bancaire et OBSAAR) ont tous donné lieu à la contractualisation de SWAP permettant de figer le taux.

Le recours au financement *factoring* ne se fait que sur des périodes très courtes (inférieure à 1 mois) et ne présente pas à ce titre de risque de taux.

Compte tenu des éléments ci-dessous, le risque résiduel pour la Société est très faible.

Depuis le 31 décembre 2011, il n'existe pas de risques de taux supplémentaires.

L'essentiel des transactions effectuées par AUSY se limite à l'Europe et sont facturées en euros. Le risque de taux de change est considéré comme non significatif. Cette appréciation sera révisée en 2012, compte tenu du développement en cours du Groupe hors de la zone Euro (UK, Inde).

Depuis le 31 décembre 2011, il n'existe pas de risques de change supplémentaires.

## Assurances

Le groupe AUSY bénéficie de polices d'assurances souscrites auprès de compagnies notoirement solvables et couvrant les principaux risques liés à son activité.

La Direction juridique et fiscale a mis en place au sein du Groupe les garanties suivantes :

- une Responsabilité Civile Exploitation & Professionnelle :

À ce titre, le Groupe est assuré au titre de la responsabilité civile d'exploitation c'est-à-dire les dommages causés aux préposés de l'assuré, les dommages matériels et immatériels consécutifs, les dommages immatériels non consécutifs ainsi que l'atteinte à l'environnement accidentel et ce dans un souci de poursuivre une démarche éco-citoyenne.

Au titre de la responsabilité des produits sont couverts notamment les dommages aux biens confiés et les dommages résultant d'infections informatiques ;

- une assurance Aéronautique et produits spatiaux ;
- une Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux ;
- une Multirisques Dommages ;
- une Assistance Rapatriement ;
- une Flotte automobile et Auto-mission.

Ces garanties sont souscrites par la société AUSY pour son compte et celui de ses filiales via des polices master, lesquelles sont complétées par des polices locales intégrées ou non au programme d'assurance *master*. La souscription de contrats d'assurance au niveau du Groupe complétée par des régimes locaux permet une cohérence des risques transférés et des couvertures proposées.

Par ailleurs, la Direction juridique et fiscale assure la négociation annuelle des contrats, veille à l'adéquation de ses garanties avec l'évolution de son activité.



# 2

## Gouvernement d'entreprise

<b>2.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>24</b>
<b>2.2. INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS</b>	<b>28</b>
2.2.1. Rémunérations des mandataires	28
2.2.2. Récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux	34
<b>2.3. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>35</b>
2.3.1. Gouvernance	35
2.3.2. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	40
Conclusion du rapport du Président	43
<b>2.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL</b>	<b>44</b>

## 2.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Au 31 décembre 2011, le Conseil d'administration est composé de 7 membres :**

- ▲ M. Jean-Marie MAGNET, administrateur, Président-Directeur général ;

Jean-Marie MAGNET a débuté sa carrière chez Sogeti puis chez Cap Sogeti avant de rejoindre le groupe IBSI où il est nommé Directeur général du groupe en 1985. En 1989, il crée le groupe AUSY dont il est à la tête depuis plus de 20 ans.

- ▲ M. Philippe MORSILLO, administrateur, Directeur général délégué ;  
Philippe MORSILLO a occupé les fonctions de Directeur général de sociétés de conseil en nouvelles technologies avant d'être nommé Directeur général délégué de la société AUSY en 2004.

- ▲ M. Fabrice DUPONT, administrateur, Secrétaire général du Groupe ;  
Fabrice DUPONT a débuté sa carrière dans la Banque de Réseau avant de rejoindre en 1997 Euronext, puis un broker où il crée le département Equity Capital Market. Après avoir occupé la fonction de Secrétaire général d'une société de conseil en nouvelles technologies, il est nommé Secrétaire général d'AUSY en 2007.

- ▲ M. Joël MAGNET, administrateur ;

Joël MAGNET a exercé les fonctions de commercial au sein de la société Nixdorf puis celles de Directeur commercial de la société CISI avant de rejoindre AUSY. Il a quitté ses fonctions salariales en 2006.

- ▲ M. Sven KADO, administrateur ;

Sven KADO a débuté sa carrière au sein du groupe KPMG en Allemagne, où il a exercé des fonctions d'audit et de conseil en fiscalité. Il a ensuite travaillé dans le secteur bancaire puis dans le secteur des nouvelles technologies en rejoignant le groupe Nixdorf Computer, dont il fut le Directeur financier. Il a poursuivi sa carrière professionnelle en Angleterre, Allemagne, République Tchèque, Pologne pour assurer des opérations de croissance externe et de grands projets de privatisation. Depuis 2000, il travaille au sein du groupe Marsh & Mc Lennan Allemagne en qualité de PDG et se consacre aux opérations de restructurations et acquisitions.

- ▲ Mme Martine CHARBONNIER, administrateur ;

Martine CHARBONNIER a été successivement analyste financier chez Fidal (1982), chargée du développement du service de relations aux émetteurs de la SBF (1984), Directrice exécutive du Listing en charge des introductions en Bourse et des services auprès des sociétés cotées pour la région Europe (2000) et pour la zone Afrique et Moyen-Orient (2007) d'Euronext, et enfin associé-gérant d'Oddo Corporate Finance (2009).

- ▲ M. Benoît METAIS, administrateur.

Benoît METAIS a débuté sa carrière chez DELOITTE TOUCHE TOHMATSU avant de rejoindre le groupe Siparex en 1989. Il est membre du Directoire Co-Président Capital Développement/Transmission.

Il est précisé que le Conseil d'administration en date du 17 mars 2011, a pris acte de la démission de M. Georges PELTE.

Il n'existe aucun lien familial entre les différents membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, excepté entre MM. Jean-Marie MAGNET et Joël MAGNET qui sont frères.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale sont domiciliés au siège social de la société AUSY.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent Document de référence, aucun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, au cours des 5 dernières années :

- ▲ n'a été condamné pour fraude ;
- ▲ n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- ▲ n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- ▲ n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent Document de référence, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent Document de référence, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent Document de référence :

- ▲ Messieurs MAGNET, MORSILLO, DUPONT, FILLON et PELTE respectivement membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ont décidé de soumettre la cession de leur participation dans le capital de la Société aux dispositions du pacte d'actionnaires conclu le 24 juillet 2009, modifié par avenant le 24 septembre 2009 puis le 1er mars 2011 entre MM. MAGNET, MORSILLO, DUPONT, FILLON, PELTE, Siparex Midmarket II, Siparex Midcap I et le Fonds de Co-Investissement Direct 2.

- ▲ Messieurs MAGNET, MORSILLO, DUPONT et FILLON respectivement membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ont décidé de soumettre la cession de leur participation dans le capital de la Société aux dispositions du pacte d'actionnaires conclu le 1er mars 2011 entre MM. MAGNET, MORSILLO, DUPONT, FILLON, Siparex Midmarket II, Siparex Midcap I et le Fonds de Co-Investissement Direct 2 : cette convention prévoit une période d'inaliénabilité des valeurs mobilières de la société HISAM, sous réserve des cas de transfert libre et sous réserve de la clause de respiration dudit pacte.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent Document de référence :

- ▲ Messieurs MAGNET, MORSILLO, DUPONT et FILLON respectivement membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale sont liés à la société AUSY par une clause de non-concurrence autorisée par le Conseil d'administration en date du 23 mars 2011 en ce qui concerne MM. MAGNET et MORSILLO, et signée le 25 février 2011 en ce qui concerne MM. DUPONT et FILLON.
- ▲ Messieurs MAGNET, MORSILLO, DUPONT et FILLON respectivement membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale sont liés à la société AUSY par un engagement

de good et bad leaver conclu le 1<sup>er</sup> avril 2011 régissant les modalités de leur départ de la société AUSY.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent Document de référence, il n'existe aucun contrat de service liant les membres du Conseil et de la Direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au sein de la société AUSY sont les suivants :

#### Conseil d'administration

Nom	Age	Nationalité	Fonction	Mandat			Nombre d'actions détenues au 31/12/2011
				Nomination	Renouvellement	Fin	
Jean-Marie MAGNET	67 ans	Française	Administrateur	AG 18/12/1989	AG 24/06/1992 AG 24/06/1998 AG 30/06/2004 AG 17/06/2010	AG 2016	1 195 479
			Président-Directeur général	CA 18/12/1989 (Président du CA) CA 02/07/2002 (PDG)	CA 24/06/1992 CA 24/06/1998 CA 30/06/2004 CA 17/06/2010	AG 2016	
Philippe MORSILLO	47 ans	Française	Administrateur	AG 08/06/2006	-	AG 2012	150 000
			Directeur général délégué	CA 28/09/2004	CA 17/06/2010	AG 2016	
Fabrice DUPONT	45 ans	Française	Administrateur Secrétaire général	AG 09/06/2008	-	AG 2014	1
Joël MAGNET	54 ans	Française	Administrateur	AG 18/12/1989	AG 24/06/1992 AG 24/06/1998 AG 30/06/2004 AG 17/06/2010	AG 2016	42
Sven KADO	67 ans	Allemande	Administrateur	AG 15/06/2009	-	AG 2015	-
Martine CHARBONNIER	54 ans	Française	Administrateur	AG 14/06/2011	-	AG 2017	-
Benoît METAIS	48 ans	Française	Administrateur	AG 14/06/2011	-	AG 2017	-

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux et les dirigeants mandataires sociaux en dehors de la société AUSY sont les suivants :

#### Jean-Marie MAGNET

Société	Fonction	Nomination	Renouvellement	Fin
AUSY	Administrateur	AG 18/12/1989	AG 24/06/1992 AG 24/06/1998 AG 30/06/2004 AG 17/06/2010	AG 2016
	Président-Directeur général	CA 18/12/1989 (Président du CA) CA 02/07/2002 (PDG)	CA 24/06/1992 CA 24/06/1998 CA 30/06/2004 CA 17/06/2010	AG 2016
AUSY Belgium	Président du Conseil d'administration	CA 26/12/2002	CA 06/06/2006	AG 2012
	Administrateur	AG 05/03/2001	AG 06/06/2006	AG 2012
	Administrateur délégué à la gestion journalière	CA 06/03/2001	CA 06/06/2006	AG 2012
AUSY Luxembourg PSF SA	Président du Conseil d'administration	CA 26/12/2002	CA 27/03/2009	-
	Administrateur	CA 09/03/2006	-	AG 2012
	Délégué à la gestion journalière	CA 09/03/2006	-	AG 2012

**Philippe MORSILLO**

Société	Fonction	Nomination	Renouvellement	Fin
AUSY	Administrateur	AG 08/06/2006	-	AG 2012
	Directeur général délégué	CA 28/09/2004 CA 17/06/2016	-	AG 2016
AUSY Belgium	Administrateur	CA 30/03/2007	-	AG 2012
	Administrateur délégué à la gestion journalière	CA 30/03/2007	-	AG 2012
AUSY Luxembourg	Administrateur	CA 30/03/2007	-	AG 2012
	Administrateur à la gestion journalière	CA 30/03/2007	-	AG 2012
AUSY GmbH	Gérant	AG notariée 03/05/2010	-	Pas de durée
AUSY UK LTD	Administrateur	08/07/2010	-	Pas de durée
AUSY Technologies India	Administrateur	30/08/2011	-	Pas de durée
AUSY Servicios de Ingenieria	Administrateur solidaire	AG 18/05/2011	-	Pas de durée

**Fabrice DUPONT**

Société	Fonction	Nomination	Renouvellement	Fin
	Administrateur	AGM 09/06/2008	-	AG 2014
AUSY	Membre du Comité d'audit	CA 23/03/2011	-	AG 2014
AUSY Luxembourg	Administrateur	CA 07/04/2010	-	AG 2012
AUSY UK LTD	Secrétaire général	08/07/2010	-	Pas de durée
AUSY GmbH	Fondé de pouvoir (Prokurist)	AG notarié 03/05/2010	-	Pas de durée
ELAN AUSY GmbH	Fondé de pouvoir (Prokurist)	AG notarié 15/09/2011	-	
AUSY Servicios de Ingenieria SL	Fondé de pouvoirs	Acte notarié du 14/09/2011	-	Pas de durée

**Joël MAGNET**

Société	Fonction	Nomination	Renouvellement	Fin
AUSY	Administrateur	18/12/1989	AG 24/06/1992 AG 24/06/1998 AG 30/06/2004 AG 17/06/2010	AG 2016

**Sven KADO**

Société	Fonction	Nomination	Renouvellement	Fin
	Administrateur	15/06/2009	-	AG 2015
AUSY	Président du Comité d'audit	CA 23/03/2011	-	AG 2015
Marsh & Mc Lennan Allemagne	PDG	2000	-	-

**Martine CHARBONNIER**

Société	Fonction	Nomination	Renouvellement	Fin
AUSY	Administrateur	AG 14/06/2011	-	AG 2017
	Membre du Comité d'audit	CA 14/06/2011	-	AG 2017
SOMFY	Membre du Conseil de surveillance	AG 18/05/2011	-	AG 2017
DAMARTEX	Membre du Conseil de surveillance	AG 09/11/2011	-	AG 2017
ALTAMIR Amboise	Membre du Conseil de surveillance	AG 23/03/2011	-	AG 2013
SHAN	Administrateur	AG 20/05/2009	-	AG 2015

**Benoît METAIS**

Société	Fonction	Nomination	Renouvellement	Fin
SICAME	RP SIGEFI au Conseil de surveillance	22/12/2009	-	AG 2015
Croissance Nergeco	RP SIGEFI au Conseil d'administration	24/09/2001	11/06/2004 18/06/2010	AG 2016
EUROTAB	RP SIGEFI au Conseil de surveillance	01/08/2001	30/03/2007	AG 2013
Botanic	RP SIGEFI au Conseil de surveillance	28/11/2002	03/02/2006 27/02/2009 01/02/2012	AG 2015
Rhône Alpes PME Gestion	RP SIGEFI PROXIMITE GESTION au Conseil de surveillance	15/06/2010	-	AG 2013
Groupe KELLER (Financière KI)	RP SIGEFI au Conseil de surveillance	21/12/2004	-	-
Financière AMADEUS	SIGEFI comme Président du Conseil de surveillance	19/06/2006	-	07/04/2011
Bernadet SAS	RP SIGEFI au Conseil de surveillance	23/11/2007	-	AG 2013
UFG-Siparex	RP SIGEFI au Conseil de surveillance	02/09/2010	-	AG 2013
SIGEFI PARTNERS	Administrateur	20/03/2008	-	N/A
SIGEFI	Administrateur	01/08/2009	-	AG 2013
JST GROUPE	RP SIGEFI au Conseil de surveillance	31/08/2010	-	N/A
AUSY	Administrateur	14/06/2011	-	AG 2017
SES IBERIA PE	RP SIGEFI au Conseil d'administration	09/06/2004	29/06/2007 26/06/2010	AG 2013
Siparex Italia Private Equity	Administrateur	27/10/2008	-	AG 17/04/2012

## 2.2. INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS

### 2.2.1. Rémunérations des mandataires

Nous vous communiquons ci-dessous les rémunérations totales ainsi que les avantages de toutes natures versés par la Société et par les sociétés contrôlées durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 à chaque mandataire social :

TABEAU 1

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EN EUROS

Jean-Marie MAGNET – Président-Directeur général	2011	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	397 097	325 591
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>397 097</b>	<b>325 591</b>
Philippe MORSILLO – Directeur général délégué	2011	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	403 924	331 064
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>403 924</b>	<b>331 064</b>

TABLEAUX 2

RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EN EUROS

Jean-Marie MAGNET Président-Directeur général	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	152 753	152 753	152 753	152 753
Rémunération variable <sup>(1)</sup>	237 000	248 547	248 547	165 494
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (véhicule de fonction)	7 344	7 344	7 344	7 344
<b>TOTAL</b>	<b>397 097</b>	<b>408 644</b>	<b>408 644</b>	<b>325 591</b>

(1) La rémunération variable a été arrêtée par le Conseil d'administration sur la base des critères qualitatifs et quantitatifs basés sur les résultats financiers du Groupe, ainsi que sur les opérations de croissance externe, sur les maintiens et les nouveaux référencement, sur la mise en place de partenariats opérationnels. Les critères qualitatifs ainsi que le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs ne sont pas rendus publics pour des questions de confidentialité.

Philippe MORSILLO Directeur général délégué	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	160 000	160 000	160 000	160 000
Rémunération variable <sup>(1)</sup>	237 000	248 547	248 547	165 494
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (véhicule de fonction)	6 924	6 924	5 570	5 570
<b>TOTAL</b>	<b>403 924</b>	<b>415 471</b>	<b>414 117</b>	<b>331 064</b>

(1) La rémunération variable a été arrêtée par le Conseil d'administration sur la base des critères qualitatifs et quantitatifs basés sur les résultats financiers du Groupe, ainsi que sur les opérations de croissance externe, sur les maintiens et les nouveaux référencement, sur la mise en place de partenariats opérationnels. Les critères qualitatifs ainsi que le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs ne sont pas rendus publics pour des questions de confidentialité.

TABLEAUX 3

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS EN EUROS

Fabrice DUPONT Secrétaire général - administrateur	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (au titre du contrat de travail)	120 000	120 000	120 000	120 000
Rémunération variable <sup>(1)</sup> (au titre du contrat de travail)	130 000	135 000	80 000	100 000
Rémunération exceptionnelle	-	40 000	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (véhicule de fonction)	5 646	5 646	5 302	5 302
<b>TOTAL</b>	<b>255 646</b>	<b>300 646</b>	<b>205 305</b>	<b>225 302</b>

(1) La rémunération variable de l'exercice a été calculée sur des critères qualitatifs tels que notamment le pilotage de la communication financière et la politique d'intégration des sociétés acquises. Par ailleurs, la différence entre le variable du pour 2010 et le variable versé en 2011, de même que le versement d'une prime exceptionnelle se justifient par un ensemble de critères qualitatifs qui ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Jetons de présence

Mandataires sociaux	Montants versés en 2011	Montants versés en 2010
Joël MAGNET	Néant	Néant
Sven KADO	32 000	16 000
Martine CHARBONNIER	20 000	Non applicable
Benoît METAIS	Néant	Non applicable
<b>TOTAL</b>	<b>52 000</b>	<b>16 000</b>

En dehors des jetons de présence, aucune autre rémunération n'a été versée aux administrateurs visés ci-dessus. Par ailleurs, concernant la répartition des jetons de présence, de plus amples informations sont communiquées au paragraphe 2.3.

TABLEAU 4

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
<b>TOTAL</b>						<b>NÉANT</b>

TABLEAU 5

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
<b>TOTAL</b>			<b>NÉANT</b>

TABLEAU 6

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
<b>TOTAL</b>						<b>NÉANT</b>

TABLEAU 7

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
<b>TOTAL</b>			<b>NÉANT</b>

TABLEAU 8

Historique des attributions d'options de souscription

Information sur les options de souscription ou d'achat au 31 décembre 2011

Plan « OPTIONS 2011 »

Date d'Assemblée	14 juin 2011
Date du Conseil d'administration	20 octobre 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	128 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par <i>Les mandataires sociaux</i>	Néant
Point de départ d'exercice des options	20 octobre 2015
Date d'expiration	19 octobre 2019
Prix de souscription ou d'achat	19,92 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Néant
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31 mars 2012 (date la plus récente)	Néant
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	128 500

## Historique des attributions de BSA

Information sur les BSA au 31 décembre 2011 (voir note de bas de tableau pour les caractéristiques actuelles)

### BSA (Code ISIN FR0010505941)

Date d'Assemblée Générale	6 juin et 28 août 2007 9 novembre 2009
Date du Conseil d'administration	28 août 2007
Nombre total initial de bons	5 524 961
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par <i>les mandataires sociaux</i>	
Jean-Marie MAGNET	0
Philippe MORSILLO	794 200
Fabrice DUPONT	1 163 963
Point de départ d'exercice des BSA Public	10 septembre 2007
Date d'expiration	15 octobre 2012
Prix de souscription de l'action	18 €
Modalités d'exercice des BSA Public	Du 10 septembre 2007 au 15 octobre 2012
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31 mars 2012	30 600
Nombre cumulé de BSA annulés ou caducs	Néant
BSA restants au 31 décembre 2011	4 862 734

Les caractéristiques actuelles des BSA sont :

L'Assemblée Générale des actionnaires ainsi que l'Assemblée Générale des porteurs de BSA se sont tenues le 10 janvier 2012. Elles ont voté la modification des caractéristiques desdits BSA, avec comme date d'effet le 12 janvier 2012. Ainsi et depuis le 12 janvier 2012, les caractéristiques des BSA sont les suivantes :

- ▲ **prorogation de la date limite de la période d'exercice : du 15 octobre 2012 au 15 octobre 2015,**
- ▲ **parité d'exercice : 28 BSA pour 1 action ordinaire AUSY (versus 22 BSA pour 1,014 action),**
- ▲ **prix de souscription : inchangé à 18 € ;**

Il est rappelé que le Conseil d'administration du 28 août 2007, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 août 2007 dans sa première résolution a décidé de procéder à l'émission de 2 220 000 bons autonomes de souscription d'actions (ci-après les « BSA »), parmi lesquels 1 000 000 ont été attribués à Philippe MORSILLO, Directeur général délégué, selon les caractéristiques suivantes :

- ▲ le prix de souscription de chaque BSA était de 0,127 €,
- ▲ la parité d'exercice était de 9 BSA pour 1 action nouvelle AUSY,
- ▲ le prix d'exercice était de 16,09 €.

En dehors de ces caractéristiques initiales, ces BSA sont cotés sur la même ligne que les BSA Public et ont à ce jour les caractéristiques des BSA Public 2007 telles que précisées ci-dessus.

Par ailleurs, il est rappelé que Philippe MORSILLO a procédé à la cession de 205 800 BSA au cours de l'exercice 2011. De plus amples informations relatives aux opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux sont disponibles au § 2.2.2 du chapitre 2.

**Historique des attributions de BSAAR 2009****Information sur les BSAAR au 31 décembre 2011****BSAAR (Code ISIN FR0010805366)**

Date d'Assemblée	15/06/2009
Date du Conseil d'administration	16/09/2009 et 22/09/2009
Nombre total initial de bons	877 480
Nombre initial d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	
<i>Les mandataires sociaux</i>	
Jean-Marie MAGNET	80 000 BSAAR
Philippe MORSILLO	80 000 BSAAR
Fabrice DUPONT	80 000 BSAAR
SDMA (société liée à Jean-Marie MAGNET)	129 330 BSAAR
Point de départ d'exercice des bons	20/10/2011
Date d'expiration	20/10/2016
Prix de souscription ou d'achat	17 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Du 20/10/2011 au 20/10/2016
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31 mars 2012	595
Nombre cumulé de BSAARS annulés ou caducs	0
<b>BSAARS restants au 31 décembre 2011</b>	<b>876 956</b>

## TABLEAU 9

**BSAAR**

Bon de souscription et/ou d'acquisitions remboursables consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et BSAAR exercés par ces derniers.	Nombre total de BSAAR attribués/d'actions souscrits ou achetés	Prix moyen pondéré
BSAAR consenties durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des BSAAR, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. (Information globale)	*	*
BSAAR détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, exercés, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre BSAAR ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)	-	-

**Pour rappel**

Des BSAAR ont été consentis en 2009 à 15 salariés non mandataires sociaux au prix de 1,25 €. Le total des BSAAR consentis aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux est de 117 750 BSAAR.

**« OPTIONS 2011 »**

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. (Information globale)	67 000	19,92 €
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)	Néant	-

TABLEAU 10

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Dirigeants Mandataires Sociaux</b>								
Jean-Marie MAGNET PDG Date de début de mandat : juillet 2002 Date de fin de mandat : AG 2016		Non		Non		Non		Non
Philippe MORSILLO DGD Date de début de mandat : octobre 2004 Date de fin de mandat : AG 2016		Non		Non	Oui			Non

**Indemnité de départ.** Il est rappelé que M. Philippe MORSILLO bénéficie d'une indemnité de départ en cas de cessation de ses fonctions de Directeur général délégué autorisée par le Conseil du 28 mars 2004. Le Conseil du 20 mars 2008 a subordonné le versement de cette indemnité au respect de conditions de performance conformément à la réglementation en vigueur. Les modalités de versement de cette indemnité ont été modifiées et adaptées aux recommandations du code Middlenext, code de référence de la Société adopté en Conseil le 17 mars 2010. En effet, il est rappelé que conformément à la décision du conseil en date du 20 mars 2008, M. Philippe MORSILLO percevrait à certaines conditions, une indemnité de 200 000 € en cas de révocation de son mandat de Directeur général délégué. Lors de sa séance du 17 juin 2010, le Conseil d'administration a retenu la notion de départ contraint qui couvre à la fois la révocation et le non-renouvellement du mandat lorsqu'il est sollicité par l'intéressé, tout en excluant expressément la démission ou le changement de fonctions à l'intérieur du Groupe. Le Conseil a par ailleurs décidé que M. Philippe MORSILLO percevra, en cas de départ contraint de ses fonctions de Directeur général délégué de la Société une indemnité égale à 200 000 €, sous réserve du respect des conditions indiquées ci-après. Il est précisé qu'aucun versement ne sera effectué si M. Philippe MORSILLO quitte à son initiative la Société ou s'il change de fonctions à l'intérieur du Groupe.

Le versement de cette indemnité est soumis à la condition que la moyenne arithmétique des taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) de la période de référence soit au minimum égale au taux de ROC produit sur l'exercice 2007.

La période de référence s'entend des exercices ouverts à compter du 01/01/2008 et publié avant la cessation du mandat. Le Résultat Opérationnel Courant annuel est celui figurant dans les comptes consolidés d'AUSY. Le taux de ROC est égal au rapport entre le ROC annuel et le chiffre d'affaires annuel consolidé du groupe AUSY. La moyenne arithmétique est la somme des taux de ROC des exercices de la période de référence, divisée par le nombre d'exercices concernés.

Le respect des conditions de performance précitées sera constaté par le conseil préalablement à tout versement.

En dehors des éléments indiqués ci-dessus, les mandataires sociaux ne sont bénéficiaires d'aucune autre attribution de titre de capital, de titre de créance ou de valeur mobilière donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société ou d'une de ses filiales.

## 2.2.2. Récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux

Le tableau ci-après fait état par ordre chronologique des opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice 2011 par les dirigeants et autres personnes en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier :

### Opérations sur titres des dirigeants

Dirigeant ou personnes liées	Fonctions exercées au sein de la Société	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nature de l'instrument financier	Prix unitaire	Nombre de valeurs mobilières cédées	Prix de cession
HISAM	Société liée à Messieurs MAGNET et DUPONT	14/10/2011	Exercice de BSA	BSA	18,00	617 386	505 136,38 €
		10/10/2011	Acquisition	Actions	20,30	100 000	2 030 000,00 €
		28/06/2011	Bénéfice d'un apport	BSA	0,19	69 928	13 587,00 €
Philippe MORSILLO	DGD	15/06/2011	Cession	BSA	0,19	205 800	39 986,94 €
HISAM	Société liée à Messieurs MAGNET et DUPONT	15/06/2011	Acquisition	BSA	0,19	341 672	66 386,87 €
		12/05/2011	Bénéfice d'un apport	BSA	0,19	205 800	39 986,94 €
Fabrice DUPONT	Secrétaire général	12/05/2011	Apport	BSA	0,19	205 800	39 986,94 €
HISAM	Société liée à Messieurs MAGNET et DUPONT	09/05/2011	Bénéfice d'un apport	Actions	21,00	1 904	39 984,00 €
Jean-Marie MAGNET	PDG	09/05/2011	Apport	Actions	21,00	1 904	39 984,00 €
HISAM	Société liée à Messieurs MAGNET et DUPONT	01/04/2011	Souscription	Actions	19,00	407 680	7 745 920,00 €
		01/04/2011	Acquisition	Actions	21,00	201 000	4 221 000,00 €
Fabrice DUPONT	Secrétaire général	18/03/2011	Cession	DPS	0,01	1	0,01 €
Philippe MORSILLO	DGD	18/03/2011	Cession	DPS	0,01	150 000	1 500,00 €
Jean-Marie MAGNET	PDG	18/03/2011	Cession	DPS	0,01	1 197 383	11 973,83 €
HISAM	Société liée à Messieurs MAGNET et DUPONT	18/03/2011	Acquisition	DPS	0,01	1 518 586	15 185,86 €
		01/03/2011	Acquisition	Actions	21,00	129 000	2 709 000,00 €

## 2.3. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, la loi fait obligation au Président du Conseil d'administration de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil :

- ▲ de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- ▲ des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur général ;
- ▲ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés ;
- ▲ des références faites à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, en précisant notamment les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Ce rapport présente en outre les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et il doit faire mention de la publication dans le rapport de gestion des informations concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration en date du 20 mars 2012 et transmis aux Commissaires aux comptes.

Dans le cadre de la préparation de ce rapport le Président a consulté les Directions opérationnelles et les Directions support de la Société notamment la Direction financière, la Direction juridique et fiscale, ainsi que la Direction des Affaires sociales.

### 2.3.1. Gouvernance

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### La composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2011, le Conseil d'administration est composé de 7 membres :

- ▲ M. Jean-Marie MAGNET, administrateur, Président-Directeur général ;
- ▲ M. Philippe MORSILLO, administrateur, Directeur général délégué ;
- ▲ M. Fabrice DUPONT, administrateur, Secrétaire général du Groupe ;
- ▲ M. Joël MAGNET, administrateur ;
- ▲ M. Sven KADO, administrateur ;
- ▲ Mme Martine CHARBONNIER, administrateur ;
- ▲ M. Benoît METAIS, administrateur ;

Lors de sa séance du 16 mars 2011, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Georges PELTE de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale en date du 14 juin 2011 a décidé à la majorité la nomination de deux nouveaux administrateurs et ce pour une durée de

six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée qui se tiendra dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 :

- ▲ Mme Martine CHARBONNIER ;
- ▲ M. Benoît METAIS.

Par ailleurs, il est rappelé que M. Jean Marie MAGNET cumule les fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur général de la Société.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, il est épaulé par M. Philippe MORSILLO, qui, en sa qualité de Directeur général délégué d'AUSY, pilote l'ensemble de la politique commerciale du Groupe.

Parmi les membres du Conseil, M. Sven KADO, nommé en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2009, et Mme Martine CHARBONNIER nommée en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011 sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le code Middlednext, code de référence de la Société. Leur indépendance est caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle

ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement. En effet, Mme Martine CHARBONNIER et M. Sven KADO :

- ▲ ne sont pas salariés ou mandataires sociaux dirigeants de la société AUSY ou d'une société qu'elle consolide et ne l'ont pas été au cours des trois années précédentes ;
- ▲ ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers significatifs de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ▲ ne sont pas actionnaires de référence de la Société ;
- ▲ n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ▲ n'ont pas été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Il est précisé que la Société n'a pas fixé d'engagements aux administrateurs indépendants afin que ces derniers préservent leur qualification d'administrateur indépendant.

### La gestion des conflits d'intérêt au sein du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que « l'administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société correspondant à l'intérêt commun des actionnaires. Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- ▲ en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil tel qu'indiqué ci-après ;
- ▲ et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
- ▲ soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- ▲ soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'administration pendant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- ▲ soit démissionner de ses fonctions d'administrateur. »

### Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Pour permettre aux membres du Conseil d'administration de préparer utilement les réunions, le Président communique préalablement toutes informations ou documents nécessaires. Chaque fois qu'un membre du Conseil d'administration en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du Comité d'entreprise bénéficient dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil d'administration.

### La tenue des réunions du Conseil d'administration

Les convocations sont faites dans un délai raisonnable avant la tenue des séances. Les réunions se tiennent au siège social. Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises.

Sur cette période l'assiduité des membres du Conseil d'administration est plus que satisfaisante puisque l'ensemble des administrateurs ont

participé à la majorité des réunions du Conseil d'administration avec un taux de participation de 92 %.

Les membres du Comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil et ils y ont assisté régulièrement.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnels.

### Le règlement intérieur du Conseil d'administration

Lors du Conseil du 17 mars 2010, le règlement intérieur du Conseil d'administration a fait l'objet d'une mise à jour pour tenir compte de la référence au code Middledex de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, le code de référence de la Société, en lieu et place du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

### Sujets débattus lors des réunions du Conseil d'administration et bilan d'activité

Lors des réunions du Conseil d'administration, les administrateurs ont débattu sur les sujets importants relevant de la compétence exclusive du Conseil notamment :

- ▲ orientations stratégiques : stratégie commerciale, activité du groupe, politique de développement et opérations de croissance externe ;
- ▲ organisation et process de communication ;
- ▲ fonctionnement du Conseil ;
- ▲ états financiers, suivi du budget, opérations financières ;
- ▲ rémunérations des dirigeants.

Pour tous ces travaux, le Conseil s'appuie notamment sur :

- ▲ la Direction financière ;
- ▲ la Direction juridique et fiscale ;
- ▲ la Direction des Affaires sociales ;
- ▲ la Direction de la Qualité ;
- ▲ le COMEX, organe de pilotage commercial du Groupe ;
- ▲ des Conseils extérieurs.

### Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2011, il a été remis aux membres du Conseil d'administration et discuté au cours de plusieurs séances un questionnaire d'auto-évaluation portant sur la composition, l'organisation, le fonctionnement du Conseil, l'information communiquée aux membres du Conseil, la rémunération et les relations du Conseil avec le Président-Directeur général.

Au regard des différents échanges suscités par ce questionnaire, les administrateurs en ont débattu lors du Conseil relatif à l'arrêté des comptes 2011 et ont convenu de rendre leurs conclusions lors de prochaines séances avec des axes d'amélioration pour les prochains exercices.

### Le Président du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale du 10 janvier 2012 a décidé d'élever l'âge limite du Président du Conseil pour le porter de 70 ans à 75 ans, et de modifier

en conséquence l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 20 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 75 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office. (...) »

## LE COMITÉ D'AUDIT

### La composition du Comité d'audit

Lors de sa séance du 16 mars 2011, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la création d'un Comité d'audit distinct du Conseil d'administration composé de 3 membres dont les deux administrateurs indépendants et expérimentés en matière financière et/ou comptable. Leur compétence en la matière est décrite dans le Document de référence.

### Composition du Comité d'audit

Nom	Âge	Nationalité	Fonction	Mandat		
				Nomination	Renouvellement	Fin
Sven KADO	67 ans	Allemande	Président du Comité d'audit Membre indépendant	CA 23/03/2011	-	AG 2015
Fabrice DUPONT	45 ans	Française	Membre du Comité d'audit	CA 23/03/2011	-	AG 2014
Martine CHARBONNIER	54 ans	Française	Membre indépendant du Comité d'audit	CA 14/06/2011	-	AG 2017

### La tenue des réunions du Comité d'audit

Le Comité d'audit de notre Société s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2011, soit au-delà du minimum légal :

- ▲ deux séances préalables à l'arrêté des comptes annuels 2010 et semestriels 2011 ;
- ▲ une séance relative aux procédures de contrôle interne et gestion des risques.

Le taux de participation a été de 100 %.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les séances du Comité d'audit et ils y ont assisté.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte.

### Le règlement intérieur du Comité d'audit

Lors de sa séance du 14 juin 2011, le Comité d'audit a adopté son règlement intérieur lequel est annexé au Règlement intérieur du Conseil d'administration.

### Missions et sujets débattus lors des réunions du Comité d'audit

Conformément aux missions confiées au Comité d'audit, les membres du Comité examinent :

- ▲ le processus d'élaboration de l'information comptable et financière au titre de l'exercice ;
- ▲ l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ▲ les conditions d'exercice de la mission de contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- ▲ l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Les membres du Comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, et ont eu la possibilité d'entendre la Direction financière et les Commissaires aux comptes.

Il a été présenté au Conseil d'administration en date du 7 janvier 2011 le rapport Poupert-Lafarge relatif au Comité d'audit <sup>(1)</sup>.

(1) En effet, l'AMF a constitué un groupe de travail sur le Comité d'audit qui a rendu son rapport, dénommé rapport Poupert-Lafarge, le 22 juillet 2010. À l'issue de ce rapport, l'AMF a publié le 22 juillet 2010 des recommandations visant d'une part, la mise en œuvre des conclusions dudit rapport et d'autre part la mise à jour des cadres de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

## AUTRES POINTS DE GOUVERNANCE

### Code de référence : code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites

Il est rappelé que lors de sa séance en date du 17 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé de se référer au Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middlednext ([www.middlednext.com](http://www.middlednext.com)) et consultable au siège de la Société, ci-après le code de référence.

Le Président indique que le Conseil d'administration a pris connaissance des « points de vigilance » du code Middlednext. Ainsi, en ce qui concerne la proportion de membres indépendants au Conseil, il est indiqué que M. Sven KADO depuis 2009 et Mme Martine CHARBONNIER depuis 2011, ont rejoint le Conseil d'administration d'AUSY en qualité d'administrateurs indépendants. Ainsi le Conseil d'administration se compose de 7 membres dont 2 membres indépendants. La Société est donc conforme au code de référence sur ce point.

Seule, la disposition du code de référence relative à la répartition des jetons de présence de la Société a été écartée pour les raisons suivantes : L'Assemblée Générale du 14 juin 2011 dans sa dix-huitième résolution a fixé le montant annuel global des jetons de présence à la somme totale de 60 000 €. Le Conseil d'administration lors de sa séance du 14 juin 2011 a décidé d'octroyer aux seuls administrateurs indépendants, selon les critères d'indépendance retenus par la Société, un montant de 4 000 € par Conseil dès lors qu'ils sont présents. Ainsi, seuls Mme Martine CHARBONNIER et M. Sven KADO, en leur qualité d'administrateurs indépendants, perçoivent des jetons de présence.

### Représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil d'administration

*De plus amples informations sont communiqués dans le rapport du Président (§ 2.3.1 - Rémunération des mandataires, Tableau 10)*

Le Conseil d'administration constatant qu'il ne comptait aucune femme, s'était engagé au début de l'année 2011 à mener une réflexion sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration de notre Société et à procéder dans les délais impartis à la nomination d'une femme en qualité d'administrateur. C'est ainsi que l'Assemblée Générale en date du 14 juin 2011 a nommé Mme Martine CHARBONNIER, en qualité d'administrateur pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée qui se tiendra dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

La Société entend respecter les échéances légales en la matière.

### Limitation des pouvoirs du Directeur général et du Directeur général délégué

Le Conseil d'administration n'a pas fixé de limite de pouvoir à M. Jean Marie MAGNET, en sa qualité de Directeur général.

M. Philippe MORSILLO a été désigné Directeur général délégué par le Conseil d'administration en date du 28 septembre 2004. Dans l'exercice de ces fonctions, il a bénéficié depuis cette date d'une délégation de pouvoirs modifiée par le Conseil d'administration en date du 29 avril 2009. Face à l'évolution du Groupe, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 13 septembre 2011, a décidé d'augmenter le montant de cette délégation de pouvoir pour la porter de 3 000 000 € à 10 000 000 €. En conséquence, seules les opérations listées ci-après

sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration ou à la décision de son Président :

- ▲ toutes acquisitions de structures nationales et/ou internationales (sociétés, fonds de commerce...) dont le prix total serait supérieur à 10 000 000 € ;
- ▲ toutes ventes de filiales du groupe AUSY ;
- ▲ toutes cessions de fonds de commerce ou éléments d'actifs incorporels du groupe AUSY.

### Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

#### RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL (JETONS DE PRÉSENCE)

L'Assemblée Générale du 14 juin 2011 dans sa dix-huitième résolution a fixé le montant annuel global des jetons de présence à la somme totale de 60 000 €. En application de cette résolution, le Conseil d'administration lors de sa séance du 14 juin 2011 a décidé d'octroyer aux administrateurs indépendants, selon les critères d'indépendance retenus par la Société, un montant de 4 000 € par Conseil dès lors qu'ils sont présents.

Au cours de l'exercice 2011, Mme Martine CHARBONNIER a perçu des jetons de présence d'un montant de 20 000 € et M. Sven KADO a perçu des jetons de présence d'un montant de 32 000 €.

Aucun autre membre du Conseil d'administration n'a perçu de jetons de présence au titre de l'exercice 2011.

#### RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES DIRIGEANTS

Le Conseil d'administration arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux. Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les éventuels avantages de toute nature consentis par la Société.

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

Il est précisé que les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles sont uniquement versées aux dirigeants mandataires sociaux au titre de leurs mandats.

#### Détermination de la partie fixe

Le Conseil d'administration arrête la partie fixe de la rémunération de chaque dirigeant mandataire social pour une période d'une année.

La rémunération fixe du Président-Directeur général est restée inchangée au cours de l'année 2011, soit la somme de 152 753 € bruts et restera inchangée en 2012.

La rémunération fixe du Directeur général délégué est restée inchangée au cours de l'année 2011, soit la somme de 160 000 € bruts et restera inchangée en 2012.

#### Détermination de la part variable de la rémunération

Le Conseil d'administration arrête, la part de rémunération annuelle variable de chaque dirigeant mandataire social sur la base des critères qualitatifs et quantitatifs basés sur les résultats financiers du Groupe, ainsi que sur les opérations de croissance externe, sur les maintiens et les nouveaux référencements, sur la mise en place de partenariats opérationnels. Les critères qualitatifs ainsi que le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs ne sont pas rendus publics pour des questions de confidentialité.

### Stock-options et attribution gratuite d'actions

Au cours de l'exercice 2011, la Société a mis en place un plan de stock-options et un plan d'attribution gratuite mais aucun dirigeant mandataire social n'en a été bénéficiaire.

### Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

**De plus amples informations sont communiquées dans le rapport du Président (§ 2.3.1 - Rémunérations des mandataires - Tableau 10).**

Il est rappelé que M. Philippe MORSILLO bénéficie d'une indemnité de départ en cas de cessation de ses fonctions de Directeur général délégué autorisée par le Conseil du 28 septembre 2004. Le Conseil du 20 mars 2008 a subordonné le versement de cette indemnité au respect de conditions de performance conformément à la réglementation en vigueur. Lors de sa séance en date du 17 juin 2010, après en avoir délibéré et en application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le Conseil a décidé que M. Philippe MORSILLO percevra, en cas de départ contraint de ses fonctions de Directeur général délégué de la Société une indemnité égale à 200 000 €, sous réserve du respect des conditions indiquées ci-après. Il est précisé qu'aucun versement ne sera effectué si M. Philippe MORSILLO quitte à son initiative la Société ou s'il change de fonctions à l'intérieur du Groupe.

Le versement de cette indemnité est soumis à la condition que la moyenne arithmétique des taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) de la période de référence soit au minimum égale au taux de ROC produit sur l'exercice 2007, étant précisé que :

- ▲ la période de référence s'entend des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et publié avant la cessation du mandat ;
- ▲ le Résultat Opérationnel Courant annuel est celui figurant dans les comptes consolidés d'AUSY ;
- ▲ le taux de ROC est égal au rapport entre le ROC annuel et le chiffre d'affaires annuel consolidé du groupe AUSY ;
- ▲ la moyenne arithmétique est la somme des taux de ROC des exercices de la période de référence, divisée par le nombre d'exercices concernés.

*Le respect des conditions de performance précitées sera constaté par le Conseil préalablement à tout versement.*

### Retraites

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun système de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies.

### Avantages en nature

Les dirigeants mandataires sociaux disposent d'un véhicule de fonction.

### Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 33 des statuts.

### Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le présent document au § 6.3.6 du chapitre 6.

### Déontologie boursière

L'objectif de la Société est de veiller au respect des dispositions législatives en droit boursier, à l'observation des recommandations émises par l'AMF dans le domaine de la gestion des risques liés à la détention, à la divulgation ou à l'exploitation éventuelle d'informations privilégiées.

C'est dans ce contexte que, lors du Conseil d'administration en date du 7 janvier 2011, le Président a rappelé aux administrateurs leur qualité d'initiés en raison de leur mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration qui leur donne accès à des informations privilégiées d'une part, et d'autre part, il a été présenté les Recommandations de l'AMF relatives à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants de sociétés cotées en date du 3 novembre 2010.

Par ailleurs, il est rappelé que des mesures appropriées pour protéger les informations privilégiées sont en place et se traduisent notamment par :

- ▲ l'établissement de listes d'initiés ;
- ▲ la signature de courrier d'initiés et d'engagement de confidentialité ;
- ▲ l'information des initiés internes et externes ;
- ▲ l'utilisation de nom de code en cas d'opérations ;
- ▲ la communication régulière aux initiés du calendrier des fenêtres négatives relatives à la publication des comptes, à l'information trimestrielle et toutes autres opérations.

En outre, la Société a désigné, lors du Conseil d'administration en date du 18 janvier 2011, un déontologue titulaire et un déontologue suppléant.

La Société a également établi en janvier 2012 un Code de déontologie dont l'objet est (i) de rappeler les mesures prises en matière de prévention des manquements d'initiés et les obligations qui incombent aux personnes, dirigeantes ou non, qui peuvent disposer d'informations privilégiées et (ii) d'attirer leur attention sur les lois et règlements en vigueur en la matière ainsi que sur les sanctions réglementaires, civiles et/ou pénales encourues en cas de manquement à ces lois et règlements.

## 2.3.2. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

La société AUSY a mis en place depuis plusieurs années un ensemble de moyens, de procédures et d'actions contribuant à la maîtrise de ses risques (opérationnels, financiers, juridiques ou autres) pouvant être liés à son activité.

Ces process et procédures sont déployés au sein de toutes les filiales en France. À l'étranger, la société mère adapte ses outils de contrôle interne et gestion des risques aux contraintes locales, tout en veillant au respect des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale, et aux lois et règlements.

AUSY s'est appuyé sur le cadre de référence défini par l'Autorité des marchés financiers pour la rédaction du présent chapitre relatif aux procédures de contrôle interne et gestion des risques présentant (i) les acteurs du processus du contrôle interne et gestion des risques et (ii) leur mise en œuvre.

### LES ACTEURS DU PROCESSUS DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Le Groupe s'appuie sur l'ensemble de ces directions, acteurs des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

#### La Direction générale

Cette direction :

- ▲ fixe la politique de contrôle interne et de gestion du risque du Groupe ;
- ▲ veille à son application en travaillant avec l'ensemble des Directions du Groupe ;
- ▲ veille à l'existence d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier et en organise la surveillance ;
- ▲ s'assure de la mise en place d'un dispositif de pilotage visant à analyser et maîtriser les principaux risques identifiables ayant un impact potentiel sur l'élaboration de l'information comptable et financière publiée par la Société ;
- ▲ veille à l'existence d'un processus adapté d'identification, de justification et de validation des changements de principes comptables ;
- ▲ s'assure de la mise en place d'un dispositif de contrôle de gestion répondant aux besoins de fiabilité de l'information comptable et financière publiée ;
- ▲ veille à la définition et à la mise en place de processus d'enregistrement comptable des opérations majeures (acquisitions ou cessions d'activité, restructurations, conclusions de contrats-clés) et de processus de validation de ces enregistrements.

La Direction générale travaille en étroite collaboration avec la Direction financière afin d'établir les comptes en vue de leur arrêté par le Conseil d'administration. À ce titre et en qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la Direction générale échange avec les Commissaires aux Comptes de manière régulière lors de réunion de synthèse et lors de séance de travail relative à des sujets d'actualités susceptible d'impacter l'activité du Groupe.

#### Les Directions opérationnelles regroupées au sein du COMEX

Les membres du COMEX sont les Directeurs opérationnels du Groupe, en charge de départements ou de régions ainsi que les Directeurs en charge de fonctions support transverses (Directeur des opérations stratégiques, etc.), Le COMEX se tient une fois par mois et a un double objectif : d'une part analyser les écarts entre les budgets et le réalisé, et d'autre part mettre en perspective les points à traiter. C'est ensuite cet organe qui est chargé de décliner la stratégie opérationnelle édictée par le Groupe.

#### Les Directions supports

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2011, les Directions supports ont été réorganisées afin d'accompagner le développement du Groupe dans le cadre du plan « AVENIR » à échéance 2012 et notamment l'intégration du groupe APTUS. Ainsi une Direction des Affaires sociales dédiée distincte de la Direction juridique et de la Direction financière a été mise en place.

#### LA DIRECTION FINANCIÈRE

Les activités financières corporate du Groupe sont centralisées au sein de la Direction financière d'AUSY tant pour la France que pour l'International.

La Direction financière s'appuie sur les responsables opérationnels, administratifs et ou financiers des filiales internationales qui sont des points de relais au quotidien.

La Direction financière a la responsabilité d'établir les comptes, de consolider les résultats, de gérer la trésorerie, et en particulier les risques de couverture, de taux, de change, de crédit. Le périmètre de son activité inclut notamment :

##### ▲ La comptabilité et les arrêtés comptables

Chaque situation est établie en collaboration avec les Directeurs opérationnels et fait l'objet d'une revue par la Direction financière.

##### ▲ Les engagements hors bilan

Tout nouveau contrat ou nouvelle opération fait l'objet d'une évaluation et d'un suivi régulier.

##### ▲ Les budgets

Les budgets de chiffre d'affaires, coûts directs et structure commerciale sont élaborés avec des applications développées en interne selon la même approche que les états des réalisations établies sur l'outil de gestion du groupe. Ces données servent de base à l'élaboration par la Direction financière des objectifs définis par la Direction générale.

##### ▲ L'administration des ventes

##### ▲ La consolidation

Le processus de consolidation se déroule de la manière suivante : établissement des liasses de consolidation par chaque entité, validation des liasses filiales par la Direction financière du Groupe, élaboration et revue finale de la consolidation par la Direction financière du Groupe.

##### ▲ Le contrôle de gestion

La Direction financière s'est dotée d'un contrôleur de gestion pour son activité nationale et d'un contrôleur de gestion dédié à l'international.

### ▲ La gestion de trésorerie

La gestion de trésorerie est centralisée. Un reporting quotidien est envoyé à la Direction générale et les prévisions à cinq mois sont mises à jour mensuellement. La signature bancaire n'est déléguée qu'au Secrétaire général, au Directeur financier et au Trésorier Groupe.

### ▲ Les reportings

Le Groupe a mis en place des *reportings* d'activité internes portant sur les indicateurs pertinents et les métriques de l'activité. Ces *reportings* périodiques, produits avec l'application Syges, sont analysés par la Direction financière et fournis mensuellement au COMEX et à la Direction générale pour permettre d'avoir une vue financière du pilotage de l'activité.

## LA DIRECTION JURIDIQUE ET FISCALE

Depuis 2011, la Direction juridique a étendu ses compétences à l'intégralité des sujets fiscaux pour le Groupe. Son rôle est d'accompagner l'ensemble des opérations réalisées par la Société et ses préposés. Les domaines d'intervention sont notamment le droit des contrats, le droit boursier, le droit des sociétés, les baux commerciaux, la gestion des précontentieux et contentieux, l'accompagnement quotidien des opérationnels, la fiscalité, tant en France qu'à l'international. En ce qui concerne l'international, la Direction centralise via une équipe de juristes internationaux les questions juridiques liées à son activité internationale. Elle s'appuie sur des relais internes dans les filiales étrangères et des conseils locaux.

La Direction juridique et fiscale veille à la sécurité juridique des opérations spécifiques (opérations de développement de la stratégie et de déploiement de la Société, croissances externes, partenariats commerciaux, opérations de restructuration internes...) et constitue un support quotidien à destination des opérationnels.

La Direction juridique et fiscale met en place des process juridiques afin de gérer les risques juridiques et fiscaux que le Groupe est susceptible d'encourir.

## LA DIRECTION DE LA QUALITÉ

La Direction de la Qualité veille à l'application de la politique qualité d'AUSY définie par la Direction générale en corrélation avec la politique globale de la Société et mise en œuvre au niveau des processus clés de l'entreprise.

Le Système de management de la qualité (SMQ), certifié depuis janvier 2000, est conforme à la norme ISO 9001 sur le périmètre des activités de « conception, réalisation et maintenance de logiciels en engagement de résultats et en assistance technique ».

Le Système de management de la qualité (SMQ) AUSY est un facteur déterminant de pérennité et de développement.

Le SMQ AUSY traduit l'engagement du Groupe pour améliorer en continu son business model et l'ambition d'apporter la même qualité de service sur l'ensemble de ses implantations géographiques et ses projets transnationaux. Pour se faire, sont pris en compte au cœur même du SMQ :

- ▲ la **satisfaction client**, grâce à une expertise haut de gamme et une offre réactive au marché ;
- ▲ l'**adhésion, la diversité de compétences et la satisfaction de ses collaborateurs**, via la culture d'entreprise ;
- ▲ l'**efficacité des prestations en engagements de résultats**, et plus particulièrement la maîtrise du management Projets ;

- ▲ l'**efficacité de tous les processus** : ceux-ci intègrent les exigences des normes-modèles reconnus (ISO 9001, EN9100, CMMI) mais également la dimension environnementale dans laquelle AUSY évolue.

Le SMQ AUSY permet au Groupe notamment de garantir l'application de processus identiques tout au long d'un projet géré dans les différentes entités régionales, les différents métiers et hors de France. Il s'inscrit dans la stratégie de partenariat recherchée par les grands donneurs d'ordres, notamment du monde de l'Aéronautique, du Spatial et de la Défense et permet à AUSY de consolider sa présence dans les listes préférentielles de ses clients.

Les extensions de périmètres concernent non seulement des périmètres géographiques, mais également ceux des activités. La mécanique constituant une Direction des Opérations à part entière aujourd'hui.

Il faut noter que sur le périmètre récemment certifié, 3 nouvelles sociétés ont été intégrées aux pratiques AUSY (APTUS, APX, ELAN GmbH). De fait, l'ensemble des certifications à échéance 2011 ont été renouvelées sur février 2012.

**Dans le cadre du renouvellement EN9100 et plus particulièrement de la transition à la version 2009 de la norme**, AUSY a renouvelé l'ensemble de son certificat sur le périmètre géographique Toulouse, Paris et Hambourg pour ses activités d'intégration de systèmes complexes, de logiciel embarqué et de mécanique. Il faut noter que pour la 3<sup>e</sup> année consécutive cette certification a été réalisée sans la moindre émission de non-conformités.

Le certificat **ISO 9001:2008** a été également renouvelé sur le périmètre concerné ; y compris sur la JV (*joint-venture*) PentalogTechnology.

Les départements projets de la Direction des Opérations industries Paris et de la Région Sud-Ouest (RSO) sont certifiés **CMMI Development maturité 3**.

Ce modèle est dupliqué à l'identique en Nearshore et Offshore. La force du Groupe sur son offre internationale tient principalement au maintien de ses processus et de son Système qualité ainsi que de son exigence de performance, induite par un fort pilotage en local et un développement des ressources en propre, mais également transverse. Pour s'en assurer, une Direction internationale a été implémentée ; elle compte un interlocuteur dédié à l'offshore en lien permanent avec la Direction Qualité Groupe.

## LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES

La Direction des Affaires sociales a été mise en place en 2011. Elle prend en charge pour le Groupe :

- ▲ les relations sociales individuelles et collectives ;
- ▲ la gestion du personnel ;
- ▲ le contrôle de gestion social ;
- ▲ l'administration du personnel.

La Direction des Affaires sociales met en place des process afin d'accompagner le Groupe.

## LA DIRECTION DES ACHATS ET SERVICES GÉNÉRAUX

Toutes les procédures d'achats du Groupe ainsi que l'ensemble des relations avec les fournisseurs sont centralisées par la Direction des Achats et Services généraux et font l'objet de process de validation.

Ainsi par exemple, l'émission d'un bon de commande répond à un process bien déterminé de (i) la signature par le demandeur, (ii) à la validation par la Direction des Achats puis (iii) au paiement effectué

par la Trésorerie Groupe, après réception de la commande ou de la prestation.

La Direction des Achats a par ailleurs mis en place de nombreux autres process en relation avec les autres Directions support comme par exemple celui de la gestion et du suivi du matériel informatique.

## Les Comités

### LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est présenté au paragraphe II – Comité d'audit du Chapitre 1 – Gouvernance du présent rapport.

### LE COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est constitué un Comité administratif, COMIF, composé du Directeur financier, du Directeur juridique et fiscal, du Directeur des Affaires sociales et du responsable des Services généraux. Le COMIF se réunit de façon bimensuelle.

Il répond à un double objectif :

- ▲ la circulation des informations entre les différentes Directions supports ;
- ▲ une réflexion sur la stratégie à mener pour accompagner le développement du Groupe, mettre en place des process, assurer l'intégration des acquisitions et accompagner les opérationnels.

Par ailleurs, le Comité administratif a été décliné à l'international et intègre les spécialistes internationaux de chaque Direction. Il a pour objet d'accompagner le développement du Groupe à l'international (tant en croissance externe qu'organique).

## LES PROCESSUS DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

### Les processus de contrôle interne et gestion des risques liés à l'élaboration de l'information comptable et financière

AUSY a mis en place des procédures applicables dans tout le Groupe. Ces procédures concernent la remontée d'information (liasse de consolidation, dossiers de révision, reportings) et certaines normes comptables applicables. Les procédures Groupe sont élaborées par la Direction financière du Groupe, en relation avec chaque Direction comptable.

Certains clients souhaitant que le mode d'intervention du Groupe soit réalisé en engagement de résultats, le mode de prestation peut être forfaitaire. Dans ce cadre, la validation préalable de la Direction nationale

des Projets Groupe est obligatoire, cette Direction étant garante du chiffrage et du suivi de ce type de prestations.

Les actifs informatiques sont suivis par la Direction Informatique interne.

### Les autres processus de contrôle interne et gestion des risques

Chaque Direction a mis en place un certain nombre d'outils (process, formation, etc.) et notamment (sans être exhaustif) :

- ▲ un process référencement et une contrathèque par les Directions opérationnelles ;
- ▲ un process validation des contrats, des formations contrats à destination de l'ensemble des commerciaux, et assistantes afin de les sensibiliser aux risques juridiques, un suivi de l'assurance en lien avec les courtiers par la Direction juridique et fiscale ;
- ▲ des process sociaux, des formations sociales à destination de l'ensemble des commerciaux, et assistantes afin de les sensibiliser aux risques sociaux par la Direction des Affaires sociales ;
- ▲ un process achat, un process voyage par les Services généraux ;
- ▲ la mise en place du système management qualité (SMQ) qui est revu régulièrement par la Direction Qualité.

Le Groupe poursuit sa politique de gestion des risques : ainsi à chaque alerte ou dysfonctionnement constaté, des actions correctrices sont mises en place afin d'améliorer et d'adapter les process à l'évolution du Groupe tant en terme d'effectifs que d'activité.

### Processus de pilotage

À partir de l'applicatif de gestion SYGES, des reportings commerciaux reprenant les principaux indicateurs du Groupe sont édités mensuellement. C'est à travers ces états que le COMEX et la Direction générale du Groupe suivent l'évolution de l'activité et notamment les écarts entre les budgets et le réalisé. En plus de quoi, l'évolution des encours clients est analysée ; en effet, la très grande majorité des clients du Groupe étant des grands comptes, le risque d'impayé est faible, mais la conséquence de cette solvabilité peut résider dans un délai de paiement long.

Un certain nombre d'indicateurs clefs sont également suivis, permettant de contrôler par exemple la maîtrise des frais de structure.

Trimestriellement, une clôture comptable est effectuée, afin de rapprocher les états de gestion des états financiers.

## Conclusion du rapport du Président

---

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de Direction à l'ensemble des collaborateurs de la Société :

- ▲ le Conseil d'administration à travers ses administrateurs, dispose d'une information financière complète, l'autorisant à conduire avec tous les éléments requis la prise de décision et la définition de la stratégie du Groupe ;
- ▲ les procédures de contrôle interne permettent l'application des instructions de la Direction générale, qui concourent à fiabiliser les informations financières et participent à la maîtrise de notre activité ;
- ▲ au niveau de chaque collaborateur, le contrôle interne et la gestion des risques se traduit par l'utilisation quotidienne des process et procédures mis en places (manuel, kit, notes...) : C'est le cas

des directeurs opérationnels, des managers, des directeurs techniques, des fonctions support, des assistantes administratives qui jouent toutes et tous à leurs niveaux un rôle primordial en termes d'utilisation, de retour d'expériences et d'amélioration de la performance.

Néanmoins, comme tous systèmes de contrôle, un système de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, en aucun cas une garantie absolue que ces risques soient éliminés et ne donne pas la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

Toutefois, soucieux d'améliorer nos process et notre gestion des risques, nous enrichissons régulièrement notre procédure de contrôle interne.

Fait à Issy les Moulinaux

Le 20 mars 2012

Le Président-Directeur général

Monsieur Jean-Marie MAGNET

## 2.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

*Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Ausy SA*

Siège social : 88, Boulevard Galliéni - 92445 Issy-les-Moulineaux Cedex

Capital social : 4 495 007 €

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Ausy SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ▲ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- ▲ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- ▲ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ▲ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ▲ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 24 avril 2012

KPMG Audit IS

Jean-Pierre Valensi

Associé

Paris, le 24 avril 2012

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Muriel Boissinot-Schneider

Associée



# 3

## Commentaires sur l'exercice

<b>3.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS</b>	<b>46</b>
3.1.1. Activité	46
3.1.2. Faits marquants	47
3.1.3. Perspectives	48
<b>3.2. RÉSULTATS DE AUSY</b>	<b>49</b>
3.2.1. Activité et commentaires	49
3.2.2. Proposition d'affectation du résultat	49
3.2.3. Délais de paiement usuels	50
3.2.4. Sommes non déductibles	50
3.2.5. Conventions réglementées	50
<b>3.3. COMMENTAIRES SUR LES FILIALES</b>	<b>51</b>
<b>3.4. INVESTISSEMENTS</b>	<b>53</b>
<b>3.5. DIVIDENDES</b>	<b>53</b>

## 3.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

### 3.1.1. Activité

#### PRÉSENTATION DU GROUPE

Au cours de l'année 2011, le groupe AUSY comprenait les entités suivantes :

Pays	Entités
France	AUSY Exalen Technologies AUSY DEV AUSY PART APTUS Bordeaux APTUS Orléans APTUS SOPHIA APTUS FINANCIÈRE APTUS APTNET ELAN AUSY
Allemagne	AUSY GmbH ELAN AUSY GmbH ELAN AUSY OHG
Angleterre	AUSY UK
Belgique	AUSY Belgium
Luxembourg	AUSY Luxembourg
Espagne	APTUS España ELAN Spain
Roumanie	Pentalog Technology
Inde	AUSY Technologies India
Tunisie	APTUS Tunisie

Le Groupe a procédé à des opérations de restructurations au cours de l'exercice 2011. Ainsi, les sociétés ci-après mentionnées ont fait l'objet d'une opération de transmission universelle de patrimoine au profit d'AUSY :

- ▲ AUSY DEV ;
- ▲ AUSY PART ;
- ▲ APTUS Bordeaux ;
- ▲ APTUS Orléans ;
- ▲ APTUS SOPHIA ;
- ▲ APTUS ;
- ▲ FINANCIÈRE APTUS ;
- ▲ Exalen Technologies ;
- ▲ ELAN AUSY France.

De même à l'international, la filiale APTUS España a absorbé la filiale ELAN SPAIN afin de créer la société AUSY Servicios de Ingeniería. En Tunisie, la filiale APTUS Tunisie a procédé à un changement de dénomination sociale pour s'appeler désormais AUSY Tunisie.

Ainsi, à ce jour, le Groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

Pays	Entités
France	AUSY APTNET
Allemagne	AUSY GmbH ELAN AUSY GmbH ELAN AUSY OHG
Angleterre	AUSY UK
Belgique	AUSY Belgium
Luxembourg	AUSY Luxembourg
Espagne	AUSY Servicios de Ingeniería
Roumanie	Pentalog Technology
Inde	AUSY Technologies India

#### CHANGEMENTS COMPTABLES

##### Méthode - Comptes consolidés

Conformément au référentiel IFRS et à la norme IAS 19, le Groupe affecte désormais les écarts actuariels impactant ses engagements au titre des plans à prestation définis existant au bénéfice du personnel en « Autres Éléments du Résultat Global » et non plus en compte de résultat consolidé.

S'agissant d'un changement de méthode et conformément au même référentiel, les comptes consolidés de l'exercice précédent ont été retraités selon la même méthode.

L'impact sur le compte de résultat 2010 est une charge complémentaire de 84 k€. En contrepartie le poste « Valorisation des engagements retraités » de « Autres éléments du résultat global » a été augmenté pour 84 k€.

##### Présentation - Comptes consolidés

À la clôture 2011, le Groupe a décidé de qualifier la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises française (CVAE) de la Contribution Économique Territoriale (CET), impôt introduit par la loi de Finances pour 2010, comme un impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Le poste Impôt Société du compte de résultat consolidé inclut à ce titre une charge de 3 030 k€, elle était de 1 844 k€ en 2010 (comptes retraités).

### ÉLÉMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS RESSORTANT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître :

- ▲ un chiffre d'affaires de 293 815 k€ en progression de 48,6 % ;
- ▲ un résultat bénéficiaire net total de 13 427 k€ ;
- ▲ il n'y a plus d'intérêt minoritaire suite au rachat par le Groupe des 40 % préalablement détenus hors Groupe dans sa filiale en France EXALEN TECHNOLOGIES.

Par zones géographiques, la répartition est la suivante :

en M€	France	Hors France
CA	232 922 k€	60 891 k€
En %	79 %	21 %

Les charges opérationnelles courantes nettes s'élèvent à 274 847 k€ contre 181 265 k€ en 2010 en hausse de 51,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 18 968 k€ contre 16 395 k€ en 2010, en hausse de 15,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits et charges opérationnelles représentent un produit net de 2 343 k€ contre une charge nette de 576 k€ en 2010.

Ce poste est constitué des produits de Crédit Impôt Recherche, des coûts engagés au titre de ces produits, des honoraires liés aux croissances externes de l'exercice et des coûts directement rattachables aux déménagements entrepris sur l'exercice.

Le résultat opérationnel s'élève à 21 312 k€ contre 15 819 k€ en 2010, en hausse de 34,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier enregistre une charge nette de 2 440 k€ contre 1 043 k€ en 2010.

Cette charge est constituée en 2011 du coût de l'endettement pour 1 577 k€ contre 857 k€ en 2010 et par les autres charges financières pour 862 k€ contre 186 k€ en 2010.

L'évolution du coût de l'endettement est en ligne avec celle de l'activité.

Les autres charges financières sont principalement constituées de l'effet de désactualisation sur les paiements différés sur acquisitions.

Après enregistrement de l'impôt société, de la CVAE et de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence, le résultat net s'élève à 13 428 k€ contre 8 399 k€ en 2010, en hausse de 60 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net part du Groupe est équivalent au résultat net en l'absence d'intérêt minoritaire à la clôture, en 2010 il s'élevait à 7 963 k€.

La situation nette part du Groupe de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2011 s'élève à 36 885 k€ contre 37 648 k€ en 2010, en hausse de 91 % par rapport à l'exercice précédent.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 44 876 k€ contre 20 338 k€ en 2010.

La trésorerie de clôture du Groupe s'élève à 5 081 k€ contre 14 183 k€ en 2010.

Le Conseil du 20 mars 2012 a arrêté les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, lesdits comptes faisant apparaître :

- ▲ un chiffre d'affaires de 293 815 253 € ;
- ▲ un résultat bénéficiaire net total de 13 427 865 € ;
- ▲ un résultat net part du Groupe de 13 427 865 €.

## 3.1.2. Faits marquants

### FÉVRIER 2011 : ACQUISITION DU GROUPE APTUS

Le groupe AUSY a acquis le 9 février 2011 100 % du capital et des droits de vote du groupe APTUS. Cette opération permet au groupe AUSY un accroissement de ses effectifs de près de 700 collaborateurs, devenant ainsi un acteur d'une taille critique sur le marché de l'ingénierie et du conseil en technologies permettant à celui-ci d'augmenter ses capacités et son offre. Cette acquisition permet de renforcer sa présence auprès des clients les plus importants, ces derniers procédant à un resserrement constant de leurs prestataires en sélectionnant ceux disposant de capacités importantes en termes d'effectif, de connaissances techniques spécifiques et de localisations géographiques.

Elle permet à AUSY d'acquérir des compétences fortes dans le secteur de l'énergie, secteur à fort potentiel de croissance. En effet, AUSY bénéficie désormais de l'expertise d'APTUS dans l'Énergie : ses nombreux référencements dans ce domaine sont pour le Groupe autant de nouveaux vecteurs de croissance.

Sur les secteurs forts du groupe AUSY, (Aéronautique, Défense...) la complémentarité des prestations d'APTUS étoffe l'offre du Groupe. Ce nouvel ensemble est ainsi à même de répondre aux attentes des grands

Donneurs d'Ordres qui visent une réduction de leur panel, corollairement à une accentuation des savoir-faire technologiques. Enfin, par cette acquisition, le Groupe est désormais présent sur de nouveaux marchés notamment en Espagne.

### MARS 2011 : AUGMENTATION DU CAPITAL DE 15 M€ MINIMUM AVEC MAINTIEN DU DPS, ENTRÉE DE SIPAREX ET DE CDC ENTREPRISES AU CAPITAL DU GROUPE

Dans le cadre de son plan de développement, le groupe AUSY a annoncé le 1<sup>er</sup> mars 2011 le lancement d'une augmentation de capital pour un montant de 15 M€. L'opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers en date du 28 février 2011 sous le numéro 11-0056.

Cette augmentation de capital s'est réalisée avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) afin de permettre aux actionnaires du Groupe de participer à l'opération. Les capitaux levés ont donné au groupe AUSY de nouveaux moyens de financement en renforçant ses fonds propres d'une part et en favorisant l'accès à des financements

bancaires complémentaires d'autre part. La période de souscription s'est ouverte le 14 mars et s'est clôturée le 22 mars 2011 (inclus) à un prix de 19 € par action (soit une décote de 16 % par rapport au cours de clôture du 25 février 2010).

À l'occasion de cette opération, Siparex et la Caisse des Dépôts (FCID 2) ont souhaité accompagner le développement du Groupe, et se sont associés aux Managers à travers une holding commune, HISAM, société par actions simplifiée créée en janvier 2011. La société HISAM a procédé avant le début de la période de souscription à l'acquisition de 129 000 titres AUSY autodétenues par AUSY au prix de 21 € par action.

L'entrée de ces deux partenaires au capital d'AUSY constitue une marque de confiance forte et consolide également le contrôle du Groupe.

#### AVRIL 2011 : ACQUISITION D'UN FONDS DE COMMERCE DE LA SOCIÉTÉ APX

Le groupe AUSY a acquis au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2011 un fonds de commerce de la société APX d'environ 130 collaborateurs dans le domaine du SI. Cette acquisition est venue renforcer la présence d'AUSY en région Rhône Alpes.

#### AVRIL 2011 : CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PRÊT BANCAIRE

Le groupe AUSY a mis en place à la date du 7 avril 2011 un contrat de crédit syndiqué d'un montant de 32 M€ d'une durée de 5 ans.

#### JUILLET 2011 : ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ ELAN GMBH

AUSY a réalisé, le 18 juillet 2011, l'acquisition de 51 % de la société ELAN GmbH, via sa filiale allemande AUSY GmbH. Cette société, filiale du groupe allemand EDAG, était associée depuis 2009 à AUSY à travers une joint-venture, créée pour s'adresser au marché aéronautique européen. Fort d'un effectif de près de 200 collaborateurs, ELAN a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de plus de 25 M€.

Implantée principalement en Allemagne, ELAN vient également étoffer le pôle toulousain d'AUSY avec sa filiale ELAN France (qui a fait l'objet d'une transmission universelle de son patrimoine au profit d'AUSY au 31 décembre 2011) et contribue au développement international du Groupe avec une implantation en Espagne, ELAN SPAIN (qui a fait l'objet d'une fusion avec la filiale d'AUSY APTUS España pour créer la société AUSY Servicios de Ingeniería).

#### Fin 2011 : rachat de 40 % des parts de la société Exalen puis TUP de celle-ci

Fin 2011, AUSY a procédé au rachat des parts de l'actionnaire minoritaire d'Exalen.

Il a ensuite été procédé à une TUP fin décembre 2011 et Exalen a été absorbée par AUSY.

À la clôture, il n'y a donc plus d'intérêts minoritaires dans les comptes.

#### CIR

Dans le rapport de gestion de l'exercice précédent, était mentionné le dépôt fin décembre 2010 d'une procédure contentieuse visant à collecter les montants de Crédit Impôt Recherche auxquels l'activité de ses ingénieurs sur des programmes agréés de ses clients lui donnait droit au titre des exercices 2008 et 2009, pour un montant total de 8,6 M€. Les produits afférents à cette demande n'avaient pas été enregistrés : la documentation technique afférente à cette procédure étant en-cours de constitution. Dans le courant de l'exercice la documentation a été finalisée, et l'administration fiscale a procédé au règlement de ces montants. En conséquence le résultat consolidé de l'exercice enregistre ce produit, dans les autres produits et charges opérationnels. L'administration fiscale a procédé à un contrôle fiscal des exercices 2008 et 2009. À ce jour, l'administration fiscale ne s'est pas prononcée sur le sujet. Par ailleurs, une procédure équivalente a été déposée au titre de l'exercice 2010 portant sur un CIR de l'ordre de 3,7 M€. La documentation technique étant en phase de constitution, aucun produit n'a été enregistré à ce titre dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2011.

### 3.1.3. Perspectives

#### ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE : MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES DES BSA (CODE ISIN FRO010505941)

L'Assemblée Générale des actionnaires ainsi que l'Assemblée Générale des porteurs de BSA se sont tenues le 10 janvier 2012. Elles ont voté la modification des caractéristiques desdits BSA, avec comme date d'effet le 12 janvier 2012. Ainsi et depuis le 12 janvier 2012, les caractéristiques des BSA sont les suivantes :

1. date limite de la période d'exercice : 15 octobre 2015 ;
2. parité d'exercice : 28 BSA pour 1 action ordinaire AUSY ;
3. prix de souscription : 18 €.

La nouvelle dilution potentielle induite par ces BSA est désormais de 173 692 actions contre 224 157 actions auparavant.

#### PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2011 aura marqué une étape importante pour AUSY : à travers les trois acquisitions réalisées, le Groupe a définitivement changé de taille. Dans le même temps, le maintien d'un fort niveau de croissance organique prouve la capacité du Groupe à s'appuyer sur ses atouts commerciaux et technologiques pour régulièrement renforcer ses positions.

Fort des nouvelles offres et expertises développées au sein du Groupe, du renouvellement de l'ensemble de ses référencements, et de la résilience de son business model, AUSY aborde ce nouvel exercice avec confiance et détermination.

## 3.2. RÉSULTATS DE AUSY

### 3.2.1. Activité et commentaires

La société AUSY a réalisé un chiffre d'affaires de 199 500 k€ en 2011 contre 157 652 k€ en progression de 26,55 % et un résultat de 18 484 k€ contre 6 854 k€ pour l'exercice précédent.

La croissance du chiffre d'affaires résulte entre autre d'un effet de périmètre avec l'absorption sous forme de transmission universelle du patrimoine au 31 mai 2011 de la filiale AUSY DEV qui a enregistré jusqu'à cette date les activités acquises auprès du groupe APX, et au 30 juin 2011 des sociétés du groupe APTUS.

L'absorption par la société de ses filiales Exalen Technologies et ELAN France est par contre sans effet sur l'activité, ces opérations s'étant réalisées en fin d'exercice.

Les charges d'exploitation, nettes des autres produits d'exploitation, se sont élevées à 191 137 k€ contre 145 694 k€ en 2010. Ces charges comprennent essentiellement des charges de personnel pour 135 580 k€ et des achats et charges externes pour 49 304 k€.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 8 364 k€ en 2011 contre 11 958 k€ en 2010.

Le résultat financier est de 5 888 k€ à fin 2011 contre 495 k€ à la clôture de l'exercice 2010.

Ce résultat enregistre entre autres une reprise sur dépréciation de titres de filiales pour 4 329 k€.

Le résultat exceptionnel quant à lui enregistre une charge nette de 350 k€ cette année, contre un produit de 23 k€ l'année précédente.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices de la période s'élève à 1 465 k€.

Le résultat de l'exercice 2011 est un profit de 18 484 k€ contre un profit de 6 854 k€ en 2010.

Les titres de participation sont inscrits à l'actif pour une valeur brute de 24 181 k€ et ne sont pas dépréciés au 31 décembre 2011.

La provision pour dépréciation de 4 329 k€ en compte au 31 décembre 2010 et portant sur les titres des filiales belge et luxembourgeoise a été intégralement reprise sur l'année.

La valeur nette des fonds commerciaux s'élève à 36 559 k€. Ces deux postes représentent l'essentiel de l'actif immobilisé qui s'élève à 68 569 k€.

Le total de l'actif circulant s'élève à 133 335 k€ dont 72 500 k€ de clients et comptes rattachés, et 35 573 k€ de disponibilités dont 32 521 k€ de trésorerie liée au Factoring.

Les capitaux propres s'élèvent à 71 438 k€.

Le montant des provisions et des dettes s'élève à 133 030 k€ dont 58 109 k€ de dettes fiscales et sociales, 20 929 k€ d'emprunt obligataire et 23 704 k€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

Le Conseil arrête les comptes sociaux de la société AUSY de l'exercice clos le 31 décembre 2011, lesdits comptes faisant apparaître :

- ▲ un chiffre d'affaires de 199 500 419,65 € ;
- ▲ un résultat bénéficiaire net total de 18 483 700,89 €.

### 3.2.2. Proposition d'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Ayant constaté que dans les comptes sociaux, la réserve légale, d'un montant de 366 761,30 €, ne correspond plus au dixième du capital social et ce en raison des différentes augmentations du capital réalisées en 2011 suite à l'exercice de bons de souscription d'actions (BSA) et de bons de souscriptions ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 18 483 700,89 € de la façon suivante :

- ▲ Réserve légale : 82 739,40 €

Conformément à l'article L. 232-10 du Code de commerce, il doit obligatoirement être effectué un prélèvement de 5 % du bénéfice pour dotation à la réserve légale, celui-ci cessant d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Ainsi, le compte « Réserve

légale » d'un montant de 366 761,30 €, atteindrait après cette affectation de 82 739,40 €, le montant de 449 500,70 € soit le dixième du capital social ;

- ▲ Report à nouveau : 18 400 961,49 €

Le solde restant après dotation de la réserve légale soit 18 400 961,49 €, est affecté en totalité au compte « Report à nouveau ». Ainsi, compte tenu du montant du report à nouveau antérieur créditeur d'un montant de 15 901 553,59 €, le montant du compte « Report à nouveau » atteindrait après cette affectation de 18 400 961,49 €, le montant de 34 302 515,08 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

### 3.2.3. Délais de paiement usuels

---

Au 31 décembre 2011, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs d'AUSY se décompose par date d'échéance de la manière suivante :

- ▲ échéance inférieure à 45 jours : 92,6 % ;
- ▲ échéance supérieure à 45 jours : 7,4 %.

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs d'AUSY se décomposait par date d'échéance de la manière suivante :

- ▲ échéance inférieure à 45 jours : 89,6 % ;
- ▲ échéance supérieure à 45 jours : 10,4 %.

### 3.2.4. Sommes non déductibles

---

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code général des impôts au 31 décembre 2011, soit la somme de 191 k€ et l'impôt correspondant, soit 64 k€.

### 3.2.5. Conventions réglementées

---

L'Assemblée Générale tenue le 14 juin 2011 a approuvé les conventions suivantes :

- ▲ une convention relative aux indemnités de révocation du Directeur général délégué autorisée préalablement par le Conseil d'administration en date du 17 juin 2010. Il est précisé que cette convention avait été autorisée par le Conseil d'administration du 20 mars 2008 et approuvée par l'Assemblée Générale du 15 juin 2008. Les termes de cette convention ont été modifiés conformément au code Middenext, code auquel la Société a déclaré se référer lors de son Conseil du 17 mars 2010 ;
- ▲ une convention de gestion centralisée de trésorerie entre AUSY et ses filiales Exalen Technologies, AUSY Belgium, AUSY Luxembourg PSF SA, AUSY GmbH autorisée préalablement par le Conseil d'administration en date du 25 août 2010.

Par ailleurs, il sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 les conventions suivantes :

- ▲ cession d'un nombre maximum de 330 000 actions AUSY autodétenues au profit de la société HISAM SAS (*autorisation préalable du Conseil d'administration 07/01/2011*) ;
- ▲ convention de cession de créances professionnelles au profit d'Eurofactor, entre les sociétés AUSY, AUSY Belgium et Eurofactor (*autorisation préalable du Conseil d'administration du 16/03/2011*) ;
- ▲ convention d'avance en compte courant d'un montant de 18 500 000 € de la société AUSY au bénéfice de la société AUSY PART (*autorisation préalable du Conseil d'administration du 16/03/2011*) ;
- ▲ garantie solidaire au bénéfice d'AUSY GmbH (*autorisation préalable du Conseil d'administration du 14/06/2011*).

## 3.3. COMMENTAIRES SUR LES FILIALES

### France

#### EXALEN TECHNOLOGIES

La société AUSY s'est portée acquéreuse fin 2011 de 40 % des actions de sa filiale EXALEN TECHNOLOGIES, portant sa détention à 100 %.

Cette filiale a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine au profit d'AUSY au 31 décembre 2011.

Cette filiale française d'AUSY a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 8 915 k€ contre 7 949 k€ en 2010.

Le résultat net total est un bénéfice de 1 313 k€ contre un résultat net total de 983 k€ en 2010.

#### AUSY DEV

Cette filiale française d'AUSY, créée en 2011, a réalisé un chiffre d'affaires de 1 765 k€.

Le résultat net total est de - 260 k€.

Cette filiale a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine au profit d'AUSY au 1<sup>er</sup> juin 2011.

#### AUSY PART

Cette filiale française d'AUSY n'a pas réalisé de chiffre d'affaires en 2011 comme en 2010.

Le résultat net total est de - 228 k€ en 2011 contre - 1 k€ en 2010.

Cette filiale a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine au profit d'AUSY au 1<sup>er</sup> juin 2011.

#### APTUS BORDEAUX

Cette filiale française d'AUSY entrée dans le Groupe en 2011 lors de l'acquisition par AUSY du groupe APTUS a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 54 k€ contre 112 k€ en 2010.

Le résultat net total est un bénéfice de 4 k€ contre un résultat net total de - 23 k€ en 2010.

Cette filiale a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine au profit, *in fine* d'AUSY, au 30 juin 2011.

#### APTUS ORLÉANS

Cette filiale française d'AUSY entrée dans le Groupe en 2011 lors de l'acquisition par AUSY du groupe APTUS a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 989 k€ contre 1 610 k€ en 2010.

Le résultat net total est un bénéfice de 44 k€ contre un résultat net total de 152 k€ en 2010.

Cette filiale a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine au profit, *in fine* d'AUSY, au 30 juin 2011.

#### APTUS SOPHIA

Cette filiale française d'AUSY entrée dans le Groupe en 2011 lors de l'acquisition par AUSY du groupe APTUS a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 201 k€ contre 513 k€ en 2010.

Le résultat net total est de - 10 k€ contre un résultat net total de - 96 k€ en 2010.

Cette filiale a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine au profit, *in fine* d'AUSY, au 30 juin 2011.

#### APTUS

Cette filiale française d'AUSY entrée dans le Groupe en 2011 lors de l'acquisition par AUSY du groupe APTUS a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 32 318 k€ contre 62 489 k€ en 2010.

Le résultat net total est une perte de 415 k€ contre un résultat net total de - 1 181 € en 2010.

Cette filiale a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine au profit, *in fine* d'AUSY, au 30 juin 2011.

#### FINANCIÈRE APTUS

Cette filiale française d'AUSY entrée dans le Groupe en 2011 lors de l'acquisition par AUSY du groupe APTUS a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 150 k€ contre 300 k€ en 2010.

Le résultat net total est de - 4 k€ contre un résultat net total de - 62 k€ en 2010.

Cette filiale a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine au profit d'AUSY au 30 juin 2011.

#### APTNET

Cette filiale française d'AUSY entrée dans le Groupe en 2011 lors de l'acquisition par AUSY du groupe APTUS n'a pas réalisé de chiffre d'affaires en 2011 comme en 2010.

Le résultat net total est de - 2 k€ contre un résultat net total de - 3 k€ en 2010.

#### ELAN AUSY FRANCE

Cette filiale française d'AUSY entrée dans le Groupe en 2011 lors de l'acquisition par AUSY de la société ELAN GmbH a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 1 993 k€ contre 2 220 k€ en 2010.

Le résultat net total est un bénéfice de 148 k€ contre un résultat net total de - 373 k€ en 2010.

Cette filiale acquise par AUSY en novembre 2011 auprès de sa filiale AUSY GmbH a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine au profit d'AUSY au 31 décembre 2011.

## Allemagne

---

Les informations comptables données ci-dessous pour les filiales allemandes le sont en normes comptables IFRS, compte tenu des divergences entre les normes HGB et les normes françaises.

### AUSY GMBH

Cette société de droit allemand, créée en 2010 et contrôlée à 100 % par AUSY, n'a pas réalisé de chiffre d'affaires en 2011 comme en 2010.

Elle a dégagée sur l'exercice 2011 un résultat net total de - 287 k€ contre - 103 k€ l'exercice précédent.

### ELAN AUSY GMBH

Cette société de droit allemand, acquise par AUSY en 2011 (sous la dénomination sociale d'ELAN GmbH) et contrôlée à 51 % par AUSY, a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 24 788 k€

Le résultat net total est une perte de 2 201 k€.

Cette perte inclut une perte sur la cession de sa participation dans ELAN Spain et ELAN France à AUSY s'élevant à - 1 673 k€.

### ELAN - AUSY OHG

Cette joint-venture de droit allemand, contrôlée à 50 % par AUSY, a été créée en 2009, et a pour objet la mise en commun de moyens notamment dans le domaine aéronautique. Elle a dégagé sur l'exercice une perte de 0,4 k€, et n'a pas eu de chiffre d'affaires.

## Angleterre

---

### AUSY UK

Cette société de droit anglais, créée en 2011 et contrôlée à 100 % par AUSY, a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 271 k€.

Le résultat net total est de - 182 k€.

## Belgique

---

### AUSY BELGIUM

Cette société de droit belge, contrôlée à 100 %, a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 40 623 k€ contre un chiffre d'affaires de 33 977 k€ en 2010.

Le résultat net total est 491 k€ contre un bénéfice de 641 k€ en 2010.

## Luxembourg

---

### AUSY LUXEMBOURG

Cette société de droit luxembourgeois, contrôlée à 100 % par AUSY, a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 5 201 k€ en 2011 contre 4 562 k€ en 2010.

Le résultat net total est 232 k€ contre un bénéfice de 497 k€ en 2010.

## Espagne

---

### APTUS ESPAÑA

Cette filiale de droit espagnol entrée dans le Groupe en 2011 lors de l'acquisition par AUSY du groupe APTUS a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 666 k€ contre 1 152 k€ en 2010.

Le résultat net total est de - 118 k€ en 2011 contre un résultat net total de - 102 k€ en 2010.

La filiale APTUS España a absorbé la filiale ELAN Spain en fin d'exercice afin de créer la société AUSY Servicios de Ingeniería.

### ELAN SPAIN

Cette filiale de droit espagnol entrée dans le Groupe en 2011 lors de l'acquisition par AUSY de la société ELAN GmbH a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 1 847 k€.

Le résultat net total est de - 24 k€.

Cette société n'avait pas d'activité en 2010.

La filiale APTUS España a absorbé la filiale ELAN Spain en fin d'exercice afin de créer la société AUSY Servicios de Ingeniería.

## Roumanie

---

### PENTALOG TECHNOLOGY

Cette Société de droit roumain, contrôlée à 50 % par AUSY, a réalisé un chiffre d'affaires de 6 514 k€ contre 5 468 k€ en 2010.

Le résultat net est de 362 k€ en 2011 contre 602 k€ en 2010.

## Inde

---

### AUSY TECHNOLOGIES INDIA

Créée fin 2011, cette société n'a pas eu d'activité, et n'a pas dégagé de résultat sur l'exercice.

## Tunisie

---

### AUSY TUNISIE

Cette société de droit tunisien entrée dans le Groupe en 2011 lors de l'acquisition par AUSY du groupe APTUS (sous la dénomination sociale APTUS Tunisie) a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 99 k€.

Le résultat net total est une perte de 16 k€.

Elle a été mise en sommeil en fin d'exercice.

## 3.4. INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements du groupe AUSY au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élève à 1 810 k€.

Il est précisé que le Groupe n'a pas réalisé d'investissement significatif au cours de l'exercice 2011, et que les seuls investissements réalisés correspondent à ceux de la vie normale des affaires.

## 3.5. DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé au cours des cinq derniers exercices.

# 3

## Commentaires sur l'exercice

Dividendes

# 4

## Comptes consolidés

<b>4.1. BILAN CONSOLIDÉ</b>	<b>56</b>
<b>4.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>57</b>
<b>4.3. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>58</b>
<b>4.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS</b>	<b>59</b>
<b>4.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>60</b>
<b>4.6. NOTES ANNEXES</b>	<b>61</b>
<b>4.7. INFORMATION SUR LES COMPTES PRO FORMA</b>	<b>83</b>
<b>4.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>89</b>
4.8.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	89
4.8.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur des informations Pro forma	90

## 4.1. BILAN CONSOLIDÉ

(en k€)	Note	31/12/2011	31/12/2010
Goodwill	7	79 369	42 382
Immobilisations incorporelles	8	664	421
Immobilisations corporelles	9	3 447	2 142
Titres mis en équivalence	10	624	536
Autres actifs financiers	11	1 251	786
Impôts différés	12	2 299	1 158
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>		<b>87 653</b>	<b>47 425</b>
Stocks et en-cours	14	5	165
Clients	15	128 970	66 709
Créances d'impôt	16	3 675	-
Autres actifs courants	17	10 156	4 626
Valeurs Mobilières de Placement (VMP) et autres placements	18	-	2 566
Disponibilités	18	5 081	11 617
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>147 887</b>	<b>85 683</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>235 540</b>	<b>133 107</b>
Capital	19	4 495	3 668
Primes liées au capital		30 932	16 707
Actions propres		- 83	- 6 092
Autres réserves		- 37	- 25
Instruments financiers donnant accès au capital	20	1 618	1 627
Résultats accumulés	19	34 995	20 999
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE</b>		<b>71 920</b>	<b>36 885</b>
Intérêts minoritaires		0	763
<b>TOTAL INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>		<b>0</b>	<b>763</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>71 920</b>	<b>37 648</b>
Emprunts et dettes financières	21	32 656	20 151
Engagements envers le personnel	22	915	315
Autres passifs long terme	23	26 235	12 313
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>59 806</b>	<b>32 779</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	21	12 220	187
Provisions	22	2 658	2 057
Fournisseurs et autres créditeurs	24	16 005	8 915
Dettes d'impôt	25	262	2 764
Autres passifs courants	26	72 668	48 758
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>103 814</b>	<b>62 681</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>163 620</b>	<b>95 460</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>235 540</b>	<b>133 107</b>

## 4.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En k€)	Note	Exercice 2011	Exercice 2010 Retraité
Chiffre d'affaires		293 815	197 660
Charges externes		- 82 724	- 54 610
Charges de personnel	27	- 186 672	- 122 676*
Impôts et taxes		- 5 911	- 3 894*
Dotations/reprises aux amortissements	28	- 1 264	- 792
Dotation/reprises aux dépréciations et provisions	28	2 042	1 179
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	14	- 160	165
Autres produits et charges d'exploitation		- 158	- 637
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>18 968</b>	<b>16 395</b>
Autres produits et charges opérationnels	29	2 343	- 576
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>21 312</b>	<b>15 819</b>
Coût de l'endettement financier brut	30	- 1 577	- 857
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>- 1 577</b>	<b>- 857</b>
Autres produits et charges financiers	30	- 862	- 186
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>18 872</b>	<b>14 776</b>
Impôts sur les bénéfices	31	- 5 554	- 6 677*
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔT</b>		<b>13 318</b>	<b>8 099</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	10	109	301
<b>RÉSULTAT NET TOTAL</b>		<b>13 428</b>	<b>8 400</b>
<b>Part du Groupe</b>		<b>13 428</b>	<b>7 963</b>
<b>Part des minoritaires</b>		<b>-</b>	<b>436</b>
Résultat par action (en €)	32	3,19	2,40
Résultat dilué par action (en €)	32	3,01	1,90

\* Le compte de résultats 2010 a été retraité pour tenir compte des changements de méthodes détaillés en note 3 et concernant :

- la variation des engagements postérieurs à l'emploi ;
- la comptabilisation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises françaises (CVAE) en impôts sur les bénéfices.

# 4

## Comptes consolidés

Autres éléments du résultat global

### 4.3. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en k€)</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010 Retraité</b>
<b>Résultat net total</b>	<b>13 428</b>	<b>8 400</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Variation de la réserve de conversion	- 13	- 20
Valorisation engagements de retraite	- 402	84
Valorisation instrument de couverture	- 527	- 216
Charge (économie) d'impôt sur les autres éléments du résultat global	287	44
<b>TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>- 655</b>	<b>- 109</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>12 773</b>	<b>8 291</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>12 773</b>	<b>7 855</b>
<b>Part des minoritaires</b>	<b>-</b>	<b>436</b>

## 4.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en k€)</i>	<b>EXERCICE N 31/12/2011</b>	<b>EXERCICE N-1 31/12/2010 Retraité</b>
Résultat net total consolidé	13 428	8 400*
<b>Ajustements</b>	-	-
Élimination du résultat des mises en équivalence	- 109	- 301
Élimination des amortissements et provisions	1 106	- 83
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	29	-
Élimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	195	28
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>14 649</b>	<b>8 045</b>
Élimination de la charge (produit) d'impôt	5 569	6 677*
Élimination du coût de l'endettement financier net	1 577	1 111
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>21 795</b>	<b>15 832</b>
Incidence de la variation du BFR	- 23 658	- 2 185
Impôts payés	- 11 004	- 3 160*
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>- 12 867</b>	<b>10 487</b>
Incidence des variations de périmètre	- 29 606	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 4 186	- 1 638
Acquisition d'actifs financiers	- 3	- 10
Variation des prêts et avances consentis	1 645	- 166
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7	48
Cession d'actifs financiers	0	44
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	- 1 840
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 32 143</b>	<b>- 3 561</b>
Augmentation de capital	14 680	4
Cession (acquisition) nette d'actions propres	6 966	- 5 998
Émission d'emprunts	23 414	-
Remboursement d'emprunts	- 8 891	- 652
Intérêts financiers nets versés	- 276	- 559
Autres flux liés aux opérations de financement	9	-
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>35 902</b>	<b>- 7 204</b>
Incidence de la variation des taux de change	0	-
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>- 9 108</b>	<b>- 279</b>
Trésorerie d'ouverture	14 170	14 449
Trésorerie de clôture	5 062	14 170
Trésorerie active	5 081	14 183
Trésorerie négative	- 20	- 13

\* Le tableau des flux de trésorerie consolidés 2010 a été retraits pour tenir compte des changements de méthodes détaillés en note 3 et concernant :

- la variation des engagements postérieurs à l'emploi ;
- la Comptabilisation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises françaises (CVAE) en impôts sur les bénéfices.

## 4.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en k€)	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves Groupe Total	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2010</b>	3 562	15 636	- 94	10 140	4 607	33 851	326	34 178
Incidence des changements de méthode comptable :	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2010</b>	3 562	15 636	- 94	10 140	4 607	33 851	326	34 178
Valorisation des instruments de couverture	-	-	-	- 144	-	- 144	-	- 144
Engagements postérieurs à l'emploi	-	-	-	56	- 56	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	- 20	0	- 20	-	- 20
Résultat de la période	-	-	-	-	8 019	8 019	436	8 456
Augmentation de capital	105	1 071	-	-	-	1 176	-	1 176
Résultat de la période précédente	-	-	-	4 607	- 4 607	-	-	-
Mouvements sur actions propres	-	-	- 5 998	-	-	- 5 998	-	- 5 998
<b>SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2010</b>	3 668	16 707	- 6 092	14 639	7 963	36 885	763	37 648
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2011</b>	3 668	16 707	- 6 092	14 639	7 963	36 885	763	37 648
Incidence des changements de méthode comptable :	0	0	0	-	-	-	-	-
<b>Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2011</b>	3 668	16 707	- 6 092	14 639	7 963	36 885	763	37 648
Valorisation des instruments de couverture	-	-	-	- 352	-	- 352	-	- 352
Engagements postérieurs à l'emploi	-	-	-	- 291	-	- 291	-	- 291
Écarts de conversion	-	-	-	- 13	-	- 13	-	- 13
Résultat de la période	-	-	-	-	13 428	13 428	-	13 428
Élimination des frais d'augmentation de capital (nettes d'impôt)	-	- 668	-	0	-	- 668	-	- 668
Élimination des plus-values sur actions propres (nettes d'impôt)	-	-	-	638	-	638	-	638
Rachat de minoritaires	-	-	-	562	-	562	- 763	- 200
Augmentation de capital	827	14 855	-	0	-	15 683	-	15 683
Résultat de la période précédente	-	-	-	7 963	- 7 963	-	-	-
Mouvements sur actions propres	-	-	6 009	-	-	6 009	-	6 009
Divers	-	38	-	- 1	-	39	-	39
<b>SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2011</b>	4 495	30 932	- 83	23 148	13 428	71 920	-	71 920

## 4.6. NOTES ANNEXES

### SOMMAIRE DES NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

<b>NOTE 1</b>	Informations générales sur la Société	62	<b>NOTE 19</b>	Réserves et résultat	76
<b>NOTE 2</b>	Règles et méthodes comptables	62	<b>NOTE 20</b>	Instruments financiers donnant accès au capital	77
<b>NOTE 3</b>	Éléments inhabituels, changements d'estimations, changements de méthode comptable, événements significatifs de la période et événements postérieurs à la clôture	66	<b>NOTE 21</b>	Dettes financières	77
<b>NOTE 4</b>	Regroupements d'entreprises et périmètre de consolidation	68	<b>NOTE 22</b>	Provisions	78
<b>NOTE 5</b>	Information sectorielle	69	<b>NOTE 23</b>	Autres passifs non courants	79
<b>NOTE 6</b>	Facteurs de risques financiers	70	<b>NOTE 24</b>	Fournisseurs	79
<b>NOTE 7</b>	Goodwill	71	<b>NOTE 25</b>	Dettes d'impôt	79
<b>NOTE 8</b>	Immobilisations incorporelles	72	<b>NOTE 26</b>	Autres passifs courants	79
<b>NOTE 9</b>	Immobilisations corporelles	73	<b>NOTE 27</b>	Charges de personnel	80
<b>NOTE 10</b>	Titres mis en équivalence	73	<b>NOTE 28</b>	Dotations (reprises) aux amortissements et provisions	80
<b>NOTE 11</b>	Actifs financiers non courants	73	<b>NOTE 29</b>	Autres produits et charges opérationnels	80
<b>NOTE 12</b>	Impôts différés	74	<b>NOTE 30</b>	Résultat financier	81
<b>NOTE 13</b>	Catégories d'instruments financiers	75	<b>NOTE 31</b>	Impôts sur les bénéfices	81
<b>NOTE 14</b>	Stocks et en-cours	75	<b>NOTE 32</b>	Résultat par action	82
<b>NOTE 15</b>	Clients	75	<b>NOTE 33</b>	Explications sur le tableau des flux de trésorerie	82
<b>NOTE 16</b>	Créances d'impôt	76	<b>NOTE 34</b>	Engagements hors bilan	82
<b>NOTE 17</b>	Autres actifs courants	76	<b>NOTE 35</b>	Informations sur les parties liées	83
<b>NOTE 18</b>	Valeurs Mobilières de Placements (VMP) et disponibilités	76	<b>NOTE 36</b>	Effectif	83

## NOTE 1 Informations générales sur la Société

Les comptes annuels consolidés présentés concernent la société AUSY SA et ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. AUSY SA est une société anonyme, ayant son siège social au 88, boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux, et immatriculée en

France. Cette société est la société mère du groupe AUSY, spécialisé dans la fourniture de prestations de services informatiques. AUSY SA gère les participations du Groupe. Elle a une activité de conseil en haute technologie.

## NOTE 2 Règles et méthodes comptables

### 2.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2011 sont établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2011.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations suivants, d'application obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011, qui n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe :

- ▲ amendement d'IAS 32 – *Classement des droits de souscription émis* ;
- ▲ amendement d'IAS 24 Révisée – *Informations à fournir au titre des parties liées* ;
- ▲ améliorations annuelles 2010 des IFRS (mai 2010) ;
- ▲ amendement IFRIC 14 – *Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal* ;
- ▲ IFRIC 19 – *Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres*.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations suivants, publiés mais non adoptés par l'UE, qui ne sont pas d'application obligatoire pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et qui n'ont pas été appliqués par anticipation :

- ▲ amendement d'IAS 1 – *Présentation des états financiers* ;
- ▲ IAS 12 – *Impôts différés : Recouvrement des actifs sous-jacents* ;
- ▲ amendement d'IAS 19 – *Avantages postérieurs à l'emploi* ;
- ▲ amendement d'IAS 27 – *États financiers individuels* ;
- ▲ IAS 28 Révisée – *Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises* ;
- ▲ IFRS 7 – *Information à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers* ;
- ▲ IFRS 9 – *Instruments financiers* ;
- ▲ IFRS 10 – *États financiers consolidés* ;
- ▲ IFRS 11 – *Partenariats* ;
- ▲ IFRS 12 – *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités* ;
- ▲ IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur*.

### 2.2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût à l'exception d'éventuels actifs et passifs qui sont enregistrés à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

### 2.3. ESTIMATIONS COMPTABLES

L'établissement des états financiers du Groupe conformément aux normes IFRS oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits à l'actif et au passif, et à communiquer des informations sur les montants éventuels à la date de la clôture des comptes ainsi que sur les montants des produits et charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réalisés pourraient diverger par rapport à ces estimations.

Elles concernent notamment les tests de valeurs sur les actifs et les provisions ; les méthodes et hypothèses de valorisation retenues dans le cadre de l'identification des actifs incorporels lors des regroupements d'entreprises ; la détermination de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles ; les estimations des provisions pour risques et charges, notamment les litiges ; les hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et, en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires, l'avancement des travaux.

### 2.4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés incluent toutes les filiales sous le contrôle d'AUSY SA. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci, ou est présumé exister si le groupe AUSY SA détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

La liste complète des filiales contrôlées et intégrées au périmètre et des méthodes de consolidation qui leur sont appliquées est fournie en note 4.

### 2.5. MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont enregistrés en résultat. Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

L'ensemble des postes de bilan exprimés en devises est converti en euro au taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat exprimés en devises étrangères sont convertis au taux moyen de la période, sauf en cas de variation significative de ce dernier sur l'exercice.

## 2.6. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée – *Regroupement d'entreprises*.

Pour les acquisitions survenues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Groupe introduit les modifications à la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 révisée :

- ▲ le goodwill est évalué comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat ;
- ▲ le Groupe dispose de l'option d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle (ex-intérêt minoritaire) détenue dans l'entreprise acquise soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à la juste valeur. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition ;
- ▲ tout ajustement du prix d'acquisition est comptabilisé à la juste valeur dès la date d'acquisition et les variations ultérieures sont comptabilisées dans les autres produits et charges opérationnels ;
- ▲ les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en « autres charges opérationnelles » lorsqu'ils sont encourus.

Dans le cadre d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et l'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisée en « Autres produits opérationnels » ou en « autres charges opérationnelles ».

Le groupe comptabilise en résultat les impacts résultant de l'application des normes IFRS 3 révisée et IFRS 27 amendée (principalement les frais d'acquisition de titres et les réévaluations de quote-part antérieurement détenues) en « autres produits opérationnels » ou en « autres charges opérationnelles ».

## 2.7. INFORMATION SECTORIELLE

Selon la norme IFRS 8, les résultats des segments opérationnels présentés sont basés sur la présentation du reporting interne qui est régulièrement revu par le principal décisionnaire des opérations puis réconcilié au résultat du Groupe.

## 2.8. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles comprennent des immobilisations incorporelles acquises, évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité respective

(3 à 10 ans) selon la méthode de l'amortissement linéaire. Il n'y a aucune immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité indéfinie.

Pour les immobilisations incorporelles générées en interne, le Groupe n'engage pas de dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles. Si tel était toutefois le cas, celles-ci seraient comptabilisées en charges dès qu'encourues. Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour objectif l'amélioration de produits et de procédés nouveaux sont enregistrées à l'actif du bilan si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable et que le Groupe entend en achever le développement.

## 2.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées aux coûts d'acquisition, diminués de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation cumulée. Les amortissements sont calculés principalement selon la méthode linéaire. Les durées de vie économique suivantes sont utilisées : agencements et installations sur 8 ans, matériel de transport sur 3 à 5 ans, matériel de bureau sur 5 ans, matériel informatique sur 3 à 5 ans et mobilier sur 8 ans. Les durées de vie économiques et méthodes d'amortissement appliquées aux immobilisations corporelles sont revues périodiquement et, si elles changent de manière significative, les amortissements pour les périodes courantes et futures sont ajustés en conséquence. Si la valeur comptable d'un actif est supérieure à son montant économique, une dépréciation est immédiatement comptabilisée en résultat. À chaque date d'arrêt des comptes, une évaluation est effectuée afin d'identifier les indications éventuelles de perte de valeur des immobilisations corporelles.

## 2.10. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Le goodwill et les actifs non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

La fréquence du test peut être plus courte si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable. De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- ▲ un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- ▲ une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- ▲ la perte d'un client majeur ;
- ▲ la croissance significative des taux d'intérêt.

Si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant ou les actifs compris dans des unités générant leur propre trésorerie sont ramenés à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer la valeur d'un actif sont des taux qui correspondent au Coût Moyen Pondéré du Capital.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au *pro rata* de leur valeur comptable.

Les pertes de valeur comptabilisées pour les goodwill ne sont jamais reprises. Pour les autres actifs, une dépréciation comptabilisée au cours des exercices antérieurs peut être reprise en résultat pour ramener l'actif à sa valeur économique.

Les UGT utilisées pour les besoins de tests de dépréciation ne sont pas plus grandes que les segments opérationnels déterminés selon IFRS 8 – Secteurs opérationnels.

## 2.11. CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe évalue ses contrats de location et les qualifie soit en contrat de location simple, soit en contrat de location financement.

Dans le cas d'un contrat de location simple, les paiements de loyers sont comptabilisés au moment où ils deviennent exigibles.

Dans le cas de contrats de location financement, les actifs obtenus sont inclus dans les immobilisations corporelles à leur valeur d'acquisition diminuée de tout amortissement cumulé et la dette afférente aux contrats de location financement est incluse en dettes financières.

## 2.12. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients comprennent les créances résultant de la reconnaissance du chiffre d'affaires qui ne sont pas encore réglées par le débiteur ainsi que les créances se rapportant à la reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des travaux.

S'il est probable que le Groupe n'est pas en mesure de recouvrer toutes les sommes dues conformément aux conditions initiales des créances, une dépréciation est constatée.

La société AUSY SA a conclu en 2003 un contrat d'affacturage avec la société Eurofactor Ce contrat a été modifié par plusieurs avenants.

Au titre de cette convention, des créances clients ont été cédées.

Ces cessions sont considérées comme non dé-consolidantes et retraitées dans les états financiers consolidés.

## 2.13. ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe détient des titres de participation qui sont traités conformément à IFRS 3 révisée.

Les autres titres de participation, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont classés en autres actifs financiers non courants. Le Groupe évalue à chaque date d'arrêt des comptes s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers soit susceptible d'être déprécié. Les dépréciations constatées le cas échéant ne sont jamais reprises.

Les actifs financiers sont classés comme disponibles à la vente et comptabilisés à leur juste valeur.

## 2.14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. La plus ou moins-value est constatée en résultat.

## 2.15. CAPITAUX PROPRES

En cas d'achat d'actions propres, et quels qu'en soient les motifs, les actions ainsi acquises sont déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « actions propres » jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure. Le montant payé, les coûts de transaction directement imputables et les incidences des éventuelles cessions sont enregistrés comme une variation de capitaux propres.

Lorsque des actions gratuites sont émises, le Groupe détermine si l'émission est une rémunération en échange d'un service rendu par les salariés ou les membres de la Direction. La rémunération est alors constatée à titre de charge de personnel sur la durée de la période d'acquisition des droits.

## 2.16. PROVISIONS

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

Les provisions pour pertes à terminaison de contrats sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que le total des coûts estimés pour un contrat excédera le total des produits probables relatifs au même contrat. Ces provisions sont comptabilisées en diminution des en-cours pour la partie des travaux qui est déjà achevée, et en provisions pour la partie des travaux restant à réaliser.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de la valeur temps est significatif. L'effet de l'actualisation réalisée à chaque arrêté est constaté en charges financières.

## 2.17. EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction y afférent. Ces emprunts restent, pour leur évaluation ultérieure, comptabilisés au coût amorti en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée de ces emprunts.

OBSAAR : En date du 20 octobre 2009, le Groupe a émis un emprunt obligataire (OBSAAR) qui confère au porteur de bons un nombre de droit déterminé de souscription d'actions.

La composante « dette » de l'instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur qu'aurait un passif analogue non assorti de ce bon de souscription. La composante « capitaux propres » initialement comptabilisée correspond à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante « dette ».

Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes « dette » et « capitaux propres » en fonction de leur affectation, et à défaut au *pro rata* de la valeur comptable initiale.

Après sa comptabilisation initiale, la composante « dette » de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt de référence étant variable, le taux d'intérêt effectif est revu à chaque clôture.

La composante « capitaux propres » de l'instrument financier composé n'est pas réévaluée après sa comptabilisation initiale.

Les intérêts liés aux passifs financiers sont comptabilisés au compte de résultat.

## 2.18. AVANTAGES DU PERSONNEL

### a) Engagements de retraite

Les engagements relatifs à des régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite en France et à des engagements de pension en Allemagne. Ils font l'objet d'une provision inscrite au bilan, calculée selon la méthode des unités de crédit projetées. La provision ainsi calculée est actualisée.

Les écarts actuariels sont enregistrés en « autres éléments du résultat global ».

### b) Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions représentant des paiements fondés sur des actions, dénoués en instruments de capitaux propres, sont régulièrement attribuées aux dirigeants et à certains employés.

Ces transactions sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle de Black & Scholes de valorisation des options.

Les variations de juste valeur des options après la date d'attribution n'ont aucun impact dans la valorisation initiale.

La juste valeur est comptabilisée linéairement en « Charges de personnel » pendant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Le Groupe a également mis en place des plans d'attributions gratuites au bénéfice de ses dirigeants et de certains de ses employés. La juste valeur de ces plans est égale à la valeur des actions gratuites à la date d'attribution, en tenant compte du taux de rotation du personnel sur la période d'acquisition des droits et de la valorisation de la restriction durant la période d'incessibilité éventuelle. Ces plans donnent lieu à la constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits.

## 2.19. DÉRIVÉS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de taux d'intérêt résultant de ses activités d'investissement.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le *swap* à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du *swap*. La juste valeur est déterminée par les banques à chaque clôture.

Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat, sauf lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'une transaction prévue hautement probable. La part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est enregistrée en capitaux propres et transférée au compte de résultat quand l'élément couvert impacte lui-même le résultat ; la part inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat.

## 2.20. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des impôts exigibles et des impôts différés figurant dans le compte de résultat.

### Impôt exigible

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes, et (iii) tout autre impôt calculé sur un montant net de produits et de charges.

### Impôt différé

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition fixés par les lois de finance applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

### CVAE

À la clôture 2011, le Groupe a décidé de qualifier la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises françaises (CVAE) de la Contribution Économique et Territoriale (CET), impôt introduit par la loi de finances pour 2010, comme un impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Cet élément est détaillé en partie 3 de la présente annexe.

## 2.21. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des ventes sont comptabilisés lors du transfert des risques et des avantages à l'acquéreur et lorsque leur montant peut être évalué de manière fiable.

### Prestations réalisées en régie

Le chiffre d'affaires des prestations en régie, basé sur des unités d'œuvres informatiques vendues, est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

### Prestations réalisées au forfait

En ce qui concerne les contrats à long terme, lorsque leur réalisation peut être estimée de manière fiable, les produits sont comptabilisés selon l'avancement des travaux prévus au contrat.

Selon la nature du contrat, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les étapes convenues par contrat sont atteintes, que les unités d'œuvre sont livrées ou que les travaux progressent.

Lorsque le résultat d'un contrat au forfait ne peut être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu que dans la limite des coûts du contrat encourus qui seront probablement reconnus.

Les pertes éventuelles sur contrats sont analysées à chaque arrêté de comptes et des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées lorsqu'elles sont identifiées.

### 2.22. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs. Les fonds sont pris en compte *pro rata temporis* lors de l'année d'émission des instruments dilutifs et au premier jour de l'exercice pour les années suivantes.

### 2.23. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des activités et du résultat courant du Groupe et sont susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

### 2.24. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées incluent en particulier les transactions avec :

- ▲ les principaux dirigeants du Groupe – définis comme étant les personnes en charge de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe, y compris les membres du Conseil d'administration – ainsi que les membres proches de leur famille ;
- ▲ les entités qui sont contrôlées par le Groupe ;
- ▲ les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ;
- ▲ les entités qui sont contrôlées ou détenues conjointement par l'un des dirigeants du Groupe.

## NOTE 3 Éléments inhabituels, changements d'estimations, changements de méthode comptable, événements significatifs de la période et événements postérieurs à la clôture

### 3.1. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

#### Provision pour indemnité de départ en retraite

Le Groupe a opté pour une reconnaissance des gains et pertes actuariels en autres éléments du résultat global, comme le propose le paragraphe 93 A-D de la norme IAS 19.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ces gains et pertes actuariels étaient reconnus comme résultats.

Conformément à la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ce changement de méthode comptable a été appliqué rétroactivement à toutes les périodes présentées, comme si cette méthode avait toujours été appliquée.

Le tableau ci-dessous résume l'impact de ce changement de méthode comptable sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010 :

Compte de résultat (en k€)	Exercice 2010
Charges de personnel	- 84
Résultat opérationnel courant	- 84
Impôt sur les bénéfices	28
<b>RÉSULTAT NET TOTAL</b>	<b>- 56</b>
Résultat net - part du Groupe	- 57
Résultat net - part des minoritaires	1

### 3.2. CHANGEMENT DE MODE DE PRÉSENTATION

#### Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises françaises (CVAE)

Comme indiqué dans le paragraphe sur les règles et méthodes comptables, le Groupe a décidé, à la clôture 2011, de qualifier la

composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises françaises (CVAE) de la Contribution Économique et Territoriale (CET), impôt introduit par la loi de finances pour 2010, comme un impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, cet impôt était reconnu en « impôts et taxes » dans le résultat opérationnel courant.

Le tableau ci-dessous résume l'impact de ce changement de mode de présentation sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010 :

<b>Compte de résultat (en k€)</b>	<b>31/12/2010</b>
Impôts et taxes	1 844
Résultat opérationnel courant	1 844
Impôts sur les bénéfices	- 1 844
<b>RÉSULTAT NET TOTAL</b>	<b>-</b>
Résultat net - part du Groupe	-
Résultat net - part des minoritaires	-

### 3.3. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

#### Février 2011 : acquisition du groupe APTUS

Le groupe AUSY SA a acquis le 9 février 2011 100 % du capital et des droits de vote du groupe APTUS. Cette opération permet au groupe AUSY SA un accroissement de ses effectifs de près de 700 collaborateurs, devenant ainsi un acteur d'une taille critique sur le marché de l'ingénierie et du conseil en technologies permettant à celui-ci d'augmenter ses capacités et son offre. Cette acquisition permet de renforcer sa présence auprès des clients les plus importants, ces derniers procédant à un resserrement constant de leurs prestataires en sélectionnant ceux disposant de capacités importantes en termes d'effectif, de connaissances techniques spécifiques et de localisations géographiques.

Elle permet à AUSY SA d'acquérir des compétences fortes dans le secteur de l'énergie, secteur à fort potentiel de croissance. En effet, AUSY SA bénéficie désormais de l'expertise d'APTUS dans l'Énergie : ses nombreux référencements dans ce domaine sont pour le Groupe autant de nouveaux vecteurs de croissance.

Sur les secteurs forts du groupe AUSY, (Aéronautique, Défense...) la complémentarité des prestations d'APTUS étoffe l'offre du Groupe. Ce nouvel ensemble est ainsi à même de répondre aux attentes des grands Donneurs d'Ordres qui visent une réduction de leur panel, corollairement à une accentuation des savoir-faire technologiques. Enfin, par cette acquisition, le Groupe est désormais présent sur de nouveaux marchés notamment en Espagne.

#### Mars 2011 : augmentation du capital de 15 M€ minimum avec maintien du DPS, Entrée de Siparex et de CDC Entreprises au capital du Groupe

Dans le cadre de son plan de développement, le groupe AUSY SA a annoncé le 1<sup>er</sup> mars 2011 le lancement d'une augmentation de capital pour un montant de 15 M€. L'opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 28 février 2011 sous le numéro 11-0056.

L'augmentation de capital a été réalisée avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) afin de permettre aux actionnaires du Groupe de participer à l'opération. Les capitaux levés ont donné au groupe AUSY SA de nouveaux moyens de financement en renforçant ses fonds propres d'une part et en favorisant l'accès à des financements bancaires complémentaires d'autre part. La période de souscription s'est ouverte le 14 mars et s'est clôturée le 22 mars 2011 (inclus) à un prix de 19 € par action (soit une décote de 16 % par rapport au cours de clôture du 25 février 2010).

À l'occasion de cette opération, Siparex et la Caisse Des Dépôts (FCID 2) ont souhaité accompagner le développement du Groupe, et se sont associés aux Managers à travers une holding commune, HISAM, société par actions simplifiée créée en janvier 2011. La société HISAM a procédé avant le début de la période de souscription à l'acquisition de 129 000 titres AUSY SA autodétenues par AUSY SA au prix de 21 € par action.

L'entrée de ces deux partenaires au capital d'AUSY SA constitue une marque de confiance forte et consolide également le contrôle du Groupe.

#### Avril 2011 : acquisition d'un fonds de commerce de la société APX

Le groupe AUSY SA a acquis au cours du deuxième trimestre 2011 un fonds de commerce de la société APX d'environ 130 collaborateurs dans le domaine du SI. Cette acquisition est venue renforcer la présence d'AUSY SA en région Rhône Alpes.

#### Avril 2011 : conclusion d'un contrat de prêt bancaire

Le groupe AUSY SA a mis en place à la date du 7 avril 2011 un contrat de crédit syndiqué d'un montant de 32 M€ d'une durée de 5 ans.

#### Juillet 2011 : acquisition de la société ELAN GmbH

AUSY SA a réalisé, le 18 juillet 2011, l'acquisition de 51 % de la société ELAN GmbH, via sa filiale allemande, les 49 % restant seront rachetés avant le 31 décembre 2013.

GmbH. Cette société, filiale du groupe allemand EDAG, était associée depuis 2009 à AUSY SA à travers une *joint-venture*, créée pour s'adresser au marché aéronautique européen. Fort d'un effectif de près de 200 collaborateurs, ELAN a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de plus de 25 M€.

Implantée principalement en Allemagne, ELAN vient également étoffer le pôle toulousain d'AUSY SA avec sa filiale ELAN France (qui a fait l'objet d'une transmission universelle de son patrimoine au profit d'AUSY SA au 31 décembre 2011) et contribue au développement international du Groupe avec une implantation en Espagne, ELAN SPAIN (qui a fait l'objet d'une fusion avec la filiale d'AUSY SA, APTUS España, pour créer la société AUSY SA Servicios de Ingeniería).

### Fin 2011 : rachat de 40 % des parts de la société Exalen puis TUP de celle-ci

Fin 2011, AUSY SA a procédé au rachat des parts de l'actionnaire minoritaire d'Exalen.

Il a ensuite été procédé à une TUP fin décembre 2011 et Exalen a été absorbée par AUSY SA.

À la clôture, il n'y a donc plus d'intérêts minoritaires dans les comptes.

### CIR

Le groupe AUSY SA a déposé fin décembre 2010 une procédure contentieuse visant à collecter les montants de Crédit Impôt Recherche auxquels l'activité de ses ingénieurs sur des programmes agréés de ses clients lui donnait droit au titre des exercices 2008 et 2009, pour un montant total de 8,6 M€.

Les produits afférents à cette demande n'avaient pas été enregistrés : la documentation technique afférente à cette procédure étant en cours de constitution.

Dans le courant de l'exercice la documentation a été finalisée, et l'administration fiscale a procédé au règlement de ces montants.

En conséquence le résultat consolidé de l'exercice enregistre ce produit, dans les autres produits et charges opérationnels.

Par ailleurs, une demande équivalente a été déposée au titre de l'exercice 2010 pour un CIR d'un montant de 3 731 k€. La documentation technique étant en phase de constitution, aucun produit n'a été enregistré à ce titre dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2011.

### Contrôle fiscal

L'administration fiscale a procédé à un contrôle des exercices 2008 et 2009.

À ce jour, l'administration a notifié à la Société un redressement de 74 k€ au titre de la TVA portant sur des mises au rebut. Ce montant a été comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2011.

En ce qui concerne le crédit d'impôt recherche, l'analyse par l'administration n'est pas terminée.

### 3.4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 10 janvier 2012 les actionnaires de la société AUSY SA, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, ont décidé de proroger la période d'exercice des BSA émis par le Conseil d'administration du 28 août 2007 en reportant leur date limite d'exercice du 15 octobre 2012 au 15 octobre 2015.

Les actionnaires ont également décidé de modifier la parité d'exercice de ces BSA en portant de 22 à 28 le nombre de BSA permettant de souscrire une action ordinaire AUSY SA.

Le prix restant inchangé à 18 €.

La nouvelle dilution potentielle induite par ces BSA est désormais de 173 692 actions contre 224 157 actions auparavant.

Les porteurs de BSA ont approuvé ces modifications lors d'une Assemblée Générale qui s'est tenue le 10 janvier 2012.

## NOTE 4 Regroupements d'entreprises et périmètre de consolidation

### 4.1. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Au cours de l'année 2011, le groupe AUSY SA a effectué les regroupements d'entreprises suivants :

- ▲ achat de 100 % du groupe APTUS le 9 février 2011 ;
- ▲ achat de 51 % du groupe ELAN le 18 juillet 2011. Les 49 % restant seront rachetés avant le 31 décembre 2013.

Le détail de ces acquisitions et leurs objectifs sont communiqués dans la partie 3.3 « Événements significatifs ».

La trésorerie acquise provenant de ces acquisitions s'élève à :

- ▲ 1 625 k€ pour le groupe APTUS ;
- ▲ 657 k€ pour le groupe ELAN.

Les actifs et passifs transférés du groupe APTUS sont indiqués dans la note 37 Pro forma de l'annexe. Les actifs et passifs transférés du groupe ELAN, hors trésorerie, représentent moins de 5 % de l'actif du groupe.

L'analyse des actifs et passifs repris dans le cadre de ce regroupement d'entreprise n'a pas révélé l'existence d'un actif incorporel relatif à la relation clients et au carnet de commande.

En conséquence, la différence entre le prix d'acquisition et les actifs nets acquis a été allouée dans son intégralité au goodwill.

Les goodwill reconnus suite à ces acquisitions s'élèvent à :

- ▲ 22,7 M€ relatifs au groupe APTUS ;
- ▲ 12,1 M€ relatifs au groupe ELAN (pour 100 % du groupe).

Concernant le groupe APTUS, la période d'allocation du goodwill s'est arrêtée le 9 février 2012. Aucun événement post-clôture n'est venu infirmer l'analyse présentée ci-dessus.

Pour l'allocation du groupe ELAN, conformément à la norme IFRS 3-R, la période d'allocation du prix d'acquisition se termine le 18 juillet 2012. L'allocation du goodwill pourra donc évoluer dans les comptes semestriels si un événement nouveau venait modifier l'analyse présentée ci-dessus.

Les goodwill comptabilisés suite à ces opérations ont été alloués entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) sur la base du nombre de salariés de chaque UGT.

Les coûts liés à l'acquisition ont été enregistrés en « Autres produits et charges opérationnels ».

## 4.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2011, le périmètre de consolidation se présente de la manière suivante :

Nom de l'entité	Siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
AUSY SA	Issy-les-Moulineaux (France)	100 %	100 %	Intégration globale
AUSY Belgium	Bruxelles (Belgique)	100 %	100 %	Intégration globale
AUSY Luxembourg	Leudelange (Luxembourg)	100 %	100 %	Intégration globale
AUSY GmbH	Hamburg (Allemagne)	100 %	100 %	Intégration globale
ELAN AUSY GmbH	Hamburg (Allemagne)	100 %	100 %	Intégration globale
ELAN AUSY OHG	Hamburg (Allemagne)	100 %	100 %	Intégration globale
AUSY Servicios de Ingeniera SL	Getafe (Espagne)	100 %	100 %	Intégration globale
AUSY UK PLtd	London (Royaume Uni)	100 %	100 %	Intégration globale
AUSY Tunisie	Tunis (Tunisie)	100 %	100 %	Intégration globale
Apnet SARL	Versailles (France)	100 %	100 %	Intégration globale
Pentalog Technology	Brasov (Roumanie)	50 %	50 %	Mise en équivalence

En février 2011, AUSY SA a acquis le groupe APTUS.

Ce groupe comprenait les sociétés suivantes : APTUS SA, FINANCIÈRE APTUS, APTUS Bordeaux, APTUS Orléans, APTUS Sophia, APTNET, APTUS España et APTUS Tunisie.

Fin juin, les sociétés APTUS SA, FINANCIÈRE APTUS, APTUS Bordeaux, APTUS Orléans et APTUS Sophia ont été absorbées par AUSY SA par voie de TUP.

En juillet 2011 AUSY SA a acquis le groupe allemand ELAN : 51 % payés immédiatement et les 49 % restant seront rachetés avant le 31 décembre 2013.

Ce groupe comprenait les sociétés suivantes ELAN GmbH en Allemagne, ELAN Spain et ELAN France.

En fin d'année, ELAN Spain a fait l'objet d'une fusion avec la filiale d'AUSY SA, APTUS España, pour créer la société AUSY Servicios de Ingeniera SL. ELAN France a été absorbée par AUSY SA.

Fin 2011, AUSY SA a procédé au rachat des parts de l'actionnaire minoritaire d'Exalen.

Il a ensuite été procédé à une TUP fin décembre 2011 et Exalen a été absorbée par AUSY SA.

Ces opérations de restructuration du périmètre sont sans impact sur les comptes consolidés.

## NOTE 5 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle est présentée sur les bases des données de gestion interne utilisées par la Direction générale, principal décideur opérationnel.

Celle-ci comprend quatre segments opérationnels :

- ▲ la France, avec les entités AUSY SA, APTNET, ainsi que les sociétés absorbées en cours d'année par AUSY Exalen Technology, ELAN France, APTUS SA, FINANCIÈRE APTUS, APTUS Bordeaux, APTUS Orléans et APTUS Sophia ;
- ▲ le Belux, avec les entités AUSY Belgium et AUSY Luxembourg ;
- ▲ l'Allemagne avec les entités AUSY GmbH, ELAN AUSY GmbH et ELAN AUSY OHG ;

▲ autres incluant :

- ▲ l'Espagne (AUSY Servicios de Ingeniera SL : issue de la fusion APTUS España et ELAN Spain),
- ▲ le Royaume-Uni (AUSY UK Private Ltd),
- ▲ la Tunisie (AUSY Tunisie),
- ▲ la Roumanie, avec la *joint-venture* Pentalog Technology (mise en équivalence).

Les transferts et transactions entre les différents secteurs sont effectués dans des conditions commerciales normales qui seraient applicables à des tierces parties non liées.

L'information relative aux segments opérationnels est la suivante (en k€) :

2011	France	Belux	Allemagne	Autres	Total
Chiffre d'affaires	232 922	45 208	13 770	1 913	293 813
Résultat net de l'exercice	12 496	1 204	- 164	- 108	13 428
Actifs sectoriels	168 895	37 878	23 162	3 306	233 241
Actifs d'impôts différés	2 381	-	46	105	2 532
Amortissements des actifs sectoriels	- 966	- 95	- 184	- 21	- 1 265
Acquisitions d'immobilisations	1 656	75	70	9	1 810
Effectif	2 980	360	253	37	3 630

2010	France	Belux	Allemagne	Autres	Total
Chiffre d'affaires	160 067	37 594	-	-	197 660
Résultat net de l'exercice <sup>(1)</sup>	7 286	813	-	301	8 400
Actifs sectoriels	94 911	36 475	36	527	131 949
Actifs d'impôts différés	1 107	32	20	-	1 158
Amortissements des actifs sectoriels	- 327	- 150	-	-	- 477
Acquisitions d'immobilisations	1 498	149	-	-	1 648
Effectif	1 980	320	-	-	2 300

(1) Le résultat net 2010 a été retraité des engagements de retraite.

Nota : aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

## NOTE 6 Facteurs de risques financiers

### RISQUE DE CHANGE

L'essentiel des transactions effectuées par AUSY SA se limite à l'Europe et est facturé en euros. Le risque de taux de change est considéré comme non significatif. Cette appréciation sera révisée en 2012, compte

tenu du développement en cours du Groupe hors de la zone euro (UK, Inde).

Depuis le 31 décembre 2011, il n'existe pas de risques de change supplémentaires.

Compte tenu des très faibles montants en jeu, aucune analyse de sensibilité n'a été réalisée.

### RISQUE DE TAUX

Ce risque concerne principalement l'émission d'OBSAAR en octobre 2009. Ce risque fait l'objet d'une couverture jusqu'en 2013 ; couverture décrite au paragraphe 21. Dettes financières.

Le Groupe utilise les crédits suivants :

Nature (en k€)	Taux fixe ou variable	Nominal	Solde au 31/12/2011	À moins d'un an	À plus d'un an	Couverture
(1) Emprunt syndiqué	Variable	23 395	23 395	3 960	19 435	Oui
Emprunts divers	Variable	205	147	88	59	Non
(2) OBSAAR	Variable	19 743	19 743	6 581	13 162	Oui

(1) Emprunt syndiqué

Au cours du mois d'avril 2011, la Société a mis en place un emprunt syndiqué à taux variable.

Plusieurs tirages ont été faits pour un total de 23 395 k€.

S'agissant de taux variables ; à chaque tirage, des swaps ont été mis en place pour ramener le taux à des taux fixes de :

- 4,54 % pour 8 000 k€ ;
- 4,55 % pour 8 000 k€ ;
- 3,60 % pour 5 395 k€.

(2) OBSAAR

Au cours du mois d'octobre 2009, la Société a procédé à l'émission d'OBSAAR à échéance octobre 2012, octobre 2013, octobre 2014, par tiers. S'agissant d'obligations à taux variable, une opération d'échange de taux (swap) a été mise en place pour ramener le taux à 2,312 %.

Compte tenu de ce qui précède, la Société n'est donc pas exposée au risque de taux.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE CONTREPARTIE

Le risque de liquidité est le risque que le groupe ne puisse faire face à ses obligations financières. L'approche du Groupe dans la gestion de ce risque est de s'assurer en permanence que le Groupe possède des fonds suffisants pour faire face à ses dettes lorsqu'elles arrivent à échéance.

La clientèle du Groupe est essentiellement constituée de grands comptes au 31 décembre 2011 : les dix premiers clients du Groupe représentaient 44 % du chiffre d'affaires.

La quasi-totalité des créances clients sont cédées au factor ce qui traduit une bonne qualité de la clientèle.

Depuis le 31 décembre 2011, il n'existe pas de risque de crédit et/ou de contrepartie supplémentaires.

## NOTE 7 Goodwill

Les goodwill, présentés en variation et selon les unités génératrices de trésorerie sont les suivants :

(En k€)	Ouverture 31/12/2010	Entrées de périmètre	Autres variations de périmètre	Clôture 31/12/2011
France	15 681	25 846	- 388	41 139
Belux	26 701		-	26 701
Allemagne		9 983		9 983
Espagne		1 546	-	1 546
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>42 382</b>	<b>37 375</b>	<b>- 388</b>	<b>79 369</b>

La variation de la valeur nette des goodwills en 2011 est essentiellement liée à l'entrée dans le périmètre du groupe AUSY d'APTUS et d'ELAN.

Les autres variations de la valeur nette des goodwills en 2011 résultent d'un règlement d'*earn out* en France.

Le Groupe effectue des tests de dépréciation des goodwills au niveau des unités génératrices de trésorerie chaque année en utilisant les projections de flux de trésorerie.

Établies sur une période de cinq ans, les prévisions d'exploitation existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Les résultats de l'évaluation des goodwills selon la méthode des *discounted cash flows* (DCF) n'indiquent pas de dépréciation à constater.

Une hypothèse de croissance perpétuelle de 1,8 % a été retenue (1,8 % en 2010).

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré de financement du Groupe qui ressort à 9,82 % (contre 9,47 % en 2010).

Le tableau ci-dessous indique les niveaux de taux d'actualisation et de croissance perpétuelle en dessous desquels une dépréciation des actifs des UGT aurait été nécessaire sur l'exercice :

UGT	Valeur pour laquelle le point mort serait atteint :	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle
France	20,94 %	N/A (négatif)
Belux	15,15 %	N/A (négatif)
Allemagne	10,65 %	N/A (négatif)
Espagne	11,00 %	N/A (négatif)

Une analyse de sensibilité du calcul des paramètres clés utilisés (ROC, taux d'actualisation et taux de croissance perpétuelle) selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

## NOTE 8 Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) sont les suivantes en k€ :

(en k€)	Ouverture 31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassements et mises au rebut	Clôture 31/12/2011
Frais de recherche et développement	-	- 2	-	-	364	-	361
Concessions, brevets et droits similaires	25	1	-	-	63	- 64	25
Logiciels acquis, usage interne	1 197	247	- 75	-	865	64	2 298
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	134	-	134
Autres immobilisations incorporelles	17	-	-	-	-	-	17
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 239</b>	<b>246</b>	<b>- 75</b>	<b>-</b>	<b>1 425</b>	<b>-</b>	<b>2 835</b>
Amortissements/Dépréciations frais de recherche et développement	-	-	-	-	- 364	2	- 361
Amortissements/Dépréciations concessions, brevets et droits similaires	- 25	-	-	- 31	- 52	83	- 25
Amortissements logiciels acquis	- 776	-	74	- 309	- 538	- 85	- 1 634
Amortissements/Dépréciations fonds commercial	0	-	- 0	- 0	-	-	-
Amortissements/Dépréciations immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	- 134	-	- 134
Amortissements/Dépréciations autres immobilisations incorporelles	- 17	-	-	-	-	-	- 17
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS /PROVISIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>- 818</b>	<b>-</b>	<b>74</b>	<b>- 340</b>	<b>- 1 087</b>	<b>-</b>	<b>- 2 171</b>
Frais de recherche et développement	-	- 2	-	-	-	2	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	1	-	- 31	11	19	-
Logiciels acquis, usage interne	421	247	- 2	- 309	327	- 21	664
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>421</b>	<b>246</b>	<b>- 2</b>	<b>- 340</b>	<b>338</b>	<b>0</b>	<b>664</b>

**NOTE 9** Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) sont les suivantes, présentées en k€ :

(en k€)	Ouverture 31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Clôture 31/12/2011
Agencements, Installations générales	1 820	778	- 332	-	1 063	3 330
Matériel de transport	138	-	-	-	68	206
Matériel de bureau et informatique	2 665	482	- 1	-	941	4 086
Mobilier	609	302	-	-	772	1 684
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	24	24
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 233</b>	<b>1 562</b>	<b>- 333</b>	<b>-</b>	<b>2 868</b>	<b>9 330</b>
Amortissements agencements, installations générales	- 427	-	145	- 732	- 434	- 1 447
Amortissements matériel de transport	- 98	-	-	- 29	- 60	- 187
Amortissements matériel de bureau et informatique	- 2 096	-	1	- 434	- 675	- 3 203
Amortissements mobilier	- 470	-	-	- 173	- 399	- 1 041
Amortissements/Dépréciations autres immobilisations corporelles	-	-	-	- 3	- 2	- 4
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS/ DÉPRÉCIATIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>- 3 091</b>	<b>-</b>	<b>147</b>	<b>- 1 370</b>	<b>- 1 569</b>	<b>- 5 884</b>
Agencements, Installations générales	1 393	778	- 187	- 732	630	1 883
Matériel de transport	40	-	-	- 29	7	19
Matériel de bureau et informatique	569	482	-	- 434	266	883
Mobilier	140	302	-	- 173	374	642
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	- 3	22	20
<b>TOTAL VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 142</b>	<b>1 562</b>	<b>- 187</b>	<b>- 1 370</b>	<b>1 299</b>	<b>3 447</b>

**NOTE 10** Titres mis en équivalence

Il s'agit des titres de la *joint-venture* Pentalog Technology qui a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 6 514 k€ (5 468 k€ en 2010) pour un résultat net de 362 k€ (602 k€ en 2010).

ELAN AUSY qui était en 2010 une *joint-venture* entre AUSY SA et ELAN est devenue, suite à l'acquisition du groupe ELAN en 2011, une filiale à 100 % du Groupe et donc, à ce titre, est consolidée selon la méthode globale.

**NOTE 11** Actifs financiers non courants

Détail du poste :

(en k€)	Ouverture 31/12/2010	Entrée de périmètre	Augmentations	Diminutions	Clôture 31/12/2011
Titres de participation non consolidés	12	29	3	- 14	29
Prêts, cautionnements et autres créances	787	226	286	- 64	1 235
Dépôts prêts, cautionnements et autres créances	- 13	-	-	-	- 13
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>786</b>	<b>254</b>	<b>289</b>	<b>- 78</b>	<b>1 251</b>

## NOTE 12 Impôts différés

Les taux d'impôts effectifs retenus sont de 33,33 % pour la France, 31,13 % pour l'Allemagne, 20 % pour le Royaume-Uni, 30 % pour l'Espagne, 33,99 % pour la Belgique, 28,80 % pour le Luxembourg, 16 % pour la Roumanie et 30 % pour la Tunisie.

Les impôts différés s'analysent de la manière suivante :

(En k€)	Ouverture 31/12/2010 Net	Incidence Goodwill IDA	Incidence résultat IDA	Incidence résultat IDP	Incidence réserves	Clôture 31/12/2011 Net
<b>ACTIF</b>						
Immobilisations	-			- 13		- 13
Déficits reportables	51	666	- 298			419
Autres débiteurs				- 270		- 270
<b>PASSIF</b>						
Provisions	105	479	- 20		111	676
Passifs financiers	197		90		176	463
Participation des salariés	716	1	188			906
Autres créditeurs	88	93	- 63			118
<b>TOTAL</b>	<b>1 158</b>	<b>1 239</b>	<b>- 102</b>	<b>- 283</b>	<b>287</b>	<b>2 299</b>
Compensations			- 283	283		
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 158</b>	<b>1 239</b>	<b>- 385</b>	<b>-</b>	<b>287</b>	<b>2 299</b>

Les IDA sur reports déficitaires se décomposent de la manière suivante :

	2011	2010
IDA sur reports déficitaires Belux		32
IDA sur reports déficitaires France	223	
IDA sur reports déficitaires Allemagne	92	19
IDA sur reports déficitaires Espagne	69	
IDA sur reports déficitaires Royaume-Uni	36	
IDA sur reports déficitaires donnant lieu à l'activation d'impôts différés	419	51

Le Groupe conserve ses impôts différés car les prévisions établies par chaque entité montrent que les bénéfices futurs seront supérieurs aux bénéfices générés par le renversement des différences temporaires imposables existantes (imputation probable d'ici un à trois ans).

**NOTE 13** Catégories d'instruments financiers

Le tableau ci-après représente la valeur comptable des catégories d'instruments financiers au 31 décembre 2011.

(en k€)	Clôture 31/12/2011	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances au coût amorti
<b>Actifs non-courants</b>			
Autres actifs financiers	1 251		1 251
<b>Actifs courants</b>			
Clients	128 970		128 970
Créances d'impôt	3 675		3 675
Autres actifs courants	10 156		10 156
Disponibilités	5 081		5 081

(en k€)	Clôture 31/12/2011	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs financiers au coût amorti
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes financières	32 656	909	31 747
Autres passifs long terme	26 235		26 235
<b>Passifs courants</b>			
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	12 220		12 220
Fournisseurs et autres créiteurs	16 005		16 005
Autres passifs courants	72 668		72 668

**NOTE 14** Stocks et en-cours

(en k€)	Clôture 31/12/2011	Ouverture 31/12/2010
Stocks de marchandises	5	165
Dépréciation des stocks de marchandises	-	-
<b>TOTAL STOCKS ET EN-COURS</b>	<b>5</b>	<b>165</b>

**NOTE 15** Clients

(en k€)	Clôture 31/12/2011	Ouverture 31/12/2010
Clients	54 948	30 318
Clients, factures à établir	35 600	12 940
Clients cédés au factoring	38 422	23 451
<b>TOTAL CLIENTS</b>	<b>128 970</b>	<b>66 709</b>

**NOTE 16** Créances d'impôt

(en k€)	Clôture 31/12/2011	Ouverture 31/12/2010
État, Impôt sur les bénéfices	3 675	-
<b>TOTAL CRÉANCES D'IMPÔT</b>	<b>3 675</b>	<b>-</b>

**NOTE 17** Autres actifs courants

(en k€)	Clôture 31/12/2011	Ouverture 31/12/2010
Autres créances	4 197	2 115
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	320	57
Créances sur personnel et organismes sociaux	836	287
État, soldes débiteurs (hors IS)	2 271	1 345
Comptes de régularisation	2 532	822
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS</b>	<b>10 156</b>	<b>4 626</b>

**NOTE 18** Valeurs Mobilières de Placements (VMP) et disponibilités

(en k€)	31/12/2011	31/12/2010
VMP - Équivalents de trésorerie	-	2 566
<b>Sous-total : VMP et autres placements</b>	<b>-</b>	<b>2 566</b>
<b>Sous-total : Disponibilités</b>	<b>5 081</b>	<b>11 617</b>
<b>TOTAL VMP ET DISPONIBILITÉS</b>	<b>5 081</b>	<b>14 183</b>

**NOTE 19** Réserves et résultat

Le capital de la Société, composé de 4 495 007 actions d'un euro, ne comprend qu'une seule catégorie d'actions : les actions ordinaires.

Le poste de réserves et résultat s'analyse de la manière suivante :

(en k€)	Clôture 31/12/2011	Ouverture 31/12/2010
Réserve légale	367	356
Réserves de consolidation Groupe	21 200	12 624
Résultat de l'exercice	13 428	8 019
<b>TOTAL RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>34 995</b>	<b>20 999</b>

**NOTE 20 Instruments financiers donnant accès au capital**

L'Assemblée Générale du 27 août 2007 a autorisé l'émission de 2 200 000 bons de souscriptions réservée à certains managers du Groupe. L'exercice de ces BSA donnerait lieu à la création de 244 444 actions nouvelles AUSY SA (9 bons pour 1 action). Le prix de souscription de ces bons a été fixé à 0,127 €.

L'Assemblée Générale du 9 novembre 2009 a modifié les caractéristiques de ces bons. La parité d'exercice passe ainsi à 22 bons pour 1 action.

Comme détaillé au paragraphe 3.4 Événements postérieurs à la clôture, le 10 janvier 2012 les actionnaires de la société AUSY SA, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, ont décidé de proroger la période d'exercice des BSA émis par le Conseil d'administration du 28 août 2007 en reportant leur date limite d'exercice du 15 octobre 2012 au 15 octobre 2015.

Les actionnaires ont également décidé de modifier la parité d'exercice de ces BSA en portant de 22 à 28 le nombre de BSA permettant de souscrire une action ordinaire AUSY SA.

Le prix restent inchangé à 18 €.

La nouvelle dilution potentielle induite par ces BSA est désormais de 173 692 actions contre 224 157 actions auparavant.

Le 20 octobre 2009, la société AUSY SA a procédé à l'émission de 219 370 OBSAAR pour 20 840 k€. La partie obligation a été comptabilisée dans les dettes financières à long terme (voir le paragraphe 21 ci-dessous « Dettes financières ») pour 19 743 k€. La partie correspondante aux BSAAR a été passée, après déduction des frais, en capitaux propres pour 672 k€.

Au cours des exercices précédents la société AUSY SA a procédé à l'émission d'actions gratuites pour un montant de 476 k€.

En 2011, la société AUSY SA a procédé à l'émission d'actions gratuites et de stock-options dont les caractéristiques sont les suivantes :

Rémunération en actions	Actions gratuites 2011	Stock-options 2011
Date de l'Assemblée Générale	14/06/2011	14/06/2011
Date du Conseil (attribution)	25/11/2011	20/10/2011
Nombre d'actions attribuées	10 000	128 500
Nombre d'actions attribuées à l'échéance	10 000	128 500
Période d'acquisition	2 ans	4 ans
Période d'indisponibilité	2 ans	4 ans
Conditions du prix d'exercice	Non applicable	19,92 €

Le poste « Instruments financiers donnant accès au capital » comprend donc la contrepartie des actions gratuites et stock-options (504 k€), des bons de souscriptions (442 k€) et des BSAAR (672 k€).

**NOTE 21 Dettes financières**

(en k€)	Dettes courantes - 1 an	Dettes non courantes + 1 an	Clôture 31/12/2011	Ouverture 31/12/2010
Emprunts obligataires	6 581	13 162	19 743	19 743
Emprunts auprès établissement de crédit	4 048	19 494	23 542	44
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Swaps et intérêts courus sur emprunts	1 570	-	1 570	538
Divers	21	-	21	13
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>12 220</b>	<b>32 656</b>	<b>44 876</b>	<b>20 338</b>

Au cours du mois d'octobre 2009, la Société a procédé à l'émission d'OBSAAR à échéance octobre 2012, octobre 2013, octobre 2014, par tiers.

La partie obligataire a été comptabilisée dans les dettes financières à long terme pour 19 743 k€.

S'agissant d'une obligation à taux variable, une opération d'échange de taux (*swap*) a été mise en place pour ramener le taux à 2,312 %. Ce produit dérivé, d'une valeur de marché de 393 k€ au 31 décembre 2011 (*Mark to market*), est valorisé par capitaux propres. Au 31 décembre 2011, 152 k€ figuraient à ce titre en capitaux propres.

Le taux d'intérêt effectif des OBSAAR ressort à 4,22 %.

Au cours du mois d'avril 2011, la Société a mis en place un emprunt syndiqué à taux variable.

Plusieurs tirages ont été faits pour un total de 23 395 k€.

S'agissant de taux variables, à chaque tirage des *swaps* ont été mis en place pour ramener le taux à :

- ▲ 4,54 % pour 8 000 k€ avec un taux d'intérêt effectif à 4,91 % ;
- ▲ 4,55 % pour 8 000 k€ avec un taux d'intérêt effectif à 4,92 % ;
- ▲ 3,60 % pour 5 395 k€ avec un taux d'intérêt effectif à 4,07 %.

Ces produits dérivés, d'une valeur de marché de 516 k€ au 31 décembre 2011 (*Mark to market*), sont valorisés par capitaux propres. Au 31 décembre 2011, 344 k€ figuraient à ce titre en capitaux propres.

Le fonds de commerce AUSY SA fait l'objet d'un nantissement en garantie de l'emprunt syndiqué.

## NOTE 22 Provisions

(en k€)	Ouverture 31/12/2010	Entrées de périmètre	Augmentation par les réserves	Dotations de l'exercice	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Clôture 31/12/2011
Provisions pour pensions et retraites	315	103	402	95	-	-	915
<b>TOTAL PROVISIONS NON COURANTES</b>	<b>315</b>	<b>103</b>	<b>402</b>	<b>95</b>	-	-	<b>915</b>
Provisions pour litiges*	2 009	703	-	294	- 706	- 985	1 315
Autres provisions pour risques et charges	48	597	-	1 118	- 420	-	1 344
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>2 057</b>	<b>1 300</b>	-	<b>1 412</b>	<b>- 1 126</b>	<b>- 985</b>	<b>2 658</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>2 372</b>	<b>1 403</b>	<b>402</b>	<b>1 507</b>	<b>- 1 126</b>	<b>- 985</b>	<b>3 573</b>

\* Les provisions pour litiges concernent des litiges sociaux (70 %) et commerciaux (30 %).

La provision pour retraite a été déterminée en retenant les paramètres suivants :

	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	4,60 %	4,68 %
Taux d'augmentation de salaires	1,64 %	1,64 %
Taux d'inflation	2,47 %	1,50 %
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans

La variation s'analyse de la manière suivante :

(en k€)	31/12/2011	31/12/2010
<b>OBLIGATION À L'OUVERTURE</b>	<b>315</b>	<b>356</b>
<b>Entrée de périmètre</b>	<b>103</b>	
Services rendus	93	37
Charge d'intérêt	2	6
Pertes (gains) actuariels	402	- 84
<b>OBLIGATION À LA CLÔTURE</b>	<b>915</b>	<b>315</b>
Pour information : indemnités payées	0	0

**NOTE 23** Autres passifs non courants

(en k€)	Clôture 31/12/2011	Ouverture 31/12/2010
Dettes sur acquisition d'immobilisations - part à plus d'un an	21 187	11 731
Autres passifs non courants	5 048	582
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>26 235</b>	<b>12 313</b>

Il s'agit essentiellement du montant à plus d'un an de la part variable (*earn out*), de paiement différé du prix d'acquisition de filiales du Groupe ou d'autres dettes vis à vis des vendeurs de ces filiales.

**NOTE 24** Fournisseurs

(en k€)	Clôture 31/12/2011	Ouverture 31/12/2010
Dettes fournisseurs	11 347	6 768
Fournisseurs, factures à recevoir	4 659	2 147
<b>TOTAL FOURNISSEURS</b>	<b>16 005</b>	<b>8 915</b>

**NOTE 25** Dettes d'impôt

(en k€)	Clôture 31/12/2011	Ouverture 31/12/2010
État - impôts sur les bénéfices	262	2 764
<b>TOTAL DETTES D'IMPÔT</b>	<b>262</b>	<b>2 764</b>

**NOTE 26** Autres passifs courants

(en k€)	Clôture 31/12/2011	Ouverture 31/12/2010
Clients - Avances et acomptes reçus	2 742	405
Dettes sur acquisition d'actifs	1 700	5 358
Dettes envers le personnel et les organismes sociaux	38 479	25 945
TVA et autres taxes à payer	23 468	13 381
Autres dettes	1 650	1 266
Comptes de régularisation	4 630	2 403
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>72 668</b>	<b>48 758</b>

## NOTE 27 Charges de personnel

(en k€)	Exercice 2011	Exercice 2010 Retraitée
Rémunérations du personnel	- 131 188	- 84 175
Charges de personnel	- 55 389	- 36 431
Engagements de retraite	- 95	- 42
Participation des salariés	-	- 2 028
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>- 186 672</b>	<b>- 122 676</b>

En 2011, le montant de la participation, 2 599 k€, ainsi que celui des charges afférentes, 208 k€, ont été classés en autres produits et charges opérationnels car entièrement liés au Crédit d'Impôt Recherche obtenu.

## NOTE 28 Dotations (reprises) aux amortissements et provisions

(en k€)	Exercice 2011	Exercice 2010
Dotations (reprises) aux amortissements	- 1 264	- 792
Dotations (reprises) sur dépréciation des actifs circulants	271	315
Dotations (reprises) aux provisions d'exploitation	1 771	864
<b>TOTAL</b>	<b>778</b>	<b>387</b>

## NOTE 29 Autres produits et charges opérationnels

Le montant des autres produits et charges opérationnels est significatif sur la période.

Il se détaille de la manière suivante :

(en k€)	Exercice 2011
Crédit Impôt Recherche (CIR)	9 105
Honoraires relatifs au CIR	- 1 153
Participation relative au CIR	- 2 807
Frais liés aux acquisitions de filiales	- 645
Frais liés aux locaux inutilisés <sup>(1)</sup>	- 2 064
Divers	- 93
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>	<b>2 343</b>

(1) Suite à l'achat du groupe APTUS, les salariés d'AUSY SA et APTUS ont été regroupés sur les mêmes sites. Il en résulte que des locaux sont inoccupés. Conformément à la norme IAS 37, le montant des loyers restant à courir a été provisionné en charge de l'exercice 2011. Les immobilisations relatives à ces locaux ont été intégralement dépréciées.

**NOTE 30** Résultat financier

(en k€)	Exercice 2011	Exercice 2010
Charges financières sur OCEANES	-	- 24
Charges financières sur OBSAAAR	- 820	- 820
Intérêts sur emprunts	- 757	- 13
<b>SOUS-TOTAL COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>- 1 577</b>	<b>- 857</b>
Actualisation des <i>earn out</i>	- 692	- 500
Autres produits et charges financiers	- 170	314
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 2 440</b>	<b>- 1 043</b>

**NOTE 31** Impôts sur les bénéfices

(En k€)	Exercice 2011	Exercice 2010
Impôt courant sur les bénéfices	- 2 139	- 4 952
Autres impôts exigibles sur le résultat (CVAE)	- 3 030	- 1 844
Impôt différé	- 385	119
<b>TOTAL</b>	<b>- 5 554</b>	<b>- 6 677</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé	13 428	8 400
Impôt sur les résultats	- 5 554	- 6 677
Résultat avant impôt sur les résultats	18 981	15 077
Impôt théorique	- 6 327	- 5 026
Impact des autres impôts exigibles sur le résultat (CVAE)	- 2 020	- 1 229
Impact des charges définitivement non déductibles	- 347	- 373
Impact des différences de taux	- 42	- 38
Divers *	3 182	- 11
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>- 5 554</b>	<b>- 6 677</b>
* Divers :		
Impact CIR	3 070	-
Autres	111	- 11
	3 182	- 11

Le taux d'impôt théorique retenu est le taux effectif de la société mère soit 33,33 % en 2011 et 2010.

À la clôture 2011, le Groupe a décidé de qualifier la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises française (CVAE) de la Contribution Économique Territoriale (CET), impôt introduit par la loi de Finances pour 2010, comme un impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Le taux effectif d'impôt du Groupe est de 29,3 %, ce qui inclut la CVAE pour un montant brut de 3 030 k€ (contre 44,3 % en 2010).

Si la CVAE n'avait pas été prise en compte dans l'impôt sur le résultat, le taux effectif d'impôt du Groupe aurait été de 15,8 % (36,5 % en 2010) principalement en raison de l'effet du Crédit d'Impôt Recherche.

**NOTE 32** Résultat par action

Nombre d'actions	Clôture exercice 2011		Ouverture exercice 2010	
	Simple	Dilué	Simple	Dilué
Formant le capital	4 208 072	4 208 072	3 649 331	3 649 331
Lié à l'autocontrôle	- 4 051	- 4 051	- 336 144	- 336 144
Lié aux bons de souscription d'actions	-	35 112	-	-
Lié aux OBSAAR	-	219 195	-	877 480
<b>TOTAL</b>	<b>4 204 021</b>	<b>4 458 328</b>	<b>3 313 187</b>	<b>4 190 667</b>
Résultat net total (en €)	13 427 865	13 427 865	7 963 451	7 963 451
<b>TOTAL RÉSULTAT PAR ACTION (en €)</b>	<b>3,19</b>	<b>3,01</b>	<b>2,40</b>	<b>1,90</b>

**NOTE 33** Explications sur le tableau des flux de trésorerie

L'incidence des variations de périmètre s'analyse comme suit :

(en k€)	Clôture 31/12/2011	Ouverture 31/12/2010
Décassements liés à l'acquisition des titres	- 31 918	-
Trésorerie des sociétés acquises	2 311	-
<b>DÉCAISSEMENTS NETS</b>	<b>- 29 606</b>	<b>-</b>

**NOTE 34** Engagements hors bilan

(en k€)	Clôture 31/12/2011	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de 5 ans	Clôture 31/12/2010
Engagements de location	330	330	-	-	124
<b>Engagements reçus</b>	<b>330</b>	<b>330</b>	-	-	<b>124</b>
Avals et cautions (donnés)	572	16	556	-	16
Engagements de location	22 788	7 319	15 356	112	16 768
<b>Engagements donnés</b>	<b>23 359</b>	<b>7 335</b>	<b>15 912</b>	<b>112</b>	<b>16 784</b>

La Société a reçu en complément des engagements sous forme de garantie de passif dans le cadre des acquisitions effectuées.

Ces garanties couvrent pour l'essentiel les risques fiscaux et sociaux éventuels préalables à l'acquisition.

## NOTE 35 Informations sur les parties liées

(en k€)	2011	2010
<b>Membres du Conseil d'administration</b>		
• Rémunérations totales hors actions gratuites	1 057	1 028
• Provisions pour engagement de retraite à la clôture	61	21
<b>Transaction avec des sociétés non consolidées <sup>(1)</sup></b>		
Prestations de services	78	
Charges externes	- 6 528	- 5 431
Résultat financier	1	2
<b>TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>- 6 449</b>	<b>- 5 432</b>
Autres actifs courants	0	52
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>0</b>	<b>52</b>
Fournisseurs	1 024	1 164
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 024</b>	<b>1 164</b>

(1) Concerne la filiale Pentalog Technology, consolidée par mise en équivalence.

## NOTE 36 Effectif

Au 31 décembre 2011, l'effectif total est de 3 630, contre 2 300 fin 2010.

L'effectif moyen de l'exercice s'est élevé à 3 504 pour 2 220 en 2010.

# 4.7. INFORMATION SUR LES COMPTES PRO FORMA

### 1.1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Ces informations financières Pro forma sont présentées en application de l'instruction n° 2005-11 du 13 décembre 2005, annexe II, de l'Autorité des marchés financiers (AMF) indiquant qu'en cas de variation de taille supérieure à 25 % de la société absorbante, une information financière Pro forma doit être présentée.

Ces informations financières Pro forma ont été établies conformément aux dispositions de l'annexe II « Module d'information financière Pro forma » du règlement CE n° 809/2004 de la Commission Européenne, et conformément aux recommandations émises par les CESR en février 2005 concernant la préparation des informations financières Pro forma visées par ce règlement n° 809/2004 sur les prospectus.

### 1.2. PÉRIMÈTRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE PRO FORMA

L'information financière Pro forma présentée tient compte de l'entrée dans le groupe AUSY SA du groupe APTUS.

L'entrée dans le groupe AUSY de la société ELAN GmbH et de ses filiales n'entre pas dans les critères fixés par l'instruction n° 2005-11 du 13 décembre 2005 de l'AMF.

### 1.3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES

Les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement de l'information financière Pro forma (bilans et comptes de résultat pour les exercices 2010 et 2011) sont les mêmes que celles utilisées par le groupe AUSY à la clôture 2011.

Notamment, comme expliqué ci-avant, la CVAE est classée pour les exercices 2010 et 2011 en charge d'impôt.

# 4

## Comptes consolidés

Information sur les comptes Pro forma

### Hypothèses retenues pour l'établissement de l'information financière Pro forma :

- ▲ la consolidation du groupe APTUS est faite sur la base de l'agrégation des comptes sociaux des différentes entités le constituant ;
- ▲ retraitée des ajustements nécessaires pour être en conformité avec les règles et méthodes comptables du groupe AUSY,
- ▲ après élimination des soldes intercompagnies et des titres détenus ;
- ▲ la date de prise de contrôle du groupe APTUS est au 1<sup>er</sup> février, le compte de résultat consolidé du groupe AUSY, présenté précédemment, intègre donc le groupe APTUS sur 11 mois. Le compte de résultat Pro forma porte sur l'exercice complet ;
- ▲ le bilan établi au 31 décembre 2010 présente une situation financière incluant le financement de l'acquisition du groupe APTUS sans tenir compte des mesures effectivement prises pour ce faire (augmentation de capital de 15 M€ lancée en date du 1<sup>er</sup> mars 2011 et mis en place fin avril 2011, crédit syndiqué de 32 M€ dont 23 millions ont été utilisés à ce jour) ;
- ▲ le bilan au 31 décembre 2010 est établi en utilisant l'hypothèse d'un financement de cette acquisition en début d'exercice 2010 à hauteur de la trésorerie disponible, complétée par un recours à l'endettement ;
- ▲ la date de prise de contrôle en consolidation est le 1<sup>er</sup> février 2011, c'est à cette date qu'ont été réalisés l'évaluation et l'affectation

du prix d'acquisition. En conséquence l'écart entre la valeur nette des actifs acquis au 1<sup>er</sup> février 2011 et celle au 31 décembre 2010 reprise ci-dessus, à savoir 331 k€ a été enregistré en réserves consolidées.

- ▲ le compte de résultat consolidé Pro forma est présenté exclusivement à titre d'illustration et ne constitue pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière de la société consolidée qui aurait été obtenue si l'opération était effectivement intervenue à la date indiquée. Représentant une situation hypothétique, il n'est pas non plus indicatif des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière future de la société consolidée ;
- ▲ tous les ajustements Pro forma se rapportent directement à l'opération. Seuls les ajustements qui devraient avoir un impact récurrent sur les états financiers consolidés de la société ont été pris en compte ;
- ▲ seuls les ajustements pouvant être concrètement documentés et estimés de manière fiable sont pris en compte. Par exemple, le compte de résultat consolidé Pro forma non audité ne tient compte d'aucune économie de coût potentielle du fait de l'élimination de certaines dépenses ou de la réalisation de synergies. Il ne tient pas compte non plus d'éléments particuliers tels que les coûts futurs de restructuration ou d'intégration qui pourraient être engagés du fait de l'opération.

### 1.4. COMPTE DE RÉSULTAT COMPARATIF

Compte de résultat (en k€)	AUSY Pro forma 31/12/2011	AUSY Pro forma 31/12/2010
Chiffre d'affaires	299 647	261 857
Charges externes	- 84 089	- 69 031
Charges de personnel	- 190 647	- 171 094
Impôts et taxes	- 6 025	- 5 096
Dotations / reprises aux amortissements	- 1 283	- 1 088
Dotation / reprises aux dépréciations et provisions	2 104	113
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	-	165
Autres produits et charges d'exploitation	- 150	- 862
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>19 558</b>	<b>14 964</b>
%	6,5 %	5,7 %
Autres produits et charges opérationnels	2 343	- 443
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>21 901</b>	<b>14 521</b>
%	7,3 %	5,5 %
Coût de l'endettement financier brut	- 1 594	- 1 087
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>- 1 594</b>	<b>- 1 087</b>
Autres produits et charges financiers	- 862	- 186
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>19 445</b>	<b>13 248</b>
Impôts sur les bénéfices	- 5 784	- 6 618
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔT</b>	<b>13 660</b>	<b>6 630</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	109	301
<b>RÉSULTAT NET TOTAL</b>	<b>13 770</b>	<b>6 931</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>13 770</b>	<b>6 494</b>
<b>Part des minoritaires</b>	<b>-</b>	<b>436</b>

## DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT PRO FORMA 2010

<i>(en k€)</i>	AUSY 31/12/2010	APTUS 31/12/2010 Agrégation	Ajustements	Pro forma 31/12/2010
Chiffre d'affaires	197 660	64 729	- 533	261 856
Charges externes	- 54 610	- 14 421	-	- 69 031
Charges de personnel	- 122 676	- 48 433	15	- 171 094
Impôts et taxes	- 3 894	- 1 922	720	- 5 096
Dotations / reprises aux amortissements	- 792	- 296	-	- 1 088
Dotation / reprises aux dépréciations et provisions	1 179	- 684	- 382	113
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	165	-	-	165
Autres produits et charges d'exploitation	- 637	- 225	-	- 862
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>16 395</b>	<b>- 1 252</b>	<b>- 180</b>	<b>14 963</b>
Autres produits et charges opérationnels	- 576	133	-	- 443
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>15 819</b>	<b>- 1 119</b>	<b>- 180</b>	<b>14 520</b>
Coût de l'endettement financier brut	- 857	- 229	-	- 1 087
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>- 857</b>	<b>- 229</b>	<b>-</b>	<b>- 1 087</b>
Autres produits et charges financiers	- 186	-	-	- 186
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>14 776</b>	<b>- 1 349</b>	<b>- 180</b>	<b>13 248</b>
Impôts sur les bénéfices (et CVAE)	- 6 677	28	31	- 6 618
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔT</b>	<b>8 099</b>	<b>- 1 321</b>	<b>- 149</b>	<b>6 630</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	301	-	-	301
<b>RÉSULTAT NET TOTAL</b>	<b>8 400</b>	<b>- 1 321</b>	<b>- 149</b>	<b>6 931</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>7 963</b>	<b>- 1 321</b>	<b>- 149</b>	<b>6 494</b>
<b>Part des minoritaires</b>	<b>436</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>436</b>

La colonne « Agrégation » APTUS représente la somme des comptes sociaux des différentes entités constituant le groupe APTUS préalablement à sa constitution, après élimination des soldes intercompagnie et des titres détenus par FINANCIÈRE APTUS SA, holding de tête du groupe.

La colonne « Ajustements » présente les éléments suivants :

- ▲ séparation des exercices pour ce qui est des contrats à engagement de résultat ;
- ▲ engagement long terme envers le personnel ;
- ▲ enregistrement des écritures d'imposition différée ;
- ▲ reclassement des charges de CVAE en charge d'impôt.

## DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT PRO FORMA 2011

(en k€)	AUSY 31/12/2011	APTUS 31/12/2011 Agrégation	Ajustements	AUSY Pro forma 31/12/2011
Chiffre d'affaires	293 815	5 670	162	299 647
Charges externes	- 82 884	- 1 205	-	- 84 089
Charges de personnel	- 186 672	- 3 975	-	- 190 647
Impôts et taxes	- 5 911	- 174	60	- 6 025
Dotations / reprises aux amortissements	- 1 264	- 19	-	- 1 283
Dotation / reprises aux dépréciations et provisions	2 042	62	-	2 104
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	-	-	-	-
Autres produits et charges d'exploitation	- 158	7	-	- 150
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>18 968</b>	<b>367</b>	<b>222</b>	<b>19 558</b>
Autres produits et charges opérationnels	2 343	-	-	2 343
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>21 312</b>	<b>367</b>	<b>222</b>	<b>21 901</b>
Coût de l'endettement financier brut	- 1 577	- 17	-	- 1 594
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>- 1 577</b>	<b>- 17</b>	<b>-</b>	<b>- 1 594</b>
Autres produits et charges financiers	- 862	-	-	- 862
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>18 872</b>	<b>350</b>	<b>222</b>	<b>19 444</b>
Impôts sur les bénéfices	- 5 554	-	- 231	- 5 785
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔT</b>	<b>13 318</b>	<b>350</b>	<b>- 9</b>	<b>13 660</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	109	-	-	109
<b>RÉSULTAT NET TOTAL</b>	<b>13 428</b>	<b>350</b>	<b>- 9</b>	<b>13 770</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>13 428</b>	<b>350</b>	<b>- 9</b>	<b>13 770</b>
<b>Part des minoritaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La colonne « Agrégation » APTUS représente la somme des comptes sociaux des différentes entités constituant le groupe APTUS préalablement à sa constitution, après élimination des soldes intercompagnie et des titres détenus par FINANCIÈRE APTUS SA, holding de tête du groupe.

La colonne « Ajustements » présente les éléments suivants :

- ▲ séparation des exercices pour ce qui est des contrats à engagement de résultat ;
- ▲ engagement long terme envers le personnel ;
- ▲ enregistrement des écritures d'imposition différée ;
- ▲ reclassement des charges de CVAE en charge d'impôt.

## 1.5. BILAN COMPARATIF

Bilan (en k€)	Réal 31/12/2011	Pro forma 31/12/2010
Goodwill	79 369	65 130
Immobilisations incorporelles	664	447
Immobilisations corporelles	3 447	2 964
Titres mis en équivalence	624	536
Autres actifs financiers	1 251	1 006
Impôts différés	2 299	2 271
<b>Actifs non-courants</b>	<b>87 653</b>	<b>72 354</b>
Stocks et en-cours	5	165
Clients et autres débiteurs	128 970	89 905
Créances d'impôt	3 675	195
Autres actifs courants	10 156	6 007
VMP et autres placements	-	-
Disponibilités	5 081	713
<b>Actifs courants</b>	<b>147 887</b>	<b>96 985</b>
<b>Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>235 540</b>	<b>169 338</b>
Capital	4 495	3 668
Primes liées au capital	30 932	16 707
Actions propres	- 83	- 6 092
Autres réserves	- 37	- 25
Instruments financiers donnant accès au capital	1 618	1 627
Résultats accumulés	34 995	20 668
<b>Total Capitaux propres, part du Groupe</b>	<b>71 920</b>	<b>36 553</b>
Intérêts minoritaires	0	763
<b>Total Intérêts minoritaires</b>	<b>0</b>	<b>763</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>71 920</b>	<b>37 316</b>
Emprunts et dettes financières	32 656	25 344
Engagements envers le personnel	915	365
Impôts différés	-	-
Autres passifs long terme	26 235	15 917
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>59 806</b>	<b>41 625</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	12 220	7 208
Provisions	2 658	3 397
Fournisseurs et autres créditeurs	16 005	12 027
Dettes d'impôt	262	2 764
Autres passifs courants	72 668	65 001
<b>Total Passifs courants</b>	<b>103 814</b>	<b>90 396</b>
<b>Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>163 620</b>	<b>132 022</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>235 540</b>	<b>169 338</b>



## Comptes consolidés

Information sur les comptes Pro forma

### DÉTAIL DU BILAN PRO FORMA AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en k€)	AUSY 31/12/2010	APTUS 31/12/2010 Agrégation	Ajustements	Acquisition	Pro forma 31/12/2010
Goodwill	42 382	-	-	22 748	65 130
Immobilisations incorporelles	421	26	-	-	447
Immobilisations corporelles	2 142	822	-	-	2 964
Titres mis en équivalence	536	-	-	-	536
Autres actifs financiers	786	220	-	-	1 006
Impôts différés	1 158	57	1 056	-	2 271
<b>Actifs non-courants</b>	<b>47 425</b>	<b>1 125</b>	<b>1 056</b>	<b>22 748</b>	<b>72 354</b>
Stocks et en-cours	165	-	-	-	165
Clients et autres débiteurs	66 709	10 332	12 864	-	89 905
Créances d'impôt	-	195	-	-	195
Autres actifs courants	4 626	7 383	- 6 002	-	6 007
VMP et autres placements	2 566	-	-	- 2 566	-
Disponibilités	11 617	713	-	- 11 617	713
<b>Actifs courants</b>	<b>85 683</b>	<b>18 623</b>	<b>6 862</b>	<b>- 14 183</b>	<b>96 985</b>
<b>Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>133 107</b>	<b>19 749</b>	<b>7 918</b>	<b>8 565</b>	<b>169 337</b>
Capital	3 668	724	-	- 724	3 668
Primes liées au capital	16 707	-	-	-	16 707
Actions propres	- 6 092	-	-	-	- 6 092
Autres réserves	- 25	127	-	- 127	- 25
Instruments financiers donnant accès au capital	1 627	-	-	-	1 627
Résultats accumulés	20 999	- 464	- 180	312	20 668
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE</b>	<b>36 885</b>	<b>387</b>	<b>- 180</b>	<b>- 539</b>	<b>36 553</b>
Intérêts minoritaires	763	-	-	-	763
<b>TOTAL INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>763</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>763</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>37 648</b>	<b>387</b>	<b>- 180</b>	<b>- 539</b>	<b>37 316</b>
Emprunts et dettes financières	20 151	876	-	4 317	25 344
Engagements envers le personnel	315	-	50	-	365
Autres passifs long terme	12 313	318	-	3 286	15 917
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>32 779</b>	<b>1 194</b>	<b>50</b>	<b>7 602</b>	<b>41 625</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	187	-	7 021	-	7 208
Provisions	2 057	838	502	-	3 397
Fournisseurs et autres créditeurs	8 915	3 112	-	-	12 027
Dettes d'impôt	2 764	-	-	-	2 764
Autres passifs courants	48 758	14 218	525	1 500	65 001
<b>Total Passifs courants</b>	<b>62 680</b>	<b>18 168</b>	<b>8 048</b>	<b>1 500</b>	<b>90 396</b>
<b>Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>95 459</b>	<b>19 361</b>	<b>8 098</b>	<b>9 102</b>	<b>132 021</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>133 107</b>	<b>19 748</b>	<b>7 918</b>	<b>8 564</b>	<b>169 337</b>

La colonne « Agrégation » APTUS représente la somme des comptes sociaux des différentes entités constituant le groupe APTUS préalablement à sa constitution, après élimination des soldes intercompagnie et des titres détenus par FINANCIÈRE APTUS SA, holding de tête du groupe.

La colonne « Ajustements » présente l'impact des éléments suivants :

- ▲ comptabilisation du goodwill résultant de l'acquisition ;

- ▲ reconsolidation des créances cédées dans le cadre des contrats de factoring ;

- ▲ l'enregistrement des écritures d'imposition différée ;

- ▲ séparation des exercices pour ce qui est des contrats à engagement de résultat.

La colonne acquisition représente les effets de l'acquisition sur les comptes du groupe avec pour hypothèse, conformément aux normes comptables que le groupe APTUS ait été acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## 4.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 4.8.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

---

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- ▲ le contrôle des comptes consolidés de la société Ausy SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▲ la justification de nos appréciations ;
- ▲ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus :

- ▲ nous attirons votre attention sur la note 3.1 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable opéré au cours de l'exercice, relatif à la comptabilisation des provisions pour indemnités de départ en retraite ;
- ▲ Nous attirons également votre attention sur la note 3.2 de l'annexe qui expose le changement de « mode de présentation » au compte de résultat de la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Économique et Territoriale (CET), qualifiée comme un impôt sur le résultat dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

#### 2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ▲ Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes 3.1 « Changement de méthode comptable » et 3.2 « Changement de mode présentation » des notes annexes exposent les changements de méthode comptable et de mode de présentation opérés au cours de l'exercice, relatifs à la comptabilisation des provisions pour indemnités de départ en retraite et à la comptabilisation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Économique et Territoriale (CET) comme un impôt sur le résultat. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite ;
- ▲ Les goodwill, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2011 s'établit à 79 369 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 7 des notes annexes. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 7 des notes annexes donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 24 avril 2012

KPMG Audit IS

Associé

Paris, le 24 avril 2012

Grant Thornton

Associée

## 4.8.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur des informations Pro forma

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations Pro forma de la société Ausy SA relatives à l'exercice 2011 incluses dans le paragraphe 4.7 du chapitre 4 du document de référence de la Société établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Ces informations Pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition du groupe Aptus aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société Ausy SA :

- ▲ au 31 décembre 2010 si l'opération avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ; et
- ▲ sur l'exercice 2011, si l'opération avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations Pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) n° 809/2004 relatives aux informations Pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) n° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations Pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations Pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations Pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements Pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société Ausy SA pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

À notre avis :

- ▲ les informations Pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- ▲ cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus comprenant ce document de référence, visé par l'AMF, serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris La Défense, le 24 avril 2012

KPMG Audit IS

Jean-Pierre Valensi

Associé

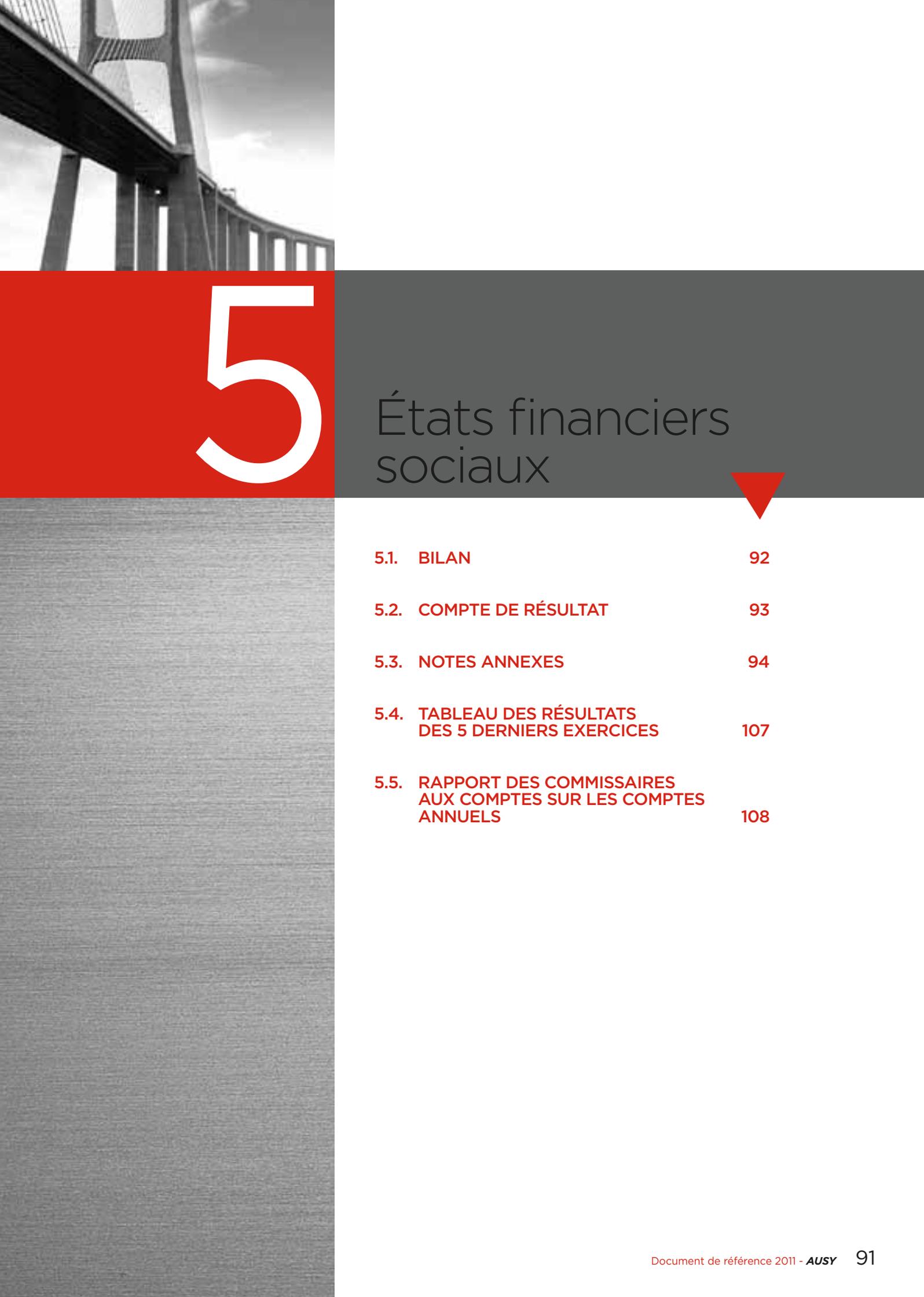
Paris, le 24 avril 2012

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Muriel Boissinot-Schneider

Associée



# 5

## États financiers sociaux



5.1. BILAN	92
5.2. COMPTE DE RÉSULTAT	93
5.3. NOTES ANNEXES	94
5.4. TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	107
5.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	108

## 5.1. BILAN

(en k€) Actif	Note	Brut	Amort. & provisions	Net 31/12/2011	Net 31/12/2010
Immobilisations incorporelles	3-1	40 016	2 995	37 021	10 637
Immobilisations corporelles	3-1	6 798	4 434	2 363	1 351
Immobilisations financières	3-1	29 198	13	29 185	25 863
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>76 012</b>	<b>7 442</b>	<b>68 569</b>	<b>37 851</b>
Avances et acomptes versés sur commande	3-2	167	-	167	55
Créances clients et comptes rattachés	3-2	73 088	589	72 500	34 594
Autres créances	3-2	25 013	-	25 013	6 971
Valeurs mobilières de placement (VMP)	3-4	83	-	83	2 684
Disponibilités	3-4	35 573	-	35 573	29 234
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>133 924</b>	<b>589</b>	<b>133 335</b>	<b>73 538</b>
Charges constatées d'avance		1 466	-	1 466	656
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	3-6	1 097	-	1 097	1 097
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>212 499</b>	<b>8 031</b>	<b>204 468</b>	<b>113 142</b>
<b>Passif</b>					
Capital	3-7			4 495	3 668
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3-7			32 191	18 004
Réserve légale	3-7			367	356
Report à nouveau	3-7			15 902	9 058
Résultat de l'exercice	3-7			18 484	6 854
Provisions réglementées				-	-
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>				<b>71 438</b>	<b>37 940</b>
Provisions pour risques et charges	3-8			2 663	2 009
Autres emprunts obligataires	3-9			20 929	20 840
Emprunts et dettes auprès des Et. de crédit	3-9			23 704	7
Emprunts et dettes financières divers	3-9			445	10
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				5	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3-10			13 580	8 474
Dettes fiscales et sociales	3-10			58 109	38 010
Autres dettes d'exploitation	3-10			9 085	3 812
Produits constatés d'avance	3-10			4 509	2 040
<b>DETTES</b>				<b>133 030</b>	<b>75 202</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>				<b>204 468</b>	<b>113 142</b>

## 5.2. COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en k€)</i>	Note	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	4-1	199 500	157 652
Autres produits et reprises de provisions	4-2	3 342	3 838
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>202 843</b>	<b>161 490</b>
Autres achats et charges externes		- 49 304	- 39 854
Impôts et taxes		- 7 781	- 5 518
Charges de personnel		- 135 580	- 101 628
Dotations aux amortissements et provisions		- 1 346	- 2 233
Autres charges		- 468	- 299
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>- 194 479</b>	<b>- 149 532</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 364</b>	<b>11 958</b>
Produits financiers	4-3	8 289	1 101
Charges financières	4-3	- 2 401	- 606
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>14 252</b>	<b>12 453</b>
Produits exceptionnels	4-4	1 354	157
Charges exceptionnelles	4-4	- 1 704	- 134
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>- 350</b>	<b>23</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		- 2 599	- 1 729
Impôt sur les bénéfices	4-5	7 181	- 3 893
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>18 484</b>	<b>6 854</b>

## 5.3. NOTES ANNEXES

## SOMMAIRE DES NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

<b>NOTE 1</b>	Faits marquants et événements postérieurs à la clôture	94
<b>NOTE 2</b>	Règles et méthodes comptables	96
<b>NOTE 3</b>	Notes relatives aux postes du bilan	97
<b>NOTE 4</b>	Notes relatives au compte de résultat	103
<b>NOTE 5</b>	Engagements hors bilan	106

## NOTE 1 Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

## FÉVRIER 2011 : ACQUISITION DU GROUPE APTUS

Le groupe AUSY a acquis le 9 février 2011 100 % du capital et des droits de vote du groupe APTUS. Cette opération permet au groupe AUSY un accroissement de ses effectifs de près de 700 collaborateurs, devenant ainsi un acteur d'une taille critique sur le marché de l'ingénierie et du conseil en technologies permettant à celui-ci d'augmenter ses capacités et son offre. Cette acquisition permet de renforcer sa présence auprès des clients les plus importants, ces derniers procédant à un resserrement constant de leurs prestataires en sélectionnant ceux disposant de capacités importantes en termes d'effectif, de connaissances techniques spécifiques et de localisations géographiques.

Elle permet à AUSY d'acquérir des compétences fortes dans le secteur de l'énergie, secteur à fort potentiel de croissance. En effet, AUSY bénéficie désormais de l'expertise d'APTUS dans l'Énergie : ses nombreux référencements dans ce domaine sont pour le Groupe autant de nouveaux vecteurs de croissance.

Sur les secteurs forts du groupe AUSY (Aéronautique, Défense...) la complémentarité des prestations d'APTUS étoffe l'offre du Groupe. Ce nouvel ensemble est ainsi à même de répondre aux attentes des grands Donneurs d'Ordres qui visent une réduction de leur panel, corollairement à une accentuation des savoir-faire technologiques. Enfin, par cette acquisition, le Groupe est désormais présent sur de nouveaux marchés notamment en Espagne.

L'acquisition a été réalisée par AUSY Participation, filiale à 100 % d'AUSY. AUSY Participation a été intégrée par voie de TUP à AUSY au 31 mai 2011.

Les sociétés acquises en France, APTUS SA, FINANCIÈRE APTUS, APTUS Bordeaux, APTUS Orléans et APTUS Sophia ont été intégrées par voie de TUP à AUSY au 30 juin 2011.

## MARS 2011 : AUGMENTATION DU CAPITAL DE 15 M€ MINIMUM AVEC MAINTIEN DU DPS, ENTRÉE DE SIPAREX ET DE CDC ENTREPRISES AU CAPITAL DU GROUPE

Dans le cadre de son plan de développement, le groupe AUSY a annoncé le 1<sup>er</sup> mars 2011 le lancement d'une augmentation de capital pour un montant de 15 M€. L'opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers en date du 28 février 2011 sous le numéro 11-0056.

Cette augmentation de capital s'est réalisée avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) afin de permettre aux actionnaires du Groupe de participer à l'opération. Les capitaux levés ont donné au groupe AUSY de nouveaux moyens de financement en renforçant ses fonds propres d'une part et en favorisant l'accès à des financements bancaires complémentaires d'autre part. La période de souscription s'est ouverte le 14 mars et s'est clôturée le 22 mars 2011 (inclus) à un prix de 19 € par action (soit une décote de 16 % par rapport au cours de clôture du 25 février 2010).

À l'occasion de cette opération, Siparex et la Caisse des Dépôts (FCID 2) ont souhaité accompagner le développement du Groupe, et se sont associés aux Managers à travers une holding commune, HISAM, société par actions simplifiée créée en janvier 2011. La société HISAM a procédé, avant le début de la période de souscription, à l'acquisition de 129 000 titres AUSY autodétenues par AUSY au prix de 21 € par action.

L'entrée de ces deux partenaires au capital d'AUSY constitue une marque de confiance forte et consolide également le contrôle du Groupe.

### **AVRIL 2011 : ACQUISITION D'UN FONDS DE COMMERCE DE LA SOCIÉTÉ APX**

Le groupe AUSY a acquis au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2011 un fonds de commerce de la société APX d'environ 130 collaborateurs dans le domaine du SI. Cette acquisition est venue renforcer la présence d'AUSY en région Rhône Alpes.

### **AVRIL 2011 : CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PRÊT BANCAIRE**

Le groupe AUSY a mis en place à la date du 7 avril 2011 un contrat de crédit syndiqué d'un montant de 32 M€ d'une durée de 5 ans.

### **JUILLET 2011 : ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ ELAN GMBH**

AUSY a réalisé, le 18 juillet 2011, l'acquisition de 51 % de la société ELAN GmbH, via sa filiale allemande AUSY GmbH. Cette société, filiale du groupe allemand EDAG, était associée depuis 2009 à AUSY à travers une joint-venture, créée pour s'adresser au marché aéronautique européen. Fort d'un effectif de près de 200 collaborateurs, ELAN a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de plus de 25 M€.

Implantée principalement en Allemagne, ELAN vient également étoffer le pôle toulousain d'AUSY avec sa filiale ELAN France (qui a fait l'objet d'une transmission universelle de son patrimoine au profit d'AUSY au 30 décembre 2011) et contribue au développement international du groupe avec une implantation en Espagne, ELAN SPAIN (qui a fait l'objet d'une fusion avec la filiale d'AUSY APTUS España pour créer la société AUSY Servicios de Ingeniería).

### **NOVEMBRE 2011 : ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ EXALEN**

La Société a procédé au rachat des 40 %, qu'elle ne détenait pas encore, dans le capital de sa filiale Exalen. Suite à ce rachat, une procédure de fusion par voie de Transmission universelle du patrimoine a été initiée et est effective à la clôture.

### **CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE**

La société AUSY a déposé fin décembre 2010 une procédure contentieuse visant à collecter les montants de Crédit Impôt Recherche, auxquels l'activité de ses ingénieurs sur des programmes agréés de ses clients lui donnait droit au titre des exercices 2008 et 2009, pour un montant total de 8,6 M€.

Les produits afférents à cette demande n'avaient pas été enregistrés : la documentation technique afférente à cette procédure étant en-cours de constitution.

Dans le courant de l'exercice la documentation a été finalisée, et l'administration fiscale a procédé au règlement de ces montants.

Par ailleurs, une procédure équivalente a été déposée au titre de l'exercice 2010 portant sur un CIR de 3,7 M€. La documentation technique étant en phase de constitution, aucun produit n'a été enregistré à ce titre dans les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

### **CONTRÔLE FISCAL**

L'administration fiscale a procédé à un contrôle des exercices 2008 et 2009. À ce jour, Les conclusions définitives n'ont pas encore été remises à la Société, hormis un redressement de 84 k€ au titre de la TVA portant principalement sur des mises au rebut.

### **CIR**

Dans le rapport de gestion de l'exercice précédent, était mentionné le dépôt fin décembre 2010 d'une procédure contentieuse visant à collecter les montants de Crédit Impôt Recherche auxquels l'activité de ses ingénieurs sur des programmes agréés de ses clients lui donnait droit au titre des exercices 2008 et 2009, pour un montant total de 8,6 M€. Les produits afférents à cette demande n'avaient pas été enregistrés : la documentation technique afférente à cette procédure étant en-cours de constitution. Dans le courant de l'exercice la documentation a été finalisée, et l'administration fiscale a procédé au règlement de ces montants. En conséquence le résultat consolidé de l'exercice enregistre ce produit, dans les autres produits et charges opérationnels. L'administration fiscale a procédé à un contrôle fiscal des exercices 2008 et 2009. À ce jour, l'administration fiscale ne s'est pas prononcée sur le sujet. Par ailleurs, une procédure équivalente a été déposée au titre de l'exercice 2010 portant sur un CIR de l'ordre de 3,7 M€. La documentation technique étant en phase de constitution, aucun produit n'a été enregistré à ce titre dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2011.

### **ÉVÈNEMENT POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Le 10 janvier 2012, les actionnaires de la société AUSY, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, ont décidé de proroger la période d'exercice des BSA émis par le Conseil d'administration du 28 août 2007 en reportant leur date limite d'exercice du 15 octobre 2012 au 15 octobre 2015.

Les actionnaires ont également décidé de modifier la parité d'exercice de ces BSA en portant de 22 à 28 le nombre de BSA permettant de souscrire une action ordinaire AUSY.

Le prix restant inchangé à 18 €.

La nouvelle dilution potentielle induite par ces BSA est désormais de 173 692 actions contre 224 157 actions auparavant.

Les porteurs de BSA ont approuvé ces modifications lors d'une Assemblée Générale qui s'est tenue le 10 janvier 2012.

## NOTE 2 Règles et méthodes comptables

### 2.1. BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes de l'exercice 2011 ont été arrêtés dans le respect des principes comptables généraux arrêtés en France (règlement CRC 99-03) et notamment des éléments suivants :

- ▲ Prudence ;
- ▲ Continuité d'exploitation ;
- ▲ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ▲ Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les comptes annuels sont établis et présentés en milliers d'euros.

### 2.2. LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées incluent en particulier les transactions avec :

- ▲ les principaux dirigeants de la Société définis comme étant les personnes en charge de la planification, de la direction et du contrôle de l'activité de la Société, y compris les membres du Conseil d'administration – ainsi que les membres proches de leur famille ;
- ▲ les entités qui sont contrôlées par la Société ;
- ▲ les entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint ;
- ▲ les entités qui sont contrôlées ou détenues conjointement par l'un des dirigeants de la Société.

### 2.3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent les licences, les logiciels, les fonds de commerce ainsi que des malis de fusion.

Ces immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties sur leur durée d'utilité respective de 2 à 20 ans en mode linéaire.

#### Licences et logiciels

Les licences et les marques correspondent à des immobilisations achetées.

La durée d'amortissement est fixée de 2 à 4 ans en mode linéaire.

#### Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont constitués du coût historique des fonds acquis.

Les fonds repris jusqu'en 1997 sont amortis sur une période de 5 ans lorsque l'acquisition porte sur une clientèle sans encadrement commercial, et de 20 ans pour les fonds acquis dans le cadre d'une reprise de société.

#### Malis de fusion

Les malis techniques de fusion correspondant à la différence entre la valeur nette des titres des sociétés absorbées figurant à l'actif de l'absorbante et la valeur comptable apportée de ces sociétés.

Les malis de fusion acquis antérieurement à l'année 2004 sont amortis linéairement sur 20 années.

La Société a appliqué le règlement CRC 2004-01 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées pour les opérations qui sont intervenues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Ces malis de fusion sont sujets à un test de dépréciation annuel à l'issue duquel une dépréciation est constatée lorsque le montant total du mali de fusion et de la valeur brute des titres est supérieur à la valeur d'entreprise.

Cette valeur d'entreprise est déterminée sur la base de projections de trésorerie assises sur les données budgétaires approuvées par la Direction.

La société AUSY n'engage pas de dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles. Si tel était toutefois le cas, celles-ci seraient comptabilisées en charges dès qu'encourues. Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour objectif l'amélioration de produits et de procédés nouveaux sont enregistrées à l'actif du bilan si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable et que le Groupe entend en achever le développement.

### 2.4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés principalement selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue. Les durées de vie économique suivantes sont utilisées : agencements et installations sur 2 à 8 ans, matériel de transport sur 2 à 5 ans, matériel de bureau sur 5 ans, matériel informatique sur 2 à 5 ans et mobilier sur 2 à 8 ans.

### 2.5. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### Titres de participation

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition qui inclut les frais directement attribuables à l'immobilisation.

Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables basés sur l'activité et les résultats futurs de la société acquise.

Une provision pour dépréciation est constatée, lorsqu'en fin d'année, l'évaluation des titres détenus basée sur leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur d'utilité des titres est déterminée en fonction des flux futurs de trésorerie estimés et actualisés, selon les mêmes méthodes et mêmes hypothèses que pour l'appréciation des actifs des UGT en comptes consolidés.

#### Actions propres

Les actions propres détenues par AUSY sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les actions propres destinées à la croissance externe sont classées en immobilisations financières, les actions propres dédiées au contrat de liquidité AMAFI sont traitées en valeurs mobilières de placement. Si la valeur d'inventaire des actions propres à la date de clôture constituée par le cours moyen de Bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable une provision est constatée.

## 2.6. CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont appréciées à la date de clôture et font l'objet le cas échéant d'une dépréciation pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

## 2.7. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

Les valeurs mobilières composées de Sicav de trésorerie figurant au bilan sont évaluées à leur coût historique.

## 2.8. CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir comprennent exclusivement des frais d'émission d'emprunt étalés linéairement sur la durée de vie de l'emprunt.

## 2.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour éteindre son obligation.

Les principales provisions pour risques et charges que la Société est amenée à comptabiliser incluent les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers ou d'anciens salariés, les provisions relatives à des locaux vacants.

## 2.10. RECONNAISSANCE DES REVENUS

Les produits des ventes sont comptabilisés lors du transfert des risques et des avantages à l'acquéreur et lorsque leur montant peut être évalué de manière fiable.

### Prestations réalisées en régie

Le chiffre d'affaires des prestations en régie, basé sur des unités d'œuvres informatiques vendues, est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

### Prestations réalisées au forfait

En ce qui concerne les contrats à long terme, lorsque leur réalisation peut être estimée de manière fiable, les produits sont comptabilisés selon l'avancement des travaux prévus au contrat. Selon la nature du contrat, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les étapes convenues par contrat sont atteintes, que les unités d'œuvre sont livrées ou que les travaux progressent.

Lorsque le résultat d'un contrat au forfait ne peut être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu que dans la limite des coûts du contrat encourus qui seront probablement reconnus.

Les pertes éventuelles sur contrats sont analysées à chaque arrêté de comptes et des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées lorsqu'elles sont identifiées.

Les provisions pour pertes à terminaison de contrats sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que le total des coûts estimés pour un contrat excédera le total des produits probables relatifs au même contrat. Ces provisions sont comptabilisées en diminution des en-cours pour la partie des travaux qui est déjà achevée, et en provisions pour risques et charges pour la partie des travaux restant à réaliser.

## NOTE 3 Notes relatives aux postes du bilan

### 3.1. IMMOBILISATIONS

(en k€)	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Apport	Acquisitions	Cessions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Frais de recherche et développement	-	361	-	-	361
Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 486	626	26 544	1	39 655
Avances et acomptes s / immo. incorp.	-	-	-	-	-
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>12 486</b>	<b>987</b>	<b>26 544</b>	<b>1</b>	<b>40 016</b>
Installations générales, agencements, aménagements divers	996	1 023	701	266	2 454
Matériel de transport	138	-	-	-	138
Matériel de bureau et mobilier informatique	2 545	1 098	564	1	4 206
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 679</b>	<b>2 121</b>	<b>1 265</b>	<b>267</b>	<b>6 798</b>
Autres participations	19 833	342	4 238	232	24 181
Prêts et autres immobilisations financières	10 373	995	22 039	28 391	5 016
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>30 206</b>	<b>1 337</b>	<b>26 277</b>	<b>28 623</b>	<b>29 197</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>46 371</b>	<b>4 445</b>	<b>54 086</b>	<b>28 891</b>	<b>76 011</b>

**Les « Autres postes d'immobilisations incorporelles » comprennent pour l'essentiel :****MALI DE FUSION**

- ▲ les malis techniques des sociétés Axylog et Aequalis suite aux Transmissions Universelles du Patrimoine réalisées en 2009 (9 084 k€) ;
- ▲ une révision du Mali Technique Aequalis pour 1 423 k€, correspondant à un complément de prix versé aux cédants, dans le cadre de la clause d'*earn out* conclu lors de l'acquisition. Cet *earn out* portait sur les résultats 2010 et était le dernier élément variable de cette opération ;
- ▲ la valeur d'acquisition d'une branche du fonds de commerce de la société EMI (935 k€) réalisés en 2009 au profit de AUSY ;
- ▲ les malis techniques des sociétés APTUS, FINANCIÈRE APTUS, APTUS Orléans, APTUS Bordeaux et APTUS Sophia suite aux Transmissions Universelles du Patrimoine réalisées cette année pour respectivement 1 456,5 k€, 20 492,6 k€, 105,6 k€, 174,6 k€ 292,9 k€.

Les malis constatés dans le cadre du regroupement des sociétés AEQUALIS, AXYLOG, EMI, APTUS et ses filiales ne sont ni amortis, ni dépréciés.

Les malis techniques créés à l'occasion des TUP sont constatés dans le tableau des immobilisations dans la colonne « Acquisitions » ;

**FONDS DE COMMERCE**

- ▲ la valeur d'acquisition, soit 2 450 k€, d'une branche du fonds de commerce de la société APX réalisés en 2011 au profit de AUSY DEV, fusionnée ensuite par voie de TUP avec AUSY.

**Les immobilisations financières correspondent à des titres de participation détenus.**

La variation du poste « Autres participations » résulte pour l'essentiel d'une augmentation de capital d'un montant de 4 M€ au profit de la filiale AUSY Belgium.

Cette augmentation de capital fait suite au complément de prix versé, directement par AUSY Belgium, aux cédants de la société DATAFLOW acquise en 2009.

**Le poste « Prêts et autres immobilisations financières » enregistre pour l'essentiel :**

- ▲ le fonds de garantie mis en place dans le cadre du contrat de « Factoring » pour 3 691 k€ ;
- ▲ un prêt participatif au bénéfice de la filiale AUSY Servicios de Ingeniería pour 200 k€ ;
- ▲ des dépôts et cautionnements pour 1 126 k€ (dont 416 k€ en 2011).

**3.1.1. Amortissements & Dépréciation**

Amortissements (en k€)	Montant des amortissements au début de l'exercice	Apport	Augmentations	Diminutions	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais de recherche et développement	-	361	-	-	361
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 849	375	283	8	2 499
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 849</b>	<b>736</b>	<b>283</b>	<b>8</b>	<b>2 860</b>
Installations générales, agencements, aménagements divers	207	472	583	87	1 175
Matériel de transport	98		32	4	126
Matériel de bureau et mobilier informatique	2 023	786	429	105	3 133
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 328</b>	<b>1 258</b>	<b>1 044</b>	<b>196</b>	<b>4 434</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 177</b>	<b>1 994</b>	<b>1 327</b>	<b>204</b>	<b>7 294</b>

En complément des amortissements, le bilan de la Société enregistre des dépréciations sur immobilisations incorporelles en-cours pour 133,55 k€ (apport APTUS).

Les provisions à l'ouverture sur les titres d'AUSY Belgium et AUSY Luxembourg pour respectivement 3 552 k€ et 777 k€ ont été intégralement reprises sur l'exercice faisant suite au test de dépréciation dont le principe est exposé en note 2.5 de la présente annexe.

### 3.1.2. Entreprises liées et participations

Entreprises liées et participations (en k€)	31/12/2011	31/12/2010
Participations	24 174	15 501
Créances clients et comptes rattachés	1 004	722
Autres créances et charges constatées d'avance	9 746	1 373
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 537	1 938
Autres dettes et produits constatés d'avance	1 219	660

#### Filiales et Participations (en k€)

Valeur comptable des titres détenus

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (%)	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
AUSY Belgium	11 500	824	99,9 %	21 918	21 918	797		40 623	491	
AUSY Luxembourg	480	468	80 %	1 824	1 824			5 201	232	
AUSY GmbH	25	- 410	100 %	25	25	8 769			- 287	
APTUS Servicios de Ingenieria SL	4	118	100 %	297	297	526		2 513	- 142	
APTUS Tunisie	5	- 129	100 %	11	11	135		99	- 16	
Aptnet	10	- 16	100 %	10	10	8			- 2	
AUSY UK	35	- 183	100 %	35	35	234		271	- 182	
<b>Filiales détenues entre 10 et 50 % (en k€)</b>										
Pentalog Technology	36	1 291	50 %	22	22			6 514	362	
ELAN AUSY OHG	20	- 1	50 %	10	10				0	

NB :

- ▲ les informations portant sur les filiales hors zone euro (Tunisie, Roumanie) ont été convertis en € ;
- ▲ les capitaux propres d'AUSY Servicios de Ingenieria SL inclus le prêt participatif d'AUSY pour 200 k€.

**3.2. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES**

(en k€)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Prêts	200	-	200
Autres immobilisations financières	4 817	3 691	1 126
Clients douteux ou litigieux	1 028	1 028	
Autres créances clients	72 059	72 059	
Personnel et comptes rattachés	459	459	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	373	373	
Impôts sur les bénéfices	3 163	3 163	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 207	2 207	
Groupe et associés	11 396	11 396	
Débiteurs divers dont factor	7 413	7 413	
Charges constatées d'avance	1 466	1 466	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>104 581</b>	<b>103 255</b>	<b>1 326</b>

**3.3. PRODUITS À RECEVOIR**

(en k€)	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients et comptes rattachés	35 526	12 662
Personnel	44	76
Organismes sociaux	109	95
Divers, produits à recevoir	-	34
Autres créances	136	4
<b>TOTAL</b>	<b>35 815</b>	<b>12 871</b>

**3.4. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

(en k€)	31/12/2011	31/12/2010
Valeur au bilan des actions propres - contrat liquidité	83	119
Valeur au bilan des VMP	-	2 565
<b>TOTAL</b>	<b>83</b>	<b>2 684</b>

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les cessions des VMP ont engendré sur l'exercice 2011 un produit de 55 k€.

En complément, la Société a cédé sur le premier semestre l'essentiel de l'autocontrôle préalablement détenu dégageant sur cette opération un boni de 957 k€. Ce boni est reporté en résultat exceptionnel.

**3.5. DISPONIBILITÉS**

(en k€)	31/12/2011	31/12/2010
Compte à terme	-	9 000
Factor	32 520	17 762
Banque et Caisse	2 757	2 472
<b>TOTAL</b>	<b>35 277</b>	<b>29 234</b>

AUSY a recours à l'affacturage. L'encours clients cédé au factor s'élève à 37 335 k€. Au 31 décembre 2011, il n'y a pas de tirage en cours (engagement factor).

### 3.6. CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

(en k€)	31/12/2011	31/12/2010
Prime d'émission des OBSAAR	1 096	1 096
<b>TOTAL</b>	<b>1 096</b>	<b>1 096</b>

La prime de remboursement de l'emprunt obligataire (OBSAAR) souscrit en septembre 2009 est amortie suivant le calendrier de remboursement des OBSAAR, en 2012-2013-2014.

### 3.7. VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital de la Société, composé de 4 495 007 actions de 1 €, ne comprend qu'une seule catégorie d'actions : les actions ordinaires.

(en k€)	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres à l'ouverture	37 940	29 910
Conversion BSA public	524	4
Conversion BSAAR	9	-
Augmentation de capital	14 481	-
Conversions OCEANE	-	1 172
Résultat de l'exercice	18 483	6 854
<b>CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE</b>	<b>71 437</b>	<b>37 940</b>

Selon l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 janvier 2012, les actionnaires de la société AUSY, ont décidé de proroger la période d'exercice des BSA émis par le Conseil d'administration du 28 août 2007 en reportant leur date limite d'exercice du 15 octobre 2012 au 15 octobre 2015. Les actionnaires ont également décidé de modifier la parité d'exercice de ces BSA en portant de 22 à 28 le nombre de BSA permettant de souscrire une action ordinaire AUSY.

Le prix restant inchangé à 18 €. La nouvelle dilution potentielle induite par ces BSA est désormais de 173 692 actions contre 224 157 actions auparavant.

Le Conseil d'administration du 20 octobre 2011 a attribué 128 500 options de souscriptions d'actions.

Le Conseil d'administration du 25 novembre 2011 a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur 10 000 actions.

### 3.8. PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS INSCRITES AU BILAN

(en k€)	Montant au début de l'exercice	Apport	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges	1 609	-	527	1 221	915
Autres provisions pour risques et charges	400	552	1 114	318	1 748
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 009</b>	<b>552</b>	<b>1 641</b>	<b>1 539</b>	<b>2 663</b>
Provisions sur titres de participation	4 329	-	-	4 329	-
Provisions sur autres immobilisations financières	13	-	-	-	13
Provisions sur comptes clients	593	242	219	465	589
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>4 935</b>	<b>242</b>	<b>219</b>	<b>4 794</b>	<b>602</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 944</b>	<b>794</b>	<b>1 860</b>	<b>6 333</b>	<b>3 265</b>

Les provisions inscrites au bilan au 31 décembre 2011 concernent pour l'essentiel :

- ▲ des litiges salariaux pour un total de 915 k€, et correspondent à des risques prud'homaux en cours ou à venir ;
- ▲ une provision pour risques de 400 k€ se rattachant à un différend commercial ;
- ▲ des provisions pour perte à terminaison sur projets en cours pour 204 k€ ;

- ▲ une provision couvrant les engagements de loyer restant à courir jusqu'à terminaison des baux pour des locaux non occupés, faisant suite à l'intégration du groupe APTUS, pour 1 030 k€ ;

- ▲ une provision pour risques de recouvrabilité sur créances clients de 589 k€ ;
- ▲ une provision sur dépôt et cautionnement de 13 k€.

La provision constituée, sur les titres de participation de filiales Belges et Luxembourgeoise pour un montant de 4 329 k€ a été reprise en intégralité sur l'exercice comme décrit en note 3.1.1.

## 3.9. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

(en k€)	- 1 an	+ 1 an	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts obligataires	6 947	13 893	20 840	20 840
Ajustement IG bilan financier	-	-	-	-
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 029	19 485	23 514	-
Autres emprunts et dettes assimilées	131	278	409	-
Intérêts courus sur emprunts	294	-	294	-
Divers	19	-	19	17
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>11 420</b>	<b>33 656</b>	<b>45 076</b>	<b>20 857</b>

Au cours du mois d'octobre 2009, la Société a procédé à l'émission d'OBSAAR à échéance octobre 2012, octobre 2013, octobre 2014, par tiers.

S'agissant d'une obligation à taux variable, une opération d'échange de taux (*swap*) a été mise en place pour ramener le taux à 2,312 %.

Au cours du mois d'avril 2011, la Société a mis en place un emprunt syndiqué à taux variable.

Plusieurs tirages ont été faits pour un total de 23 395 k€.

S'agissant de taux variables, à chaque tirage des *swaps* ont été mis en place pour ramener le taux à :

- ▲ 4,54 % pour 8 000 k€ avec un taux d'intérêt effectif à 4,91 % ;
- ▲ 4,55 % pour 8 000 k€ avec un taux d'intérêt effectif à 4,92 % ;
- ▲ 3,60 % pour 5 395 k€ avec un taux d'intérêt effectif à 4,07 %.

Le fonds de commerce AUSY a fait l'objet d'un nantissement en garantie de l'emprunt syndiqué.

## 3.10. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

(en k€)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	20 929	7 036	13 893	
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine	23 704	4 219	19 485	
Emprunts et dettes financières divers	444	166	278	
Fournisseurs et comptes rattachés	13 580	13 580		
Personnel et comptes rattachés	15 825	15 825		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 527	19 527		
Impôts sur les bénéfices	-	-		
Taxe sur la valeur ajoutée	21 374	21 374		
Autres impôts, taxes et assimilés	1 382	1 382		
Groupe et associés	1	1		
Dettes sur immobilisation	4 700	1 700	3 000	
Autres dettes	4 385	3 583	675	127
Produits constatés d'avance	4 509	4 509		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>130 360</b>	<b>92 902</b>	<b>37 331</b>	<b>127</b>

### 3.11. CHARGES À PAYER

(en k€)	31/12/2011	31/12/2010
Intérêt couru sur emprunts obligataires	89	
Intérêt couru sur emprunts bancaires	171	
Intérêt couru sur participation Ex APTUS	34	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 185	2 024
Dettes fiscales et sociales	23 964	16 055
Disponibilités, charges à payer	18	7
Autres dettes	3 112	2 232
<b>TOTAL</b>	<b>32 573</b>	<b>20 318</b>

### 3.12. CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

(en k€)	31/12/2011	31/12/2010
Charges constatées d'avance	- 1 466	- 656
Produits constatés d'avance	4 509	2 040
<b>TOTAL</b>	<b>3 043</b>	<b>1 384</b>

Les charges constatées d'avance concernent les ajustements résultant du *cut off* des fournisseurs et comprennent principalement des charges qui correspondent à des achats de biens et de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Les produits constatés d'avance concernent les ajustements résultant du *cut off* du chiffre d'affaires et comprennent principalement la maintenance facturée d'avance et l'écart entre l'avancement technique et la facturation.

## NOTE 4 Notes relatives au compte de résultat

### 4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les prestations réalisées en France représentent 99.4 % du chiffre d'affaires total. Les produits sont pris en compte au fur et à mesure de l'exécution de la prestation (méthode à l'avancement pour les projets en engagement de résultat).

sur contrats en engagement de résultat et litiges sociaux disparus au 31 décembre 2011.

### Transferts de charges

Ils s'élèvent à 971 k€ et concernent les remboursements de frais de personnel reçu de différents organismes : APICIL et MERCER (indemnités prévoyance), FAFIEC, AGEFOS et FONGECIF (organismes paritaires – formation professionnelle), et de frais refacturés à AUSY GmbH.

### 4.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

#### Reprises provisions pour risques et dépréciations

Elles s'élèvent à 2 006 k€ et correspondent à des reprises sur des provisions pour risque de recouvrabilité clients, pertes à terminaison

**4.3. RÉSULTAT FINANCIER**

<i>(en k€)</i>	<b>Charges financières</b>	<b>Produits financiers</b>
Intérêts des emprunts	489	
Intérêts comptes factor	51	
Intérêts comptes bloqués participat.	2	
Intérêts sur obligation	408	
Escomptes accordés	2	
Autres charges financières	1 449	
Revenu des comptes courants		364
Autres produits financiers		3 541
Rep. provis. des éléments financiers		4 329
Produits cessions VMP		55
<b>TOTAL</b>	<b>2 401</b>	<b>8 289</b>

Les autres produits financiers comprennent principalement une reprise de provision pour dépréciation sur titres des filiales Belge et Luxembourgeoise à hauteur de 4 329 k€ et les bonis de fusion pour 3 444 k€ enregistrés à l'occasion des fusions des sociétés suivantes :

<i>(en k€)</i>	<b>Montant</b>
Boni ELAN	501
Boni Exalen	2 889
Boni APTUS Bordeaux	3
Boni APTUS Orléans	26
Boni APTUS Sophia	2
Boni FINANCIÈRE APTUS	23
<b>TOTAL</b>	<b>3 444</b>

Pour ce qui est d'Exalen et des filiales du groupe APTUS, ces bonis représentent le résultat de la période entre la date du début de l'exercice et la date de la TUP.

<i>(en k€)</i>	<b>Montant</b>
Mali AUSY DEV	260
Mali AUSY PART	228
Mali APTUS SA	625
<b>TOTAL MALI</b>	<b>1 113</b>

**4.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel enregistre une charge nette de 350 k€.

Il est principalement constitué de la plus-value réalisée sur la cession de l'autocontrôle pour 957 k€ et de la dotation à la provision pour engagement de loyer sur locaux inoccupés pour - 1 030 k€.

#### 4.5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Au 31 décembre 2011, la charge d'impôt est constituée de l'impôt d'AUSY et des sociétés fusionnées en cours d'exercice, ces TUP ayant un effet fiscal rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier.

<i>(en k€)</i>	<b>Montant</b>
Impôts sur augmentation de capital	334
Impôts comptabilisés au titre de l'année 2011	1 131
Crédit Impôt Recherche 2008	- 4 235
Crédit Impôt Recherche 2009	- 4 392
Crédit Impôt Apprentissage 2010	- 18
<b>TOTAL</b>	<b>- 7 180</b>

Il n'y a pas de charge d'impôt au titre des éléments exceptionnel (produit d'impôt).

#### 4.6. ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

<i>(en k€)</i>	<b>Montant</b>
Écart sur OPCVM	-
Organic	354
Participation des salariés	2 806
Provision pour perte à terminaison	204
Provision locaux APTUS	1 030
Déficits reportables acquis non utilisés sur l'exercice	668
<b>TOTAL DES ALLÈGEMENTS</b>	<b>5 062</b>
<b>Effet d'impôt (33,33 %)</b>	<b>1 687</b>

#### 4.7. EFFECTIF

Au 31 décembre 2011, l'effectif total est de 2 843 personnes – composé de 2 636 cadres et de 207 employés- contre 1 891 à fin 2010.

L'effectif moyen de l'exercice s'est élevé à 2 399 personnes – composé de 2 218 cadres et de 181 employés – contre 1 837 en 2010.

#### 4.8. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice 2011 aux membres des organes d'administration et de direction s'élèvent à 1 057 k€.

Les jetons de présence versés en 2011 s'élèvent à 52 k€.

#### 4.9. DIF

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève au 31 décembre 2011 à 138 997 heures.

Au cours de l'exercice 2011, 2 448,5 heures ont été utilisées au titre du DIF.

**NOTE 5 Engagements hors bilan****5.1. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITÉS**

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ne font pas l'objet d'une provision comptable. À la clôture, ils s'élèvent à 793 k€. Ce montant est calculé sur la base de la valeur actuelle probable des indemnités que la Société devra verser à ses salariés lors de leur départ à la retraite, rapportée à l'ancienneté acquise à la date de clôture.

La valeur actuelle est déterminée en tenant compte de l'ancienneté acquise et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date du départ, ainsi que du salaire futur estimé. Les taux retenus sont les suivants : évolution des salaires 1,64 %, taux d'actualisation 4,60 %, et taux d'inflation 2,47 %.

Ce montant comprend un taux de charges sociales de 50 %.

**5.2. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CAUTIONS REÇUES OU DONNÉES**

<i>(en k€)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Engagements de location (locaux)	330	124
<b>Engagements reçus</b>	<b>330</b>	<b>124</b>
Avals et cautions (cautions immobilières)	16	16
Engagements de location (locaux et véhicules)	14 970	12 816
<b>Engagements donnés</b>	<b>14 986</b>	<b>12 832</b>

La Société a reçu en complément des engagements sous forme de garantie de passif dans le cadre des acquisitions effectuées. Ces garanties couvrent pour l'essentiel les risques fiscaux et sociaux éventuels préalables à l'acquisition.

## 5.4. TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	3 325 913	3 508 019	3 562 412	3 667 613	4 495 007
Nombre des actions ordinaires existantes	3 325 913	3 508 019	3 562 412	3 667 613	4 495 007
Par conversion d'obligations	354 862	183 122	129 299	-	-
Par exercice de droits de souscription	798 792	775 714	1 128 257	1 127 617	1 123 361
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 540 500	81 299 409	135 348 683	157 651 578	199 500 420
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 525 462	13 520 283	6 451 670	11 314 777	10 354 651
Impôts sur les bénéficiaires	208 127	2 259 028	1 530 392	3 893 334	-7 180 546
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	1 039 002	528 230	1 728 860	2 598 970
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 881 545	8 323 243	3 413 593	6 853 623	18 483 701
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>III - Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,22	2,91	1,23	1,55	3,32
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 0,27	2,37	0,96	1,87	4,11
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
<b>IV - Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	10	1 340	1 642	1 837	2 399
Montant de la masse salariale de l'exercice	945 044	38 982 260	63 566 698	70 249 696	93 059 991
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	423 158	17 215 879	28 535 478	31 378 571	42 519 531

## 5.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société Asy SA

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- ▲ le contrôle des comptes annuels de la société Asy SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▲ la justification de nos appréciations ;
- ▲ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### 2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- ▲ Les notes aux états financiers « 2.3 Immobilisations incorporelles – Mali de fusion » et « 2.5 Immobilisations financières – Titres de participation » exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des mali de fusion et titres de participation. Nos diligences ont consisté à apprécier (i) le bien fondé des règles et méthodes comptables retenues, (ii) les données et hypothèses retenues ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous avons par ailleurs vérifié que l'information dispensée dans les notes annexes aux états financiers est appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris La Défense, le 24 avril 2012

Paris La Défense, le 24 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Jean-Pierre Valensi

Muriel Boissinot-Schneider

Associé

Associée

# 6

## Informations sur la Société et le capital

<b>6.1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ</b>	<b>110</b>
6.1.1. Présentation de la Société	110
6.1.2. Relations mère-filiales	113
<b>6.2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL</b>	<b>114</b>
6.2.1. Capital social	114
6.2.2. Capital autorisé non émis	114
6.2.3. Capital potentiel	115
6.2.4. Rachat par la Société de ses propres actions	117
6.2.5. Évolution du capital	119
<b>6.3. ACTIONNARIAT</b>	<b>120</b>
6.3.1. Répartition du capital et des droits de vote	120
6.3.2. Répartition du capital à la clôture des trois derniers exercices	121
6.3.3. Répartition du capital, des droits de vote et autres instruments dilutifs	121
6.3.4. Franchissements de seuils	122
6.3.5. Nantissements des actions de la Société et de ses filiales	122
6.3.6. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat	122
6.3.7. Pactes d'actionnaires	123
6.3.8. Intéressement, participation et PEE	124
<b>6.4. INFORMATIONS BOURSIÈRES</b>	<b>125</b>

## 6.1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

### 6.1.1. Présentation de la Société

#### DÉNOMINATION SOCIALE

AUSY

#### LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE L'ÉMETTEUR

AUSY est immatriculé au Registre du Commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 352 905 707.

Le Code APE qui identifie le type d'activité de l'entreprise est le 6202A.

#### DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

AUSY a été constitué le 18 décembre 1989 et immatriculé le 28 décembre 1989 pour une durée de 99 ans expirant le 28 décembre 2088.

#### SIÈGE SOCIAL

88, boulevard Gallieni

92445 Issy-les-Moulineaux Cedex - France

Téléphone : 01 41 08 65 65

#### FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

AUSY est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français soumise aux dispositions du Livre II du C.Com applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'à toutes autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales et à ses statuts.

#### EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 des statuts :

« La Société a pour objet en France et dans tous pays :

Toutes activités de services et d'ingénierie se rapportant notamment à l'informatique et à l'électronique, Conseil, organisation, assistance, formation, conception, réalisation, intégration, installation de tous produits ou systèmes liés au traitement et à la transmission des informations ;

Toutes activités de ventes, distribution, location, exploitation et maintenance de matériels et de logiciels ;

La prise de participation directe ou indirecte, ainsi que la réalisation de prestations d'assistance managériale, administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et technique dans ou auprès de sociétés ou entreprises dont l'objet se rattache aux activités susmentionnées.

Plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter à l'objet social, lui être utile ou susceptible d'en faciliter la réalisation. »

#### RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

Conformément à l'article 47 des statuts, « La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende ».

#### LIEU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la Société.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

### Sur la convocation des actionnaires et le lieu de réunion : article 30 des statuts

« Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. À défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le ou les Commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une Assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation ».

### Sur le droit de participer aux Assemblées Générales : article 33 des statuts

« Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. (...)

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale. »

### Sur le droit de vote des actionnaires et le droit de vote double : article 36 des statuts

Par Assemblée en date du 10 janvier 2012, les actionnaires ont décidé de modifier l'article 36 des statuts relatif au droit de vote, en précisant le régime des droits de vote doubles en cas de démembrement de propriété, et de modifier en conséquence les 3 premiers alinéas de l'article 36 qui est désormais rédigé comme suit :

« Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

En cas de démembrement de la propriété d'une action entièrement libérée, le droit de vote double appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires, si leurs noms sont inscrits depuis quatre ans au moins dans les registres de la Société.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la Loi.

En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote double cesse de plein droit si le nom de son titulaire (l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et le nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires) cesse d'apparaître dans les registres de la Société, sous réserve des exceptions prévues par la Loi.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La Société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées de droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les Assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription, les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 26, et les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée, tel que prévue à l'article 14 ».

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Sur la composition du Conseil d'administration : article 17 des statuts

« La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction. »

### Sur la durée de fonctions et la limite d'âge des administrateurs : article 18 des statuts

« La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser un tiers des membres du Conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. »

### Sur les pouvoirs du Conseil : article 22 des Statuts

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. »

## DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article 23 des statuts, « La Direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 21 choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un Directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration. Il engage la Société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la Société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le Conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la Société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux Directeurs généraux délégués. Le ou les Directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du Directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le Directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le

ou les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur général. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général. Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués. »

## FORME DES ACTIONS

Conformément à l'article 11 des statuts, « Les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire.

Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès du dépositaire central, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme un droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales. »

## SEUILS

Il est rappelé que les articles L. 233-7 C.Com et 223-14 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers posent le principe selon lequel toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, est tenue, à compter du franchissement à la hausse ou à la baisse, du seuil de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou de 95 % du capital ou des droits de vote d'une société française dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé de l'Espace économique européen, d'informer l'émetteur et l'Autorité des marchés financiers dans un délai de 4 jours de Bourse (avant clôture) à compter du franchissement de seuil concerné, du nombre total d'actions détenues et/ou de ses droits de vote. En cas de manquement aux obligations de déclaration, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

Les statuts de la société AUSY ne fixent aucun autre seuil que ceux expressément prévu par les dispositions légales en vigueur.

## 6.1.2. Relations mère-filiales

À la date du 31 décembre 2011, la société AUSY, société mère du groupe AUSY, contrôle directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 C.Com :

### Liste des filiales du Groupe au 31/12/2011

Nom de la Société	Pays d'origine	Pourcentage détenu par AUSY
<b>FRANCE</b>		
<b>APTNET</b>	France (Versailles)	100 %
<b>EUROPE</b>		
<b>AUSY Belgium</b>	Belgique (Bruxelles)	100 %
<b>AUSY Luxembourg</b>	Luxembourg (Luxembourg)	100 %
<b>Pentalog Technology</b>	Roumanie (Brasov)	50 %
<b>ELAN AUSY GmbH</b>	Allemagne (Hambourg)	51 %
<b>ELAN AUSY OHG</b>	Allemagne (Hambourg)	50 %
<b>AUSY GmbH</b>	Allemagne (Munich)	100 %
<b>AUSY UK</b>	Angleterre (Londres)	100 %
<b>AUSY Servicios de Ingenieria SL</b>	Espagne (Barcelone)	100 %
<b>AUSY Tunisie</b>	Tunisie (Tunis)	100 %
<b>AUSY Technologies India</b>	Inde (Bangalore)	100 %

Toutes ces sociétés ont des activités complémentaires et/ou connexes.

La Direction générale de la société AUSY élabore la politique d'ensemble du Groupe, et en arrête, dans l'intérêt commun, les orientations économiques, sociales et financières.

La société AUSY assure à la fois un rôle commercial et un rôle de holding, et propose ainsi une offre globale de service aux différentes structures du Groupe.

AUSY supporte les financements d'exploitation ou liés à des opérations particulières (croissance externe, emprunts obligataires...) et peut être

amené à procéder à des avances de trésorerie vers ses filiales en cas de besoins ponctuels. Les filiales ont principalement des relations opérationnelles entre elles et, ponctuellement, d'avances en compte courant. À ce titre, le Groupe a mis en place une convention financière intra-groupe (octobre 2008) et une convention de gestion centralisée de trésorerie (août 2010). Ainsi, au regard des dispositions légales locales applicable à chacune des filiales du groupe AUSY, les relations financières entre les filiales du Groupe et la société mère AUSY sont régies par l'une ou l'autre de ces conventions.

## 6.2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL

### 6.2.1. Capital social

Au 31 décembre 2011, le capital social est de 4 495 007 € divisé en 4 495 007 actions ordinaires (code ISIN FR0000072621) d'une valeur nominale d'1 € chacune.

Au 31 mars 2012, le capital social est de 4 495 078 € divisé en 4 495 078 actions ordinaires d'une valeur nominale d'1 € chacune.

### 6.2.2. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations et autorisations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, à la date du 31 mars 2012 :

Nature de la délégation ou l'autorisation donnée au CA	Date de l'AG	Durée et/ou date d'échéance	Plafond	Montant utilisé	Montant disponible
Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (art. L. 225-129-2 et L. 225-130 C.Com)	AG du 14/06/2011 7 <sup>e</sup> résolution	26 mois soit jusqu'au 13/08/2013	3 000 000 €	-	3 000 000 €
Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du DPS (art. L. 225-129-2 C.Com)	AG du 14/06/2011 8 <sup>e</sup> résolution	26 mois soit jusqu'au 13/08/2013	3 000 000 € Et 25 000 000 € pour les titres de créance	-	3 000 000 € Et 25 000 000 € pour les titres de créance
Augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (art. L. 225-147 C.Com)	AG du 14/06/2011 10 <sup>e</sup> résolution	26 mois soit jusqu'au 13/08/2013	10 % du capital au jour de l'AG du 14/06/2011	-	10 % du capital au jour de l'AG du 14/06/11
Émission de BSA et/ou BSAANE et/ou BSAAR réservées à une catégorie de personnes, (art. L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 C.Com)	AG du 14/06/2011 11 <sup>e</sup> résolution	18 mois Soit jusqu'au 13/12/2012	3 000 000 €	-	3 000 000 €
Augmenter le capital par émissions d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (art. L. 225-129-6 et L. 225-138-1 C.Com et L. 3332-18 C.Trav.)	AG du 14/06/2011 12 <sup>e</sup> résolution	26 mois soit jusqu'au 13/08/2013	0,5 % du capital au jour de la décision du CA	-	0,5 % du capital au jour de la décision du CA
Octroi d'options de souscriptions et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux (art. L. 225-177 à L. 225-185 C.Com)	AG du 14/06/2011 13 <sup>e</sup> résolution	38 mois Soit jusqu'au 13/08/2014	10 % du capital existant au jour de la 1 <sup>re</sup> attribution	128 500 actions	318 092 actions
Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux (art. L. 225-197-1 et L. 225-197-2 C.Com)	AG du 14/06/2011 14 <sup>e</sup> résolution	38 mois Soit jusqu'au 13/08/2014	10 % du capital existant au jour de la 1 <sup>re</sup> attribution	10 000 actions	439 451 actions
Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS par offre au public (art. L. 225-136 C.Com)	AG 17/06/2010 13 <sup>e</sup> résolution	26 mois Soit jusqu'au 16/08/2012	3 000 000 € (25 000 000 € pour titres de créances)	-	3 000 000 € (25 000 000 € pour titres de créances)
Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS par placement privé (art. L. 225-136 C.Com)	AG 17/06/2010 14 <sup>e</sup> résolution	26 mois Soit jusqu'au 16/08/2012	3 000 000 € et 20 % du capital/an (25 000 000 € pour titres de créances)	-	3 000 000 € et 20 % du capital/an (25 000 000 € pour titres de créances)

### 6.2.3. Capital potentiel

#### ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Au cours de l'exercice 2011, il a été mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions dit « Actions Gratuites novembre 2011 » dans les conditions suivantes :

AG	CA	Période d'acquisition	Période de conservation	Nombre d'actions attribuées	Nombre de bénéficiaires au jour de l'attribution
14/06/2011 14 <sup>e</sup> résolution	25/11/2011	2 ans	2 ans	10 000	1

Il est précisé que les actions gratuites sont exclusivement des actions nouvelles.

#### OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

Au cours de l'exercice 2011, il a été attribué des options de souscriptions d'actions dit « Options 2011 » dans les conditions suivantes :

AG	CA	Durée du plan		Nombre total des options à souscrire	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires au jour de l'attribution
		Différé de levée	Différé de cession			
14/06/2011 13 <sup>e</sup> résolution	20/10/2011	4 ans Soit à compter du 20/10/2012	4 ans Soit jusqu'au 19/10/2019 inclus	128 500	19,92 €	30

#### BONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

À la date du 31 mars 2012, pour un capital social de (€), les instruments dilutifs sont les suivants :

Instruments dilutifs	Nombre d'instruments	Nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises	Dilution potentielle maximale (en% du capital)
BSA 2007 (code ISIN FR0010505941)	4 862 342	173 655	3,86 %
BSAAR 2009 (code ISIN FR0010805366)	876 900	889 177	19,78 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 739 242</b>	<b>1 062 832</b>	<b>23,64</b>



## Informations sur la Société et le capital

Renseignements sur le capital

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2007, il a été émis des bons de souscriptions d'actions « BSA » dans les conditions suivantes :

Décisions	Caractéristiques	
AG du 07/06/2007 et du 27/08/2007 CA du 28/08/2007	<b>Caractéristiques initiales des BSA Public</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émission de 3 324 961 BSA donnant droit à 369 440 actions</li> <li>Augmentation de capital potentielle de 369 440 €</li> <li>Prix unitaire de souscription = gratuit</li> <li>Parité : 9 BSA = 1 action</li> <li>Prix d'exercice de l'action : 16,09 €</li> <li>Période d'exercice : 10/09/2007 au 30/06/2010</li> <li>Cotés sur Euronext Paris depuis le 10/09/2007</li> </ul>	<b>Caractéristiques initiales des BSA Managers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émission de 2 200 000 BSA donnant droit à 244 444 actions</li> <li>Augmentation de capital potentielle de 244 444 €</li> <li>Prix unitaire de souscription : 0,127 €</li> <li>Parité : 9 BSA = 1 action</li> <li>Prix d'exercice de l'action : 16,09 €</li> <li>Incessible jusqu'au 28/02/2009</li> <li>Période d'exercice : 01/03/2009 au 30/06/2010</li> <li>Cotés sur la même ligne de cotation que les BSA Public depuis le 01/03/2009</li> </ul>
AG des actionnaires du 09/11/2009 AG des porteurs de BSA du 09/11/2009	<b>Modifications des caractéristiques des BSA Public et BSA Managers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>BSA en circulation au 11/11/2009 : 5 508 896</li> <li>Date d'effet des modifications : 11/11/2009</li> <li>Prix unitaire de souscription : 18 €</li> <li>Parité : 22 BSA = 1 action</li> <li>Maturité : 15/10/2012</li> <li>Période d'exercice du 11/11/2009 au 15/10/2012 inclus</li> </ul>	
Décision du PDG du 01/04/2011	<b>Ajustement des bases de conversation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011</b> (suite à une augmentation de capital avec maintien du DPS) <ul style="list-style-type: none"> <li>Date d'effet des modifications : 01/04/2011</li> <li>Parité : 22 BSA = 1,014 action</li> </ul> <b>Le reste demeurant inchangé</b>	
AG des actionnaires et AG des porteurs de BSA du 10/01/2012	<b>Modifications des caractéristiques des BSA Public et BSA Managers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Date d'effet des modifications : 12/01/2012</li> <li>Prix unitaire de souscription : 18 €</li> <li>Parité : 28 BSA = 1 action</li> <li>Maturité : 15/10/2015</li> <li>Prorogation de la période d'exercice jusqu'au 15/10/2015 inclus</li> </ul>	

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2009, il a été émis des obligations à bons de souscriptions et/ou d'acquisitions d'actions remboursables « OBSAAR » dans les conditions suivantes, étant précisé que depuis le 20 octobre 2011 les BSAAR sont cessibles sur le marché Euronext Paris :

Décisions	Caractéristiques		
AG du 15/06/2009 CA des 16/09/2009 et 22/09/2009 Décisions du PDG du 24/09/2009	<b>OBSAAR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émission de 219 370 OBSAAR avec maintien du DPS</li> <li>Prix d'émission : 95 €</li> <li>Parité : 1 OBSAAR est assortie de 4 BSAAR</li> <li>Emprunt nominal de 20 840 150 €</li> <li>Période de souscription du 28/09/2009 au 09/10/2009 inclus</li> </ul>	<b>Obligations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>219 370 obligations</li> <li>Valeur nominale au pair : 95 €</li> <li>Date d'émission et de jouissance : 20/10/2009</li> <li>Durée de l'emprunt : 5 ans</li> <li>Modalités de remboursement : Au pair selon l'échéancier suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>20 octobre 2012 (3<sup>e</sup> anniv.) : 1/3</li> <li>20 octobre 2013 (4<sup>e</sup> anniv.) : 1/3</li> <li>20 octobre 2014 (5<sup>e</sup> anniv.) : 1/3</li> </ul> </li> <li>Date de cotation : 20/10/2009 sur le marché Euronext Paris</li> </ul>	<b>BSAAR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>877 480 BSAAR</li> <li>Prix d'exercice : 17 €</li> <li>Parité : 1 BSAAR donne droit à 1 action</li> <li>Durée : 7 ans</li> <li>Période d'incessibilité du 21/10/2009 au 20/10/2011 exclu</li> <li>Période d'exercice du 20/10/2011 au 20/10/2016 inclus</li> <li>Remboursement anticipé à l'initiative de la Société à tout moment, à compter du 20/10/2012 jusqu'au 20/10/2016 inclus, si la moyenne arithmétique des produits des premiers cours cotés de l'action AUSY et de la parité d'exercice en vigueur à chaque date, excède 25,50 € soit environ 150 % du prix d'exercice des BSAAR.</li> <li>Date de cotation : 20/10/2011 sur le marché Euronext Paris</li> <li>Caducité : 21/10/2016</li> </ul>
Décision du PDG du 01/04/2011	<b>Ajustement des bases de conversion à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 suite à une augmentation de capital avec maintien du DPS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Date d'effet des modifications : 01/04/2011</li> <li>Parité : 1 BSAAR = 1,014 action</li> </ul> <b>Le reste demeurant inchangé</b>		

Il n'existe aucune autre valeur mobilière donnant accès au capital en dehors de ce qui est mentionné ci-dessus.

## 6.2.4. Rachat par la Société de ses propres actions

### AUTORISATION DONNÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale du 14 juin 2011, dans sa sixième résolution, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, a autorisé ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 dans sa dixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- ▲ d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AUSY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- ▲ de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- ▲ d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- ▲ d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- ▲ de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 dans sa onzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 35 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 15 627 605 €.

### OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dans le cadre des programmes de rachat en cours entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 décembre 2011, la Société a procédé aux opérations suivantes :

#### Animation du titre

Au cours de l'exercice 2011, il y a eu 93 927 achats et 426 020 ventes/transferts.

À la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la Société est de 4 051 pour une valeur de 83 086,01 € évaluée au dernier jour de l'année. Ce nombre d'actions d'une valeur nominale individuelle de 1 € représente 0,09 % du capital.

Il est précisé qu'il n'y a pas de frais de négociation en dehors du coût annuel du contrat de liquidité qui s'élève à 40 000 HT €.

Le bilan du programme de rachat au 31 mars 2012 est le suivant

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 4 978 représentant 0,1107 % du capital de la Société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- ▲ animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 4 978 ;
- ▲ opérations de croissance externe : néant ;
- ▲ couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : néant ;
- ▲ couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : néant ;
- ▲ annulation : néant.

#### Rachat titres AUSY

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 14 juin 2011 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire et mis en œuvre par le Conseil d'administration tenu à l'issue de l'Assemblée Générale (descriptif publié dans le Document de référence 2010).

#### Contrat de liquidité

La Société a procédé :

- ▲ à l'acquisition en Bourse de 93 927 actions au cours moyen de 228 891 €, pour un montant total de 2 149 912 € ;
- ▲ à la cession en Bourse de 96 020 actions au cours moyen de 223 624 €, pour un montant total de 2 147 241 €.

#### Autocontrôle

Néant.

#### Cession (hors du contrat de liquidité)

Au cours de l'exercice dont nous vous demandons d'approuver les comptes, il a été cédé un total de 330 000 actions AUSY autodétenues au profit de la société HISAM (cession de 129 000 actions le 1<sup>er</sup> mars 2011 et de 201 000 le 1<sup>er</sup> avril 2011).

**NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Autorisation du programme de rachat d'action

Assemblée Générale du 18 juin 2012 (7<sup>e</sup> résolution)

Part maximale autorisée	10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme
Prix maximum d'achat	40 €/action
Montant maximum de l'opération	17 980 164
Durée	18 mois
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AUSY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;</li> <li>• de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;</li> <li>• d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;</li> <li>• d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;</li> <li>• de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.</li> </ul>

De plus amples informations sont communiquées dans le chapitre relatif à l'Assemblée Générale (7).

**RÉDUCTION DU CAPITAL**

L'Assemblée Générale du 17 juin 2010, dans sa onzième résolution, a donné au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des

éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cette autorisation est fixée à vingt-quatre mois soit jusqu'au 16 juin 2012.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 18 juin 2012 de renouveler cette autorisation.

## 6.2.5. Évolution du capital

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital sur les trois derniers exercices :

Date (décision du Président)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions cumulées	Valeur nominative	Montant du capital	Prime d'émission
08/06/2009	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE en actions nouvelles	1 030	3 509 815	1 €	3 509 815 €	10 470 €
	Augmentation de capital par exercice de BSA	111	3 509 926	1 €	3 509 926 €	1 674,99 €
07/10/2009	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	162	3 510 088	1 €	3 510 088 €	1 665,51 €
20/01/2010	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE en actions nouvelles	52 284	3 562 377	1 €	3 562 377 €	531 476,49 €
	Augmentation de capital par exercice de BSA	40	3 562 412	1 €	3 562 412 €	670,45 €
09/03/2010	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE en actions nouvelles	104 969	3 667 381	1 €	3 667 381 €	1 067 077,31 €
	Augmentation de capital par exercice de BSA	94	3 667 475	1 €	3 667 475 €	1 598,00 €
15/04/2010	Augmentation de capital par exercice de BSA	9	3 667 484	1 €	3 667 484 €	153,00 €
30/06/2010	Augmentation de capital par exercice de BSA	2	3 667 486	1 €	3 667 486 €	34,00 €
31/07/2010	Augmentation de capital par exercice de BSA	21	3 667 507	1 €	3 667 507 €	357,00 €
31/08/2010	Augmentation de capital par exercice de BSA	16	3 667 523	1 €	3 667 523 €	272,00 €
30/09/2010	Augmentation de capital par exercice de BSA	39	3 667 562	1 €	3 667 562 €	663,00 €
02/11/2010	Augmentation de capital par exercice de BSA	46	3 667 608	1 €	3 667 608 €	782,00 €
03/12/2010	Augmentation de capital par exercice de BSA	5	3 667 613	1 €	3 667 613 €	85,00 €
01/02/2011	Augmentation de capital par exercice de BSA	8	3 667 621	1 €	3 667 621 €	136,00 €
01/03/2011	Augmentation de capital par exercice de BSA	83	3 667 704	1 €	3 667 704 €	1 411,00 €
01/04/2011	Augmentation de capital en numéraire (7)	797 326	4 465 030	1 €	4 465 030 €	14 351 868 €
02/05/2011	Augmentation de capital par exercice de BSA	48	4 465 078	1 €	4 465 078 €	848,91 €
06/06/2011	Augmentation de capital par exercice de BSA	592	4 465 670	1 €	4 465 670 €	9 964,41 €
06/09/2011	Augmentation de capital par exercice de BSA	246	4 465 916	1 €	4 465 916 €	4 159,47 €
06/10/2011	Augmentation de capital par exercice de BSA	12	4 465 928	1 €	4 465 928 €	200,32 €
04/11/2011	Augmentation de capital par exercice de BSA	28 511	4 494 439	1 €	4 494 439 €	477 606,10 €
	Augmentation de capital par exercice de BSAAR	73	4 494 512	1 €	4 494 512 €	1 150,84 €
06/12/2011	Augmentation de capital par exercice de BSA	30	4 494 542	1 €	4 494 542 €	504,56 €
	Augmentation de capital par exercice de BSAAR	367	4 494 909	1 €	4 494 909 €	5 816,61 €
09/01/2012	Augmentation de capital par exercice de BSAAR	96	4 495 007	1 €	4 495 007 €	2 202,42 €
01/02/2012	Augmentation de capital par exercice de BSAAR	28	4 495 035	1 €	4 495 035 €	475,16 €
01/03/2012	Augmentation de capital par exercice de BSA	6	4 495 041	1 €	4 495 041 €	102 €

## 6.3. ACTIONNARIAT

### 6.3.1. Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 mars 2012, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, directement ou indirectement, au 31 décembre 2011, plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	Détenition de titres supérieure à										
	5 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	33,33 %	50 %	66,66 %	90 %	95 %
Jean-Marie MAGNET	x	x	x	x	x						
HISAM	x	x	x								
Odyssee Venture	x										
ALTEN	x										
MONETA	x										
Concert <sup>(1)</sup>	x	x	x	x	x	x	x	x			

Actionnaires	Détenition des droits de vote supérieure à										
	5 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	33,33 %	50 %	66,66 %	90 %	95 %
Jean-Marie MAGNET	x	x	x	x	x	x	x				
HISAM	x	x									
Georges PELTE	x										
Odyssee Venture	x										
Concert <sup>(1)</sup>	x	x	x	x	x	x	x	x			

(1) Au 31 décembre 2011, le concert était composé de MM. Jean-Marie MAGNET, Georges PELTE, Philippe MORSILLO, Fabrice DUPONT, Géraud FILLON et la société HISAM.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Cette liste n'a connu aucune modification depuis la clôture de l'exercice 2011.

La société Moneta Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré :

- ▲ avoir franchi en hausse, le 1<sup>er</sup> avril 2011, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société AUSY et détenir, pour le compte desdits fonds, 303 186 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 6,79 % du capital et 5,30 % des droits de vote de notre Société ;
- ▲ avoir franchi en baisse, le 29 juin 2011, le seuil de 5 % des droits de vote de la société AUSY et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 282 282 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 6,32 % du capital et 4,94 % des droits de vote de notre Société.
- ▲ avoir franchi en baisse, le 13 avril 2012, le seuil de 5 % du capital de la société AUSY et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds, 200 000 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,45 % du capital et 3,37 % des droits de vote.

M. Jean Marie MAGNET a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 1<sup>er</sup> avril 2011, par suite d'une augmentation du nombre total d'action de la société AUSY, le seuil de 30 % du capital de la société

AUSY et détenir individuellement 1 197 383 actions AUSY représentant 2 237 290 droits de vote, soit 26,81 % du capital et 39,07 % des droits de vote de notre Société.

La société par action simplifiée HISAM (88, boulevard Gallieni, 92445 Issy-les-Moulineaux), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 1<sup>er</sup> avril 2011, par suite de la souscription à une augmentation de capital de la société AUSY les seuils de 5 % et 10 % du capital et des droits de vote et 15 % du capital de la société AUSY et détenir individuellement, 737 680 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 16,52 % du capital et 12,58 % des droits de vote de notre Société.

La société par action simplifiée HISAM et les fonds Siparex et FCID 2, de concert avec MM. Jean-Marie MAGNET, Fabrice DUPONT, Géraud FILLON, Philippe MORSILLO et George PELTE, ont déclaré avoir franchi en hausse, le 1<sup>er</sup> avril 2011, par suite de la souscription à une augmentation de capital de la société AUSY et d'une mise en concert, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la société AUSY et détenir de concert, 2 256 266 actions AUSY représentant 3 455 318 droits de vote, soit 50,53 % du capital et 60,35 % des droits de vote de notre Société.

À la clôture de l'exercice, les salariés ne détiennent aucune participation, telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce, dans le capital social de la Société.

### 6.3.2. Répartition du capital à la clôture des trois derniers exercices

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2011			Situation au 31 décembre 2010			Situation au 31 décembre 2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Jean-Marie MAGNET	1 195 479	26,60 %	40,30 %	1 197 383	32,65 %	46,62 %	1 204 383	33,81 %	46,43 %
HISAM	868 040	19,31 %	14,60 %	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Autres nominatifs	425 858	9,47 %	11,30 %	605 642	16,51 %	11,21 %	282 913	7,94 %	7,22 %
<b>TOTAL NOMINATIFS</b>	<b>2 489 377</b>	<b>55,38 %</b>	<b>66,20 %</b>	<b>1 962 170</b>	<b>53,50 %</b>	<b>64,46 %</b>	<b>1 652 941</b>	<b>46,40 %</b>	<b>60,50 %</b>
<b>TOTAL PORTEURS</b>	<b>2 005 630</b>	<b>44,62 %</b>	<b>33,80 %</b>	<b>1 705 443</b>	<b>46,50 %</b>	<b>35,54 %</b>	<b>1 909 436</b>	<b>53,60 %</b>	<b>39,50 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 495 007</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3 667 613</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3 562 377</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

### 6.3.3. Répartition du capital, des droits de vote et autres instruments dilutifs

Au 31 décembre 2011, le capital, les droits de vote et les instruments dilutifs de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires	ACTIONS AUSY (FR0000072621)			BSA (FR0010505941)			BSAAR (FR0010805366)			
	Nombre de titres	%	DV	%	Nombre de BSA	Nombre d'actions	DV	Nombre de BSAAR	Nombre d'actions	DV
Jean-Marie MAGNET	1 195 479	26,6 %	2 390 958	40,3 %	0	0	0	80 000	81 120	81 120
Philippe MORSILLO	150 000	3,3 %	150 000	2,5 %	794 200	36 605	36 605	80 000	81 120	81 120
Fabrice DUPONT	1	0,0 %	1	0,0 %	1 163 963	53 648	53 648	80 000	81 120	81 120
Gérald FILLON	12 057	0,3 %	22 057	0,4 %	670 866	30 921	30 921	80 000	81 120	81 120
Georges PELTE	149 145	3,3 %	298 290	5,0 %	116 684	5 378	5 378	16 000	16 224	16 224
HISAM	868 040	19,3 %	868 040	14,6 %	0	0	0	0	0	0
CONCERT	2 374 722	52,8 %	3 729 346	62,8 %	2 745 713	126 552	126 552	336 000	340 704	340 704
SDMA	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0	0	129 330	131 141	131 141
MANAGERS	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	149 750	151 847	151 847
Autres Nominatifs	114 655	2,6 %	203 855	3,4 %	86 862	4 004	4 004	127 935	129 726	129 726
<b>TOTAL NOMINATIFS</b>	<b>2 489 377</b>	<b>55,4 %</b>	<b>3 933 201</b>	<b>66,2 %</b>	<b>2 836 075</b>	<b>130 717</b>	<b>130 717</b>	<b>825 327</b>	<b>836 882</b>	<b>836 882</b>
<b>TOTAL PORTEURS/ FLOTTANTS</b>	<b>2 005 630</b>	<b>44,6 %</b>	<b>2 005 630</b>	<b>33,8 %</b>	<b>2 026 659</b>	<b>93 411</b>	<b>93 411</b>	<b>51 629</b>	<b>52 352</b>	<b>52 352</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 495 007</b>	<b>100,0 %</b>	<b>5 938 831</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 862 734</b>	<b>224 128</b>	<b>224 128</b>	<b>876 956</b>	<b>889 233</b>	<b>889 233</b>

Par ailleurs, il est précisé :

- ▲ qu'un total de 128 500 stock-options a été attribué au cours de l'exercice 2011 ;
- ▲ qu'un total de 10 000 actions gratuites a été attribué au cours de l'exercice 2011.

De plus amples informations relatives au droit de vote double sont communiquées au paragraphe 6.1.1 du Chapitre 6.

### 6.3.4. Franchissements de seuils

Au cours de l'exercice 2011, il a été déclaré les franchissements de seuil suivants :

Actionnaire	Date du franchissement de seuil	Nature du franchissement de seuil	Seuil franchi	Nombre d'actions	% détenu	Nombre de droits de vote	% détenu
MONETA Asset Management	29/06/2011	Baisse	5 %	282 282	6,32 %	282 282	4,94 %
Jean-Marie MAGNET	01/04/2011	Baisse	30 %	1 197 383	26,81 %	2 237 290	39,07 %
HISAM	01/04/2011	Hausse	5 %, 10 %, 15 %	737 680	16,52 %	737 680	12,58 %
Concert	01/04/2011	Hausse	5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3 et 50 %	2 256 266	50,53 %	3 455 318	60,35 %
MONETA Asset Management	01/04/2011	Hausse	5 %	303 186	6,79 %	303 186	5,30 %

### 6.3.5. Nantissements des actions de la Société et de ses filiales

Aucune action de la Société ou de ses filiales ne fait l'objet de nantissement.

Le Conseil d'administration en date du 13 septembre 2011 a autorisé le nantissement du fonds de commerce AUSY en lieu et place des sûretés mises en place dans le cadre du contrat de crédit syndiqué et portant sur les titres détenus par AUSY PART dans la société

FINANCIÈRE APTUS. En effet, les sociétés AUSY PART, APTUS et FINANCIÈRE APTUS ayant fait l'objet d'une transmission universelle de leur patrimoine au bénéfice de la société AUSY, la société AUSY a dû accorder aux parties financières de nouvelles sûretés en garantie de ses obligations au titre du Contrat de Crédit.

### 6.3.6. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Au cours de l'exercice 2011, aucune offre publique d'achat ou d'échange, de garanties de cours n'a été effectuée par des tiers sur des actions de l'émetteur AUSY.

Par ailleurs, au cours de ce même exercice social, l'émetteur n'a effectué aucune offre publique d'échange sur les actions d'une autre société cotée sur un marché réglementé

En application de l'article L. 225-100-3 C.Com, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- ▲ la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites dans le présent rapport de gestion au chapitre 2 (I et II) ;
- ▲ il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote ;
- ▲ un pacte d'actionnaire a été signé le 1<sup>er</sup> mars 2011 entre MM. MAGNET, PELTE, MORSILLO, DUPONT et FILLON et les fonds d'investissement FCPR Siparex Midmarket II, FCPR Siparex Midcap I et FCID 2, étant précisé que ce pacte annule et remplace le pacte signé le 24 juillet 2009 et modifié le 24 septembre 2009 entre MM. MAGNET, PELTE, MORSILLO, DUPONT et FILLON. Dans le cadre de l'organisation de la gouvernance de la société AUSY, les parties ont décidé d'établir le pacte susvisé afin de régir leurs

relations. Au titre de ce pacte, les parties ont déclaré agir de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce à l'égard de la société AUSY. À la connaissance de la Société, aucun autre pacte ou engagement entre actionnaires n'a été conclu ;

- ▲ il a été conclu à la date du 24 juillet 2009 entre MM. MAGNET et MORSILLO, actionnaires de la Société, un engagement de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1<sup>er</sup> août 2003. Cet engagement s'est poursuivi au cours de l'exercice 2011 ;
- ▲ il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé toutefois qu'il existe un droit de vote double pour toutes actions inscrites au nominatif de la Société au terme d'un délai de 4 ans.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 10 janvier 2012, a décidé de modifier l'article 36 des statuts relatif au droit de vote, en précisant le régime des droits de vote double en cas de démembrement de propriété. Ainsi en cas de démembrement de la propriété d'une action entièrement libérée, le droit de vote double appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires, si leurs noms sont inscrits depuis quatre ans au moins dans les registres de la Société. De même, en cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote double cesse de plein droit si le nom de son titulaire (l'usufruitier dans les Assemblées Générales

Ordinaires et le nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires) cesse d'apparaître dans les registres de la Société, sous réserve des exceptions prévues par la Loi ;

- ▲ il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
- ▲ les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales et statutaires ;
- ▲ en matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent document ;
- ▲ la modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

- ▲ il n'existe pas d'accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société en dehors des dispositions particulières (i) du contrat d'émission des OBSAAR permettant à certaines conditions en cas de changement de contrôle de la Société le remboursement anticipé des obligations sur demande, et (ii) du contrat de crédit conclu le 7 avril 2011 entre AUSY et des établissements de crédit syndiqués permettant dans certaines conditions le remboursement anticipé du contrat de crédit ;
- ▲ les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Conseil d'administration sont décrits dans le présent document.

### 6.3.7. Pactes d'actionnaires

Il est rappelé que, le 24 juillet 2009, a été conclu un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre MM. Jean-Marie MAGNET, Fabrice DUPONT, Gérald FILLON, Philippe MORSILLO et George PELTE modifié par avenant du 24 septembre 2009 (ci-après le « pacte AUSY »).

Un nouvel avenant au pacte AUSY a été conclu, le 1<sup>er</sup> mars 2011, dans le cadre de l'augmentation de capital de la société AUSY, afin de permettre l'adhésion audit pacte de (i) la société HISAM (ii) des fonds de commun de placements à risques Siparex Midmarket II, Siparex Midcap I (ci-après, « Siparex ») et (iii) du fonds de Co-Investissement Direct 2 (ci-après « FCID 2 »).

Au titre de cet avenant, les signataires du pacte AUSY et les nouveaux adhérents, déclarent agir de concert vis-à-vis de AUSY au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce (ci-après « le concert élargi »).

Les principales modifications du pacte AUSY concernent les clauses suivantes :

- ▲ **engagement de limitation de participation** : les membres du concert élargi s'interdisent de procéder à des acquisitions de titres AUSY qui seraient de nature à rendre obligatoire le dépôt d'une offre publique sur les titres AUSY et s'engagent irrévocablement pendant toute la durée du pacte à ne pas augmenter, directement ou indirectement, leur participation dans le capital de la société AUSY sans l'accord préalable des autres parties préalablement à tout achat de valeurs mobilières. Par exception à ce qui précède, les parties au pacte pourront augmenter leur participation dans le capital de la société AUSY par l'exercice de valeurs mobilières qu'elles détiennent à la date de signature du pacte ;
- ▲ **définition des transferts libres** : désigne tout transfert ne générant aucun droit de préemption, à savoir :
  - ▲ pour M. Jean-Marie MAGNET : 100 000 € par période de 12 mois consécutifs dans la limite d'un montant maximum de 197 383 actions pendant toute la durée du pacte, ainsi que tout transfert réalisé sur moins de 20 % des BSAAR 2009 qu'il détient directement ou indirectement à la date de signature du pacte,
  - ▲ pour M. Georges PELTE : 500 000 € par période de 12 mois consécutifs ainsi que tout transfert réalisé portant sur les BSA 2007 et les BSAAR 2009 qu'il détient directement ou indirectement à la date de signature du pacte,
  - ▲ pour M. Philippe MORSILLO : tout transfert réalisé portant sur les BSA 2007, sur moins de 20 % des BSAAR 2009 et sur 50 000 actions qu'il détient directement ou indirectement à la date de signature du pacte,

- ▲ pour M. Fabrice DUPONT : tout transfert réalisé portant sur les BSA 2007 et sur moins de 20 % des BSAAR 2009 qu'il détient directement ou indirectement à la date de signature du pacte,
- ▲ pour M. Gérald FILLON : tout transfert portant sur les BSA 2007, sur moins de 20 % des BSAAR 2009 qu'il détient directement ou indirectement à la date des présentes et sur des actions dans la limite d'un montant maximum de 10 000 actions pendant toute la durée du pacte ;
- ▲ **droit de préemption réciproque entre les signataires** : le pacte AUSY prévoit qu'en cas de transfert d'action ou de valeur mobilière donnant accès au capital (autre qu'un transfert libre, tel que défini par le pacte, ne générant aucun droit de préemption). La préemption se fera (i) au prix proposé par le tiers acquéreur en cas d'opération de cession hors marché, (ii) à un prix égal à la moyenne des cours de clôture des 20 dernières séances du marché précédant la notification du projet de transfert pour les transferts sur le marché, (iii) au dernier prix de l'offre en cas d'apport à une offre publique ou (iv) à un prix égal à la valeur à laquelle auront été estimées les actions ou valeurs mobilières dans les autres cas. L'avenant du 1<sup>er</sup> mars 2011 précise que le droit de préemption ne pourra pas être exercé par M. PELTE en cas de transfert réglementé ouvrant droit à la mise en œuvre du droit de retrait qui lui est conféré au titre du pacte ;
- ▲ **droit de retrait et une obligation de cession** : L'avenant du 1<sup>er</sup> mars 2011 prévoit qu'en cas de cession de la participation de M. Jean-Marie MAGNET, une personne est considérée comme s'étant substituée à M. Jean-Marie MAGNET, si cette personne venait à détenir plus des deux tiers de ses actions dans le cadre d'un transfert libre ;
- ▲ **clause d'anti-dilution** : en cas d'augmentation de capital (sauf en cas d'augmentation de capital résultant d'attribution par la Société d'options de souscription ou d'actions gratuites), M. Jean-Marie MAGNET s'engage à faire bénéficier les autres signataires du droit au maintien de leurs quotes-parts respectives de participation au capital. L'avenant du 1<sup>er</sup> mars 2011 prévoit que les engagements de M. Jean-Marie MAGNET au titre de la clause anti-dilution du pacte AUSY s'appliquent à toute personne qu'il se serait substituée dans le cadre d'un transfert libre ;
- ▲ **durée du pacte** : le pacte AUSY restera en vigueur pour une durée de dix ans à compter de sa signature. Chacune des parties pourra le dénoncer avant cette date suivant un préavis de douze mois courant à compter de la notification de sa décision de retrait. Par dérogation, ce délai est ramené à huit jours pour M. Georges PELTE.



### 6.3.8. Intéressement, participation et PEE

---

#### **INTÉRESSEMENT**

À ce jour, aucun intéressement n'a été mis en place chez AUSY

#### **PARTICIPATION**

Les salariés bénéficient du régime légal de participation qui s'applique aux entreprises de plus de cinquante salariés.

#### **PEE**

À ce jour, aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place chez AUSY.

## 6.4. INFORMATIONS BOURSIÈRES

Au 31 décembre 2011, le capital social était composé de 4 495 007 actions d'une valeur nominale de 1 € cotées sur Euronext Paris Compartiment C. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Au 31 mars 2012, le capital était composé de 4 495 078 actions d'une valeur nominale de 1 €.

AUSY est coté depuis le 30 avril 1999.

Le cours d'introduction était de 21,04 €.

Sont également négociés sur Euronext Paris :

- ▲ BSAAR (FR0010805366) – Échéance le 20 octobre 2016 ;
- ▲ BSA (FR0010505941) – Échéance le 15 octobre 2015 ;
- ▲ Obligations (FR0010805358) – Échéance le 20 octobre 2014.

### Caractéristiques boursières

Code ISIN	FR000072621
Code Reuters	OSI PA
Code Bloomberg	OSI FP
Compartiment	C

### Historique du cours de Bourse 2011 (en €)

Mois	Nombre de jours en cotation	Cours plus haut	Cours plus bas	Cours de clôture	Cours moyen	Nombre de titres échangés	Capitaux traités en € (sur base cours moyen)
Janvier	21	23,10	19,25	22,65	21,9914	82 004	1 803 384
Février	20	23,00	22,40	22,80	22,6184	21 065	476 458
Mars	23	22,76	19,51	22,65	21,3870	144 857	3 098 061
Avril	19	25,80	22,50	24,90	24,3037	108 238	2 630 587
Mai	22	27,75	24,58	26,28	26,1316	86 677	2 265 005
Juin	22	26,75	23,45	26,45	25,5936	69 699	1 783 846
Juillet	21	27,15	23,30	24,07	25,0350	107 258	2 685 202
Août	23	23,11	18,00	22,35	21,1040	94 739	1 999 368
Septembre	22	23,10	20,51	20,80	21,6829	38 084	825 770
Octobre	21	22,20	20,20	22,00	20,4940	133 330	2 732 462
Novembre	22	21,59	19,56	20,09	20,4811	30 233	619 205
Décembre	21	21,00	19,01	20,51	19,9134	44 741	890 946

# 6

## Informations sur la Société et le capital

Informations boursières



# 7

## Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2012



<b>7.1. ORDRE DU JOUR</b>	<b>128</b>
À caractère ordinaire	128
À caractère extraordinaire	128
<b>7.2. PROJETS DE RÉSOLUTIONS</b>	<b>129</b>
À caractère ordinaire	129
À caractère extraordinaire	130
<b>7.3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS</b>	<b>135</b>

## 7.1. ORDRE DU JOUR

### À caractère ordinaire

---

- ▲ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- ▲ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- ▲ Affectation du résultat de l'exercice ;
- ▲ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation et ratification de ces conventions ;
- ▲ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe MORSILLO ;
- ▲ Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil ;
- ▲ Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

### À caractère extraordinaire

---

- ▲ Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- ▲ Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- ▲ Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public ;
- ▲ Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription par placement privé ;
- ▲ Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée ;
- ▲ Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
- ▲ Délégation à conférer au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) réservés à une catégorie de personnes ;
- ▲ Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;
- ▲ Mise en harmonie des statuts ;
- ▲ Pouvoirs pour les formalités.

## 7.2. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

### À caractère ordinaire

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 18 483 700,89 €.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 191 k€, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts, ainsi que l'impôt correspondant pour 64 k€.

#### SECONDE RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 13 427 865 €.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 suivante :

- ▲ Réserve légale 82 739,40 €
- ▲ Report à nouveau 18 400 961,49 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION - RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET APPROBATION ET/OU RATIFICATION DE CES CONVENTIONS

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve et, le cas échéant, ratifie les conventions nouvelles ou ayant fait l'objet d'une tacite reconduction au cours de l'exercice 2011 qui y sont mentionnées.

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. PHILIPPE MORSILLO

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Philippe MORSILLO, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée qui se tiendra dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

#### SIXIÈME RÉSOLUTION - FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE ALLOUÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration à 80 000 €.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

#### SEPTIÈME RÉSOLUTION - AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 14 juin 2011 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- ▲ d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AUSY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- ▲ de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- ▲ d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;

- ▲ d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- ▲ de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 17 980 164 €.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

## À caractère extraordinaire

### HUITIÈME RÉSOLUTION - AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil et du rapport des Commissaires aux comptes :

1. Donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
2. Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 17 juin 2014, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
  - ▲ d'actions ordinaires,
  - ▲ et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
  - ▲ et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3 000 000 €.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 25 000 000 €.

Les plafonds visés ci-dessus sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée ;

4. En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1), le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- ▲ limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - ▲ répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
  - ▲ offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
5. Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;
  6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## DIXIÈME RÉSOLUTION - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR OFFRE AU PUBLIC

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L. 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- ▲ d'actions ordinaires,
- ▲ et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- ▲ et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3 000 000 €.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 25 000 000 €.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée ;

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil

d'administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi ;

5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation ;
6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission ;
7. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1), le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
  - ▲ limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - ▲ répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
8. Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;
9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **ONZIÈME RÉSOLUTION - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR PLACEMENT PRIVÉ**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L. 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- ▲ d'actions ordinaires,
- ▲ et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- ▲ et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3 000 000 € étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 25 000 000 €.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée ;

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution ;
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation ;
6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1) le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
  - ▲ limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - ▲ répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
7. Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui

y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;

8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **DOUZIÈME RÉSOLUTION - DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE FIXATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION EN CAS DE SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DANS LA LIMITE ANNUELLE DE 10 % DU CAPITAL**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1°, alinéa 2, du Code de commerce autorise le Conseil d'administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des dixième et onzième résolutions à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourra être inférieur, au choix du Conseil d'administration :

- ▲ soit au cours moyen pondéré de l'action de la Société le jour précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 15 %,
- ▲ soit à la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de Bourse précédentes la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

### **TREIZIÈME RÉSOLUTION - AUTORISATION D'AUGMENTER LE MONTANT DES ÉMISSIONS EN CAS DE DEMANDES EXCÉDENTAIRES**

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des neuvième à onzième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire.

### **QUATORZIÈME RÉSOLUTION - DÉLÉGATION À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ÉMETTRE DES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS NOUVELLES (BSA), DES BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D' ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES (BSAANE) ET/OU DES BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D' ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR) RÉSERVÉS À UNE CATÉGORIE DE PERSONNES**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des

Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie ;
2. Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
3. Décide que le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3 000 000 €. À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de BSA et/ou BSAANE et/ou BSAAR. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée ;
4. Décide que le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les bons, après prise en compte du prix d'émission des bons, sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action AUSY aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons ;
5. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA et/ou BSAANE et/ou BSAAR à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivante : dirigeants mandataires sociaux ou non et cadres salariés de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
6. Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA et/ou BSAANE et/ou BSAAR ;
7. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
  - ▲ limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
  - ▲ répartir librement tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits au sein de la catégorie de personne ci-dessus définie ;
8. Décide que le Conseil d'administration aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA et/ou BSAANE et/ou BSAAR, et notamment :
  - ▲ fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission,
  - ▲ établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération,

- ▲ procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
  - ▲ constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA et/ou BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts,
  - ▲ à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
  - ▲ déléguer lui-même au Président-Directeur général les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'administration peut préalablement fixer,
  - ▲ et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière ;
9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **QUINZIÈME RÉSOLUTION - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;

3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation ;
4. *Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 0,5 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital ;*
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1) de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne ;
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

#### **SEIZIÈME RÉSOLUTION - MISE EN HARMONIE DES STATUTS**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de mettre en harmonie le premier alinéa de l'article 46 des statuts « Comptes sociaux » avec la loi n° 2011-525 de simplification du droit du 17 mai 2011 et de le modifier comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

*« À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration établit les comptes annuels prévus par la loi, au vu de l'inventaire qu'il a dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date. Il établit également un rapport de gestion dont le contenu est défini par la loi. »*

#### **DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION - POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

## 7.3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Société Ausy SA

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

#### Convention relative à la cession des actions de la société AUSY SA

Dans sa séance du 7 janvier 2011, le Conseil d'administration a autorisé la cession d'un nombre maximum de 330 000 actions de la société Ausy SA autodétenues à la société HISAM SAS dont Messieurs Jean-Marie Magnet, Philippe Morsillo et Fabrice Dupont sont associés.

Le produit relatif à cette convention comptabilisé au titre de l'exercice 2011 s'élève à 6 930 000 €.

Personnes concernées :

- ▲ Jean Marie Magnet – Président-Directeur Général ;
- ▲ Philippe Morsillo – Directeur Général Délégué ;
- ▲ Fabrice Dupont – Secrétaire Général.

#### Convention de cession de créances professionnelles

Dans le cadre de la gestion des recouvrements de créances du Groupe, la société Ausy SA cède à la société Eurofactor une partie de ses créances et celles de sa filiale Ausy Belgium. Une convention de cession de créances professionnelles au profit d'Eurofactor a été signée et approuvée par le Conseil d'administration du 16 mars 2011. Ladite convention prévoit notamment une garantie mutuelle des sommes dues à Eurofactor.

Cette garantie n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2011.

Personnes concernées :

- ▲ Jean-Marie Magnet – Président-Directeur Général ;
- ▲ Philippe Morsillo – Directeur Général Délégué.

#### Convention de garantie solidaire

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 14 juin 2011, a autorisé la société Ausy SA à se porter garante solidaire pour le compte de sa filiale Ausy GmbH de l'exécution de la totalité des engagements souscrits par cette dernière dans le cadre de l'acquisition du Groupe Elan.

La garantie solidaire de la société Ausy SA au titre de sa filiale Ausy GmbH porte sur un montant total maximum de 11 105 000 € (soit 7 105 000 au titre de l'achat de 49 % des parts sociales et 4 000 000 € au titre du remboursement d'un prêt octroyé par la société mère à la société cible) selon les termes de l'acte d'acquisition.

Cette convention n'a pas produit d'effet au titre de l'exercice 2011.

Personnes concernées :

- ▲ Philippe Morsillo – Directeur Général Délégué ;
- ▲ Fabrice Dupont – Secrétaire Général.

## **2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **Convention de financement intragroupe**

Une convention financière intragroupe a été conclue au cours des exercices 2008 et 2010 entre la société Ausy SA et les sociétés Ausy UK, Ausy Part et Pentalog Technology.

Cette convention fixe le cadre et les conditions des relations entre la société et ses filiales citées ci-dessus, en ce qui concerne les prêts et avances en compte courant, la gestion de trésorerie et la répartition des charges et produits financiers, la couverture du risque de change, les abandons de créances et leurs reconstitutions éventuelles.

Cette convention est d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Les intérêts financiers facturés en 2011 par la société Ausy SA à ses filiales au titre de cette convention à ce titre au 31 décembre 2011 sont les suivants :

- ▲ Ausy UK : 3 517,53 € ;
- ▲ Pentalog Technology : 852,12 €.

### **Convention de location-gérance entre la société Ausy SA et sa filiale Exalen Technologies**

Dans sa séance du 24 juillet 2009, le Conseil d'administration a autorisé la prise en location-gérance d'un fonds de commerce, précédemment acquis auprès de la société Emi, par sa filiale Exalen Technologies. Le contrat de location-gérance a pris effet le 3 août 2009 pour une période d'un an renouvelable tacitement.

La redevance de location-gérance est égale au résultat d'exploitation de l'exercice. Le produit constaté par la société Ausy SA au titre de cette convention pour l'exercice 2011 s'élève à 450 000 € Hors Taxes.

### **Convention de garantie solidaire entre la société Ausy SA et sa filiale Ausy Belgium**

Dans sa séance du 18 août 2009, le Conseil d'administration a autorisé la société Ausy SA à se porter garant solidaire pour le compte de sa filiale Ausy Belgium de la totalité des engagements souscrits par cette dernière dans l'acte d'acquisition de la holding Bow Consulting, opération d'acquisition autorisée par ce même Conseil.

La garantie solidaire de la société Ausy SA porte sur un maximum de 22 950 000 € selon les termes du contrat d'acquisition.

### **Convention de cession de créances professionnelles entre la société Ausy SA et sa filiale Exalen Technologies**

Dans le cadre de la gestion des risques d'impayés du Groupe, la société Ausy SA cède à la société Eurofactor une partie de ses créances et celles de sa filiale Exalen Technologies. Une convention de cession de créances professionnelles au profit d'Eurofactor a été signée et approuvée par le Conseil du 17 mars 2010. Ladite convention prévoit notamment une garantie mutuelle des sommes dues à Eurofactor.

Cette garantie n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2011.

### **Indemnité de révocation du mandat de Directeur Général Délégué**

Dans sa séance du 17 juin 2010, le Conseil d'administration a retenu la notion de départ contraint qui couvre à la fois la révocation et le non-renouvellement du mandat du Directeur Général Délégué, tout en excluant expressément la démission ou le changement de fonctions à l'intérieur du Groupe.

Le Conseil a par ailleurs décidé que le Directeur Général Délégué percevra, en cas de départ contraint de ses fonctions, une indemnité égale à 200 000 €, sous réserve des conditions indiquées ci-après. Il est précisé qu'aucun versement ne sera effectué si le Directeur Général Délégué quitte à son initiative la société Ausy SA ou s'il change de fonction à l'intérieur du Groupe Ausy.

Le versement de cette indemnité est soumis à la condition que la moyenne arithmétique des taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) de la période de référence soit au minimum égale au taux de ROC produit sur l'exercice 2007.

La période de référence s'entend des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et publiés avant la révocation.

Le ROC annuel est celui figurant dans les comptes consolidés du Groupe AUSY.

Le taux de ROC correspond au rapport entre le ROC annuel et le chiffre d'affaires annuel consolidé du Groupe AUSY.

La moyenne arithmétique est la somme des taux de ROC des exercices de la période de référence, divisée par le nombre d'exercices concernés.

Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice.

**Convention de gestion centralisée de trésorerie entre la société Ausy SA et ses filiales**

Dans sa séance du 25 août 2010, le Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'une convention de gestion de trésorerie entre la société Ausy SA et les sociétés Exalen Technologies, Ausy Belgium, Ausy Luxembourg PSF SA et Ausy GmbH.

Cette convention a une durée indéterminée, dénonçable à tout moment sans avoir à motiver sa décision.

**Modalités :**

Les principes essentiels de cette convention sont :

- ▲ une centralisation de trésorerie avec une remontée hebdomadaire des disponibilités de chaque compte des filiales sur le compte pivot centralisateur de la société Ausy SA ;
- ▲ une rémunération définie comme suit:
  - ▲ lorsque la société Ausy SA emprunte aux filiales, la rémunération est fixée au taux Euribor 3 mois – 0,20 %,
  - ▲ lorsqu'une filiale emprunte à la société Ausy SA, la rémunération est fixée au taux Euribor 3 mois + 0,30 %.

Au titre de l'exercice 2011, les intérêts relatifs à cette convention de gestion s'élèvent à :

- ▲ 1 014,35 € pour Ausy Belgium ;
- ▲ 413,02 € pour Ausy Luxembourg PSF SA.

Paris et Paris La Défense, le 24 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Jean-Pierre Valensi

*Associé*

Muriel Boissinot-Schneider

*Associée*

# 7

## Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2012

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés



# 8

## Informations complémentaires



<b>8.1. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>140</b>
<b>8.2. RESPONSABLES DU DOCUMENT</b>	<b>140</b>
<b>8.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET HONORAIRES</b>	<b>141</b>
8.3.1. Titulaires	141
8.3.2. Suppléants	141
8.3.3. Honoraires	142
8.3.4. Renouvellement	142
<b>8.4. TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b>	<b>143</b>
<b>8.5. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	<b>146</b>
<b>8.6. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION</b>	<b>147</b>
<b>8.7. TABLE DE CONCORDANCE DES INFORMATIONS RSE</b>	<b>149</b>



## 8.1. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales des actionnaires et autres documents sociaux et financiers peuvent être consultés au siège social de la Société ou sur le site internet [www.ausy.fr](http://www.ausy.fr).

## 8.2. RESPONSABLES DU DOCUMENT

*J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.*

*Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2011 présentés dans le Document de Référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en section 4.8 du présent document, rapport qui contient deux observations relatives au changement de méthode de comptabilisation des provisions pour indemnités de départ en retraite*

*d'une part, et au changement de présentation de la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises françaises (CVAE) de la Contribution Économique et Territoriale (CET) d'autre part.*

*Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2010 présentés dans le Document de Référence déposé le 29 avril 2011 auprès de l'AMF sous le numéro D. 11-0416 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en section 8.5 dudit document, rapport qui contient une observation relative au changement de traitement comptable de la cession des créances factor.*

*Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2009 présentés dans le Document de Référence déposé le 16 avril 2010 auprès de l'AMF sous le numéro D. 10-0275 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, qui contient une observation, figurant en section 8.5 dudit document, rapport qui contient une observation relative aux changements de méthode comptable liés à la première application d'IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » et IFRS 8 « Segments opérationnels ».*

**Jean-Marie MAGNET,**

Président-Directeur Général

Issy-les-Moulineaux, le 26 avril 2012.



## 8.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET HONORAIRES

### 8.3.1. Titulaires

Identité				Mandat		
Nom	Coordonnées	Signataire	Nomination	Renouvellement	Fin	
<b>KPMG AUDIT IS SAS</b> Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes	3, cours Triangle 92939 Paris La Défense	Jean-Pierre VALENSI	AGM 17/06/2010	Non applicable	AG 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015	
<b>GRANT THORNTON</b> Membre de la compagnie nationale des Commissaires aux comptes	100, rue de Courcelles 75017 Paris	Muriel BOISSINOT-SCHNEIDER	AGM 09/06/2008	Non applicable	AG 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013	

### 8.3.2. Suppléants

Identité				Mandat		
Nom	Coordonnées	Nomination	Renouvellement	Fin		
<b>KPMG AUDIT ID SAS</b> (suppléant de KPMG AUDIT IS SAS) Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes	3, cours Triangle 92939 Paris La Défense	AGM 17/06/2010	Non applicable	AG 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015		
<b>Cabinet IGEC</b> (suppléant de GRANT THORNTON) Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes	3, rue Léon-Jost 75017 Paris	AGM 09/06/2008	Non applicable	AG 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013		



### 8.3.3. Honoraires

En milliers d'euros	GRANT THORNTON				KPMG				Autres			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	152	95,5	69 %	63 %	175,5	96	83 %	100 %	31	31	100 %	100 %
<i>Dont Mère</i>	140	83,5	63 %	55 %	140	83,5	66 %	87 %	19	19	61 %	61 %
<i>Dont Filiales Intégrées Globalement</i>	12	12	5 %	8 %	35,5	12,5	17 %	13 %	12	12	39 %	39 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	34,6	-	16 %		36,7	0	17 %		-	-	0 %	0 %
<i>Dont Mère</i>	34,6	-	16 %		36,7	0	17 %		-	-		
<i>Dont Filiales Intégrées Globalement</i>	-	-			0	0			-	-		
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>186,6</b>	<b>95,5</b>	<b>84 %</b>	<b>63 %</b>	<b>212,2</b>	<b>96</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Autres prestations	34,3	55	16 %	37 %	-	-			-	-	0 %	0 %
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>34,3</b>	<b>55</b>	<b>16 %</b>	<b>37 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>220,9</b>	<b>150,5</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>212,2</b>	<b>96</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### 8.3.4. Renouvellement

Néant.

## 8.4. TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel, déposé comme Document de référence, la table suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement n° 809/2004 de la Commission européenne.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du rapport annuel
1. Personnes responsables	
1.1. Personne responsables des informations	140
1.2. Attestation du responsable	140
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1. Coordonnées	141
2.2. Changements	142
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations des périodes	6
3.2. Informations intermédiaires	NA
4. Facteurs de risques	21
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	110
5.1.1. Raison sociale	110
5.1.2. Enregistrement	110
5.1.3. Date de création et durée	110
5.1.4. Siège social - Forme juridique - Législation applicable	110
5.1.5. Évènements importants	47
5.2. Principaux investissements	53
5.2.1. Réalisés	53
5.2.2. En cours	53
5.2.3. Programmés	53
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	13
6.1.1. Opérations et principales activités	13
6.1.2. Nouveaux produits	NA
6.2. Principaux marchés	14
6.3. Évènements exceptionnels	NA
6.4. Dépendance à l'égard des Brevets et Licences	16
6.5. Concurrence	14
7. Organigramme	
7.1. Synoptique	NA
7.2. Liste des filiales	46/69
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	73
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	19



## Informations complémentaires

Table de concordance du Document de référence

<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004</b>		<b>Pages correspondantes du rapport annuel</b>
9.	Examen de la situation financière et résultats consolidés	
9.1.	Situation financière	55
9.2.	Résultat d'exploitation	57
9.2.1.	Évènements importants	67
9.2.2.	Modifications	66
9.2.3.	Influences extérieures	NA
9.3.	Rapports des Commissaires aux comptes	89
10.	Trésorerie et Capitaux	
10.1.	Capitaux	60
10.2.	Flux de trésorerie	59
10.3.	Conditions de financement	59
10.4.	Conditions restrictives	NA
10.5.	Sources de financement	94/95
11.	Recherche et Développements, Brevets et licences	
12.	Informations sur les tendances	16
12.1.	Tendances	14
12.2.	Incertitudes sur les tendances	NA
13.	Prévision ou estimation de bénéfice	NA
13.1.	Hypothèses	NA
13.2.	Rapport des Commissaires aux comptes	NA
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	24
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction générale	24/36
15.	Rémunérations et avantages	
15.1.	Rémunérations versées	28/29
15.2.	Provisions	28/29
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Mandats	25
16.2.	Contrats de service	NA
16.3.	Comités	37
16.4.	Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	35
17.	Salariés	
17.1.	Répartition des effectifs	17/83
17.2.	Participations et stock-options	32/77/115
17.3.	Accord de participation au capital	53
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Franchissement de seuil	122
18.2.	Droits de vote multiples	111
18.3.	Contrôle	121
18.4.	Accords d'actionnaires	123
19.	Opérations avec des parentés	



Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du rapport annuel
<b>20.</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société</b>
20.1.	Informations financières historiques 91
20.2.	Informations financières Pro forma 83
20.3.	États financiers compte sociaux 91
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles 108
20.4.1.	Déclarations 108
20.4.2.	Autres informations vérifiées 108
20.4.3.	Autres informations non vérifiées NA
20.5.	Dates des dernières informations financières 91
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres NA
20.7.	Politiques et distribution de dividendes 53
20.8.	Procédure judiciaire et arbitrage 21
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale NA
<b>21.</b>	<b>Informations complémentaires</b>
21.1.	Capital social 114
21.1.1.	Capital souscrit 114
21.1.2.	Autres actions NA
21.1.3.	Actions autodétenues 117
21.1.4.	Valeurs mobilières 115/116
21.1.5.	Conditions d'acquisition 115/116
21.1.6.	Options ou accords 115
21.1.7.	Historique du capital 119
21.2.	Actes constitutifs et statuts 111
21.2.1.	Objet social 110
21.2.2.	Règlement organe de gestion et de contrôle 35
21.2.3.	Droits et privilèges des actions 112
21.2.4.	Modification des droits des actionnaires NA
21.2.5.	Assemblées Générales des actionnaires 111/128
21.2.6.	Éléments de changement de contrôle NA
21.2.7.	Seuils de participations 120
21.2.8.	Conditions régissant les modifications statutaires 110
<b>22.</b>	<b>Contrats importants</b> NA
<b>23.</b>	<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>
23.1.	Déclarations d'expert NA
23.2.	Autres déclarations NA
<b>24.</b>	<b>Documents accessibles au public</b> 140
<b>25.</b>	<b>Informations sur les participations</b> 69



## Informations complémentaires

Table de concordance du rapport financier annuel

# 8.5. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport financier tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF.

<b>Informations</b>	<b>Pages</b>
Comptes consolidés du Groupe	55
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	89
Comptes annuels de la Société	91
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	108
Rapport de gestion	21/23/46/109/140/143
Attestation du responsable du rapport financier annuel	

## 8.6. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1, I et II et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

Informations	Pages
<b>Commentaires sur l'exercice</b>	<b>45</b>
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe	46
Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société	46
Prises de participations significatives durant l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	NA
Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle est établi le rapport	48
Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe	48
Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de 40 %	53
<b>Éléments de présentation du Groupe</b>	
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	21
Utilisation des instruments financiers par l'entreprise : objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers	22
Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	22
Conséquences sociales et environnementales de l'activité (y compris installations "Seveso") et engagements sociétaux en matière de lutte contre les discriminations de promotion de diversité	19/21
Activités en matière de recherche et développement	48
<b>Éléments relatifs au gouvernement d'entreprise</b>	
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	25
Rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social	28/29
Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci	33
Options consenties, souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux et chacun des dix premiers salariés de la Société non mandataires sociaux, et options consenties à l'ensemble des salariés bénéficiaires, par catégorie	30
Conditions de levées et de conservation des options par les dirigeants mandataires sociaux	30
Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	30
Opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	34
<b>Informations sur la Société et le capital</b>	
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	111
Pouvoirs du Conseil d'administration ou du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	111
Détail des achats et ventes d'actions propres au cours de l'exercice	117/118
Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	116
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration ou au Directoire dans le domaine des augmentations de capital	114
Structure et évolution du capital de la Société	121



## Informations complémentaires

Table de concordance du rapport de gestion

<b>Informations</b>	<b>Pages</b>
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société	112
Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance	120/121
État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise	NA
Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	NA
Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	NA
Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	123
Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, portait gravement atteinte à ses intérêts	NA
Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	NA
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anti-concurrentielles	NA
<b>Éléments relatifs aux états financiers</b>	
Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	107

## 8.7. TABLE DE CONCORDANCE DES INFORMATIONS RSE

Le présent Document de référence comprend tous les éléments tels qu'exigés aux termes des articles du Code de commerce R. 225-104 et R. 225-105 et projet de décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2)

Informations	Pages
<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>	
<b>Emploi</b>	
Effectif total (répartition des salariés par sexe et par zone géographique)	17/83
Embauches (contrats à durée déterminée et indéterminée, difficultés éventuelles de recrutement)	17
Licenciements (motifs, efforts de reclassement, réembauches, mesures d'accompagnement)	17
Rémunérations (évolution, charges sociales, intéressement, participation et plan d'épargne salariale)	17/28/29/53
<b>Organisation du travail</b>	
Organisation du temps de travail (durée du temps de travail pour les salariés à temps plein et à temps partiel, heures supplémentaires, main-d'œuvre extérieure à la Société)	17
Absentéisme (motifs)	17
<b>Relations sociales</b>	
Organisation du dialogue social (règles et procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel)	17
Bilan des accords collectifs	17
Œuvres sociales	17
<b>Santé et sécurité</b>	
Conditions d'hygiène et de sécurité	18
Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	17/18
Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et comptabilisation des maladies professionnelles	18
Respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	17/18/19
<b>Formation</b>	
Nombre total d'heures de formation	18
Programmes spécifiques de formation professionnelle destinés aux salariés	18
Diversité et égalité des chances (politique mise en œuvre et mesures prises en faveur)	18
Égalité entre les femmes et les hommes	18
Emploi et insertion des personnes handicapées	18
Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité	18
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	
<b>Politique générale en matière environnementale</b>	
Organisation de la Société et démarches d'évaluation ou de certification	19
Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	19/20
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	20
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	21



## Informations complémentaires

Table de concordance des informations RSE

<b>Informations</b>	<b>Pages</b>
<b>Pollution et gestion des déchets</b>	
Prévention, réduction ou réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	20
Prévention de la production, recyclage et élimination des déchets	20
Prise en compte des nuisances sonores	20
Prise en compte de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	20
<b>Utilisation durable des ressources</b>	
Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	20
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	NA
Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	20
Utilisation des sols	NA
<b>Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique</b>	
Rejets de gaz à effet de serre	NA
Prise en compte des impacts du changement climatique	NA
<b>Protection de la biodiversité</b>	
Mesures prises pour limiter les atteintes aux équilibres biologiques, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées	NA
<b>INFORMATIONS SOCIÉTALES</b>	
<b>Impact territorial, économique et social de l'activité</b>	
Impact des activités en matière d'emploi et de développement régional	18
Impact de l'activité sur les populations riveraines ou locales	18
<b>Relations avec les parties prenantes</b>	
Conditions du dialogue avec les parties prenantes	19
Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat	19
<b>Sous-traitance et fournisseurs</b>	
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	19
Importance de la sous-traitance	19
Responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	19
<b>Loyauté des pratiques</b>	
Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	19
Mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs	21
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	NA









88 boulevard Gallieni – 92 445 Issy-les-Moulineaux Cédex  
Tél. : 01 41 08 65 65 – Fax : 01 41 08 14 46  
[www.ausy.fr](http://www.ausy.fr)

